

**CENTRE D'ETUDES  
ET DE RECHERCHES  
SUR LES QUALIFICATIONS**

**Les premières années  
de vie active  
des élèves de lycées  
professionnels  
1979-1984**

Chômage,  
stages et emplois

Marie-Christine Combes  
Xavier Viney

**DOCUMENTS DE TRAVAIL**

Numéro 74

Mars 1992

LES PREMIÈRES ANNÉES DE VIE ACTIVE  
DES ÉLÈVES DE LYCÉES PROFESSIONNELS  
1979-1984



CHÔMAGE, STAGES ET EMPLOIS

*Marie-Christine Combes et Xavier Viney*

---

C E R E Q

---

Document de travail n° 74

Mars 1992

---

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>CHAPITRE I : LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION SORTANT DE CAP-BEP : PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE 1975 À 1987</b> .....	<b>9</b>
1. Evolution des flux de sortie de CAP-BEP depuis 1975 .....	9
2. Transformation de la structure des sorties depuis 1975 .....	11
3. L'âge de sortie du Lycée Professionnel .....	14
4. L'origine sociale des jeunes et la situation des parents .....	16
<b>CHAPITRE II : RYTHMES D'INSERTION-STABILISATION DANS L'EMPLOI - COMPARAISON DES COHORTES SORTIES EN 1975 ET EN 1979</b> .....	<b>17</b>
1. La durée d'accès au premier emploi selon le sexe et la formation .....	18
2. L'instabilité et la précarité du premier emploi .....	23
3. La stabilisation .....	30
4. Une évaluation de la durée d'accès à la situation "stabilisée" .....	32
<b>CHAPITRE III : LE CHÔMAGE À L'ISSUE DES FORMATIONS EN LYCÉE PROFESSIONNEL (ANNÉE TERMINALE DE CAP OU BEP)</b> .....	<b>35</b>
1. Evolution dans le temps du risque de chômage .....	36
2. Variation du chômage entre les cohortes sorties en 1975 et en 1979 .....	48
3. Les différentes formes de chômage et catégories de jeunes concernés .....	58
4. Cinq ans après la sortie bilan de "l'employabilité", et de la "vulnérabilité" des différentes catégories de jeunes .....	59
<b>CHAPITRE IV : L'EMPLOI, LES MOBILITÉS PROFESSIONNELLES, LA STABILISATION</b> .....	<b>69</b>
1. Mobilité professionnelle et changement d'employeurs .....	69
2. Stabilité, instabilité et stabilisation .....	70
3. Emplois occupés et stabilisation .....	72

## INTRODUCTION

Les élèves de lycées professionnels ont subi, pendant la période qui nous occupe une très forte dégradation des conditions d'insertion professionnelle, se traduisant notamment par des niveaux de chômage extrêmement élevés, les plus élevés constatés depuis le début de la crise. C'est devant cette situation que les pouvoirs publics ont donné une nouvelle ampleur aux différentes mesures d'aide pour l'insertion et l'emploi des jeunes (1). Leurs effets sur le niveau de chômage des jeunes, et tout particulièrement des jeunes de niveau V, ne se sont faits sentir qu'à partir de 1985 pour les nouvelles promotions se présentant sur le marché du travail.

La promotion étudiée dans ce document est une promotion charnière : elle débute dans la vie active à la période la plus noire sans bénéficier de façon massive de dispositifs d'aide à l'insertion, et essuie de plein fouet les politiques draconiennes de restrictions d'embauche des entreprises. C'est une promotion charnière aussi parce qu'il s'agit d'un niveau de formation qui fait l'objet de beaucoup d'interrogations : premier niveau de la "qualification ouvrière", c'est celui qui a relativement le plus souffert de la crise de l'emploi, provoquant une remise en cause de ce niveau de qualification. Ce sont les difficultés des élèves de lycées professionnels durant cette période qui ont encouragé l'élévation du niveau de formation des jeunes en conduisant le maximum d'entre eux au niveau du baccalauréat.

Le graphique 1 retraçant l'évolution du niveau de l'emploi sur la période 1975-1985 permet de mieux mesurer l'écart existant entre le niveau V de formation et les niveaux voisins.

Les plus touchés par la crise sont les moins formés. Ainsi, les sortants des niveaux VI et Vbis sont pratiquement exclus de l'emploi salarié "stricto-sensu" pendant la première année qui suit leurs sorties du système éducatif (2). Mais ensuite, le niveau V, notamment non diplômé, est également très affecté par la tension existant sur le marché du travail. Ainsi, le pourcentage de jeunes en emploi (3), un an après la sortie du système éducatif est divisé par deux à trois, la baisse relative

---

(1) Diverses mesures avaient déjà été mises en place avant 1984, mais elles n'ont pris une véritable ampleur quantitative qu'après 1985.

(2) Cf. BREF n° 33 : "Emploi, chômage, mesures jeunes à l'issue de l'enseignement secondaire", Brigitte Declercy et Emploi Formation n° 23 Juillet-Septembre 1988 "Peut-on encore parler d'insertion pour les jeunes en formation ?" Luc Chevalier et Serge Zilberman.

(3) En emploi salarié ordinaire, à l'exclusion des TUC, SIVP et "Mesures Jeunes".

du pourcentage d'actifs occupés ayant été d'autant plus importante que le niveau de formation initiale était plus bas (Cf. Graphique 1). On verra d'autre part, dans les chapitres suivants, que cette dégradation des conditions d'insertion n'a pas eu que des conséquences transitoires à court terme. La situation, cinq ans après la sortie reste en particulier, beaucoup plus dégradée pour la promotion sortie de Lycée Professionnel en 1979, que pour celle qui en est sortie en 1975.

*Sur la période 1980-1985, on constate une élévation tendancielle du niveau de recrutement des jeunes sortants (4) du SE et des déclassements à l'embauche de plus en plus fréquents.*

Les jeunes recrutés sur des emplois salariés "stricto sensu" (c'est-à-dire hors apprentissage et hors mesures jeunes) ont des niveaux de formation plus élevés que le niveau de formation de l'ensemble des sortants.

Cette élévation du niveau de recrutement se traduit pour les emplois tertiaires par un déplacement des embauches d'employés vers les niveaux IV et III et pour les ouvriers, par une polarisation des embauches sur le niveau V diplômé (les recrutements d'ouvriers à partir du niveau IV étant encore peu fréquents).

Bien que recrutant des jeunes plus formés à l'issue du système éducatif, le niveau de classification des emplois à l'embauche ne s'accroît pas, ce qui génère un décalage de plus en plus grand entre le niveau théorique des individus et le niveau formel de leur emploi.

Après un chapitre introductif dans lequel on décrira brièvement les caractéristiques de la population étudiée, les chapitres suivants seront consacrés successivement à la "durée de l'insertion professionnelle" c'est-à-dire la mesure du temps nécessaire pour occuper un emploi et pour occuper un emploi "stable". Ensuite nous étudierons le chômage en essayant de cerner de la manière la plus fine possible les différentes populations concernées par les différentes formes de chômage. Enfin nous essayerons d'apporter quelques informations sur l'emploi occupé et notamment sur le problème de la stabilisation dans l'emploi, phénomène quantitativement le plus marquant des premières années de vie professionnelle.

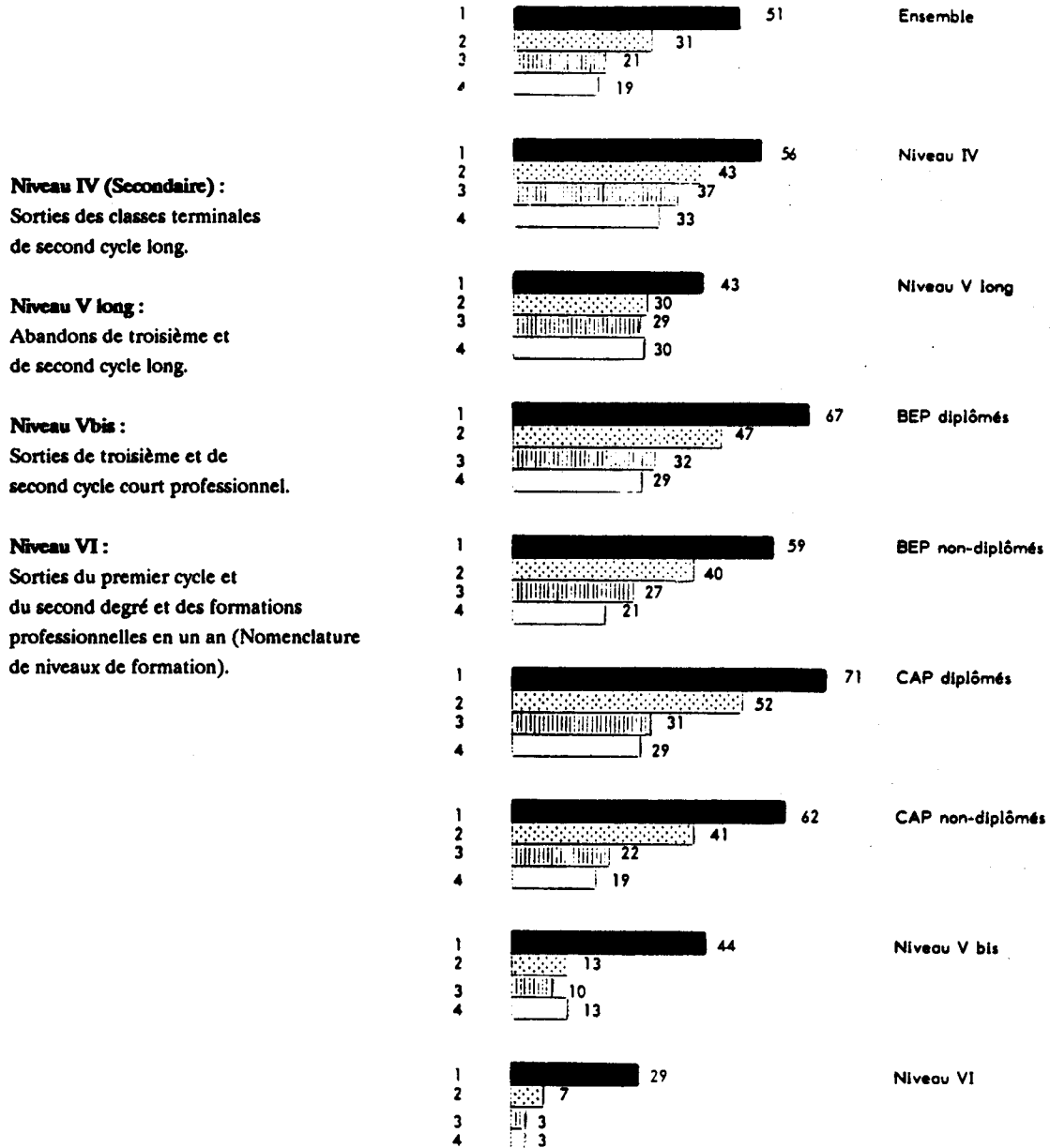
Chaque fois que ce sera possible on comparera la situation de notre promotion sortie des lycées professionnels en 1979, à celle de la promotion précédemment enquêtée par l'Observatoire EVA, sortie de l'école en 1975.

---

(4) Pour la période 1976-1982, Cf. Formation Emploi n° 18 Avril 1987 "Formation et accès aux emplois : les traits dominants de la période 1976-1982", Michel-Henri Gensbittel et Xavier Viney. Pour les périodes plus récentes voir tableaux du Bilan Formation Emploi 1986 et 1987 INSEE - CEREQ - DEP - INSEE Résultats n° 75 et 85.

Graphique 1

Comparaison entre les périodes 1976-1978, 1980-1982, 1986 et 1988 de la proportion de jeunes occupant un emploi neuf mois (5) après leur sortie du système éducatif (6)



- 1 : Première vague d'enquêtes nationales de l'Observatoire (1976-1978)
- 2 : Deuxième vague d'enquêtes nationales de l'Observatoire (1980-1982)
- 3 : Enquête décentralisée de 1986
- 4 : Enquête décentralisée de 1988

(5) Source : EVA - CEREQ - Champ : Sortants de l'enseignement secondaire enquêtés neuf mois après la sortie (1, 2) ou sept mois après la sortie (3, 4).

(6) Ce graphique est extrait de "BREF" n° 33 "Emploi, chômage, mesures jeunes à l'issue de l'enseignement secondaire", Brigitte Declercy.

## CHAPITRE I

### LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SORTANT DE CAP-BEP

#### *Principales évolutions depuis 1975*

#### 1- EVOLUTION DES FLUX DE SORTIE EN ANNEE TERMINALE DE CAP-BEP DEPUIS 1975

Il est important de souligner qu'avant même les réformes de structure touchant les niveaux V et IV de formation, qu'il s'agisse de la refonte des diplômes de niveau V (7) ou de la création des baccalauréats professionnels, nouveaux diplômes de niveau IV, le système éducatif était déjà en train de s'adapter "en douceur" aux nouvelles conditions de l'insertion professionnelle des jeunes. Cette adaptation s'est faite par l'augmentation des poursuites d'études, à tous les niveaux de l'enseignement et d'une manière plus générale par le maintien prolongé des élèves à l'intérieur du système scolaire. Cela aussi résulte de la diminution des abandons en cours de cycle de formation, qui était un phénomène préoccupant dans les lycées professionnels. Davantage d'élèves poursuivent donc leur formation jusqu'à l'année terminale, au besoin, en redoublant plus souvent, ce qui provoque une diminution des sorties de l'écoles au niveau Vbis. D'un autre côté, les diplômés se présentent moins sur le marché du travail et préfèrent continuer leurs études, soit en préparant une mention complémentaire ou un CAP annexe, soit en préparant un baccalauréat.

---

(7) On est ainsi passé, dans la période récente, de 1984 à 1987 de 301 CAP à 264 et de 65 BEP à 52.

En conséquence, le nombre de diplômés parmi les sortants est en diminution (8), notamment pour les sortants des spécialités industrielles de CAP (Tableau 4). Globalement, aux cours des dix années allant de 1975 à 1985, le nombre de jeunes scolarisés en Lycée Professionnel jusqu'au niveau V n'a cessé d'augmenter (Tableau 1) (9).

Tableau 1

Evolution des effectifs de présents en dernière année de CAP et de BEP

Années	1975	1979	1980	1983	1984	1985	1986	1987
Effectifs	233 000	271 000	276 000	308 000	313 000	318 000	322 000	319 000

Source : DEP - Ministère de l'Education

Parallèlement, le nombre de sorties directes du système éducatif à l'issue d'un CAP ou d'un BEP régresse sur la période 1975-1985 (10).

Tableau 2

Effectifs de sortants du système éducatif à l'issue de l'année terminale de CAP ou de BEP

Année de sortie	1975	1979	1985	1987
Effectifs	203 000	209 000	189 000	170 000

Source : CEREQ - Observatoire EVA

---

(8) Cf. Michel-Henri Gensbittel et Xavier Viney : "Formation et accès aux emplois : les traits dominants de la période 1976-1982. Dans Formation Emploi n° 18 - Juin 1987.

(9) Ce n'est qu'à partir de 1987 que ces effectifs s'infléchissent à la baisse.

(10) A partir de 1987, la baisse des sorties au niveau V semble s'accélérer. Les évolutions démographiques accentuant les tendances de la période 1975-1986. Les évaluations présentées dans le Tableau 2 sont issues des enquêtes de l'Observatoire qui sous-estiment les flux par rapport au bilan Formation-Emploi. L'importance et le sens des évolutions ne sont cependant pas à remettre en cause.



## 2 - TRANSFORMATION DE LA STRUCTURE DES SORTIES DEPUIS 1975

### 2.1 - Le poids des filières CAP et BEP dans la population sortante

Ces évolutions quantitatives s'accompagnent de l'augmentation du poids des BEP au détriment des CAP.

Tableau 3

Evolution de la structure de la population sortante en année terminale de CAP ou BEP

Année de sortie	1975	1979	1985	1987
CAP (1)	59 %	50 %	48 %	47 %
BEP (2)	41 %	50 %	52 %	53 %
TOTAL EFFECTIFS	100 % 203 000	100 % 209 000	100 % 189 000	100 % 170 000

(1) Dernière année de CAP en trois ans.

(2) Dernière année de BEP et de CAP en deux ans.

Source : CEREQ - Observatoire EVA

### 2.2 - Le poids des non-diplômés parmi les sortants de CAP-BEP

Parmi les jeunes qui sortent du système éducatif à l'issue d'un CAP ou d'un BEP, de plus en plus nombreux sont ceux qui n'ont pas le diplôme de fin de scolarité. En effet les diplômés de CAP-BEP poursuivent de plus en plus fréquemment leur scolarité au-delà du niveau V et seuls, les non-diplômés abandonnent leur scolarité à ce niveau.

Pour certaines spécialités industrielles, le poids des non-diplômés dans les sorties dépasse 50 %.

Tableau 4

Evolution de 1975 à 1987 du poids des non-diplômés parmi les sortants de CAP-BEP

Année de sortie	1975	1979	1985	1987
% de non-diplômés parmi les sortants de niveau V	27 %	30 %	32 %	36 %
% de non-diplômés parmi les sortants BEP type industriel	23 %	23 %	24 %	26 %
% de non-diplômés parmi les sortants BEP tertiaire	21 %	23 %	21 %	22 %
% de non-diplômés parmi les sortants CAP industriel	29 %	39 %	44 %	50 %
% de non-diplômés parmi les sortants CAP tertiaire	37 %	34 %	39 %	38 %

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

### 2.3 - Sexe et spécialités de formation

Le cloisonnement des formations en LP entre spécialités presque exclusivement masculines et spécialités féminines est une donnée structurelle forte et qui a peu évolué de 1975 à 1985.

Les proportions suivantes observées pour la promotion sortie en juin 1979 ont peu variées sur la période 1975-1985 :

- 95 % des hommes de CAP en trois ans ont suivi une spécialité de type industriel ;
- 95 % des femmes issues de BEP et CAP en deux ans ont suivi une spécialité tertiaire.

On ne relève que quelques spécialité ayant en proportion non négligeable, à la fois des hommes ou des femmes :

- techniques financières et comptables (à 30 % hommes, 70 % femmes) ;
- techniques administratives et juridiques (20 % hommes, 80 % femmes) ;
- et à des degrés moindres, la chimie, le commerce et la cuisine.

La structure des sorties par spécialité s'est également transformée. A titre indicatif, on a consigné dans le tableau ci-après, le poids des principaux groupes de spécialités. Pour retracer ces évolutions on a fait quelques regroupements (11) :

- pour les spécialités tertiaires, il faut tout d'abord noter la très forte chute du secrétariat. On constate également tant pour les hommes que pour les femmes une baisse de la comptabilité, spécialité pour laquelle il y a des poursuites d'études importantes. Par contre, on relève une hausse relative du commerce, de l'hôtellerie et employée de collectivité et enfin de coiffure ;

- pour les spécialités industrielles, les évolutions sur la structure des sorties sont moins importantes : les spécialités à l'issue desquelles les poursuites d'études sont plus fréquentes, ont un poids relatif en baisse (électricité, mécanique). Par contre, les formations de l'alimentation et du bois sont proportionnellement en hausse.

---

(11) L'analyse des évolutions réelles est difficile. Elle exige, soit de descendre à un niveau plus fin que les 47 groupes, soit de faire au contraire certaines agrégations, car les pratiques de classement des formations dans cette nomenclature ont évolué dans le temps, par exemple :

- les métalliers sont passés du groupe 5 "Construction en bâtiment" au groupe 9 "Forge, chaudronnerie et constructions métalliques" ;

- le BEP ASAI (agent des services administratifs et informatiques) est tantôt dans le groupe 29 "Techniques administratives", tantôt dans le groupe 32 "Informatique".

Ceci explique les évolutions brutales que l'on peut constater dans certains groupes de spécialités du niveau V si on ne procède pas à certains reclassements des formations dans la nomenclature analytique des formations.

Dans le tableau 5, les métalliers ont été reclassés dans le groupe "Forge, chaudronnerie". Pour les formations tertiaires on a regroupé ensemble les groupes 29, 32, 33. Parmi eux on a pu isoler les véritables formations commerciales : groupe 33 sauf la spécialité 3322 d'employé de bureau.

Une analyse plus complète de l'évolution de l'importance des diverses spécialités demanderait que l'on examine l'évolution des effectifs de jeunes qui passe par ces formations et les poursuites d'études observées à l'issue de celles-ci. En annexe II, on rappelle l'évolution des effectifs de jeunes présents en année terminale de CAP-BEP mais les études sur l'importance des poursuites d'études selon les spécialités à l'issue des CAP-BEP sont encore trop peu avancé pour que l'on puisse les présenter ici.

Tableau 5

Evolution du poids des principales spécialités de CAP-BEP dans la structure des sorties

	Promotion 75	Promotion 79	Promotion 85	Promotion 87
<b>HOMMES</b>				
Mécanique	33,8	34,3	32,2	31,3
Electricité	15,1	17,9	16,3	15,1
Techniques Financières et Comptables	8,1	6,8	5,2	6,4
Forge Chaudronnerie + Métallier	9,0	9,4	9,2	9,7
Bois	5,3	6,7	7,8	8,1
Construction en Bâtiment	3,1	3,2	3,3	3,3
Autres	25,6	21,7	26,0	26,1
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>FEMMES</b>				
Secrétariat	32,2	26,5	19,9	19,2
Techniques Financières et Comptables	17,9	16,6	15,8	14,2
Tertiaire de bureau + Commerce + Informatique	26,5	24,1	27,5	26,5
(dont Commerce)	( 2,2)	( 2,6)	( 4,7)	( 5,1)
Habillement	9,0	10,8	10,0	13,0
Santé	7,3	7,3	7,6	8,3
Hôtellerie Collectivité	5,1	9,1	9,8	13,3
Autres	7,1	5,6	9,4	5,5
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Effectifs Hommes + Femmes</b>	<b>203 500</b>	<b>209 500</b>	<b>186 000</b>	<b>170 000</b>

Source : Observatoire des Entrées dans la Vie Active.

### 3 - L'AGE A LA SORTIE DU LYCEE PROFESSIONNEL

Les jeunes ont le plus souvent dix-huit ans à leur sortie de Lycée Professionnel. L'année de naissance la plus fréquente des jeunes sortants de la promotion 1979 est 1961 (près de 50 %).

Si pour les promotions sorties de 1975 à 1980, l'âge de sortie ne semble pas s'être beaucoup modifié, on observe par contre, pour les promotions plus récentes de 1980 à 1985, une augmentation sensible de l'âge de sortie. Cette augmentation n'est pas seulement liée à des effets structurels (augmentation du poids du BEP dans les sorties de niveau V).

On constate en effet, cette élévation aussi bien sur les sortants de CAP que sur les BEP. Ces évolutions confirment la tendance à une rétention croissante des jeunes dans le système éducatif, surtout dans les années récentes (12).

Tableau 6

Age (\*) des jeunes à la sortie d'année terminale de CAP-BEP

AGE DE SORTIE	20 ans et plus	19 ans	18 ans	17 ans	Moins 17 ans	TOTAL
Promotion 75 CAP	3,2	11,9	44,2	40,4	0,3	100
Promotion 79 CAP	1,6	8,1	44,6	45,3	0,4	100
Promotion 85 CAP	4,6	20,8	47,7	26,7	0,2	100
Promotion 87 CAP	7,4	25,4	46,1	21,0	0,1	100
Promotion 75 BEP	4,6	28,1	52,2	14,9	0,2	100
Promotion 79 BEP	4,7	25,0	51,4	18,6	0,3	100
Promotion 85 BEP	11,7	34,7	42,7	10,9	0,2	100
Promotion 87 BEP	20,6	38,6	34,6	6,1	0,1	100
Ens. Promotion 75	3,9	18,5	47,4	29,9	0,3	100
Ens. Promotion 79	3,1	16,6	47,9	32,0	0,4	100
Ens. Promotion 85	8,4	28,2	45,0	18,2	0,2	100
Ens. Promotion 87	14,9	32,8	39,6	12,6	0,1	100

Source : Observatoire des entrées dans la vie active

(12) Cf. "Les sorties du système éducatif de 1976 à 1986" par Stéphanie Lemerle - Economie et Statistique n° 216 - Décembre 1988.

#### 4 - L'ORIGINE SOCIALE DES JEUNES ET LA SITUATION DES PARENTS

Par rapport à ce la promotion de 1975, l'origine sociale des parents a peu évolué pour les jeunes sortis en 1979. Cependant la CSP du père est un peu plus souvent cadre, technicien ou employé et un peu moins souvent ouvrier, personnel de service ou agriculteur. Il n'y a là qu'un reflet de l'évolution générale de la structure des emplois dans la population active.

L'évolution la plus marquante est la diminution sensible des mères n'ayant jamais travaillé qui passe de 55 % à 45 %.

Sur la situation d'emploi des parents au moment de l'enquête, on notera qu'il n'y a plus que 65 % des pères des jeunes enquêtés qui sont actifs occupés et environ 40 % des mères.

Tableau 7

Origine sociale des sortants en année terminale de CAP-BEP

	CSP DU PERE				CSP DE LA MERE			
	Homme		Femme		Homme		Femme	
	75	79	75	79	75	79	75	79
Ouvriers	51,6	49,7	50,5	50,2	9,3	11,3	9,5	11,3
Pers. de serv. Armées, Police, Artistes	6,6	4,5	7,1	4,1	12,0	15,3	12,7	17,2
Employés	7,6	11,4	7,9	11,1	9,2	13,1	8,2	12,5
Cadres moyens, techniciens	9,5	13,1	9,3	10,2	2,5	2,6	2,6	1,8
Cadres sup.	3,0	2,7	3,0	2,7	0,4	0,6	0,5	0,8
Agriculteurs	12,0	10,1	13,5	12,9	7,1	6,8	8,2	8,6
Industriels	9,5	8,4	8,7	8,4	2,7	3,5	3,7	3,7
Sans profession	0,2	0,1	0,3	0,4	56,8	46,6	54,6	44,6

Source : Observatoire des entrées dans la vie active.

## CHAPITRE II

### RYTHMES D'INSERTION - STABILISATION DANS L'EMPLOI

#### *Comparaison des cohortes sorties en 1975 et en 1979*

En proposant une évaluation de la durée de l'insertion professionnelle, on expérimente en même temps une définition de ce processus. Les difficultés de l'emploi, l'augmentation des statuts précaires "allongent" cette phase intermédiaire entre l'école et l'emploi. Mais quel emploi ? Quels critères permettent de déterminer le premier emploi "stable" : faut-il privilégier le statut, la durée, ou bien faut-il analyser l'emploi lui-même, sa correspondance avec la formation reçue, les possibilités de carrières qu'il ouvre pour l'individu ?

On se contentera ici de calculer deux indicateurs de durées d'accès à l'emploi différentes, l'une au premier emploi quel que soit son statut, l'autre au premier emploi stabilisé (Cf. Encadré 1).

Une première étape fournit une évaluation de la durée d'accès au premier emploi (Cf. Encadré 2).

Une deuxième phase analyse la "stabilité" de ce premier emploi occupé, son évolution sur la période 1975-1980. La réflexion sur la notion même de premier emploi, s'organisera autour de deux questions :

- A partir de quand peut-on considérer qu'un individu est inséré ?
- Comment caractériser l'emploi d'insertion ?

La troisième étape traitera de la durée de la période d'insertion-stabilisation, en considérant que ce processus s'achève avec l'accès des jeunes à une situation plus stabilisée.

## 1 - LA DUREE D'ACCES AU PREMIER EMPLOI SELON LA FORMATION ET LE SEXE

### 1.1 - La durée d'accès au premier emploi ne s'est guère modifiée entre les promotions sorties en 1975 et en 1979 (Cf. Encadré 3). Les écarts structurels selon les grandes caractéristiques de formation demeurent

Sur la période 1975-1979, marquée par une réduction sensible des recrutements des jeunes, dans l'industrie en particulier, on constate peu d'évolutions dans la durée moyenne d'accès au premier emploi pour les jeunes sortant de BEP : six mois environ (13) (Cf. Graphique 4).

La stabilité observée entre les deux promotions, sorties respectivement en 1975 et en 1979, peut légitimement surprendre. Elle prend un sens différent si on la relie à l'augmentation de l'instabilité et de la précarité.

Les différences entre les formations aux spécialités industrielles et les formations tertiaires sont très marquées :

- la durée d'accès au premier emploi est en moyenne deux fois plus élevée pour les secondes que pour les premières ;
- L'écart est systématique, que ce soit pour les CAP ou les BEP, pour les diplômés comme pour ceux qui ne le sont pas.

L'obtention du diplôme en fin de scolarité facilite l'accès au marché du travail : systématiquement, on constate que les durées moyennes d'accès sont plus courtes pour les jeunes diplômés que pour leurs camarades non diplômés. Par contre, les différences entre filières de formation (CAP-BEP) sont un peu moins apparentes. On constate surtout des écarts à l'avantage des BEP pour les formations du secteur tertiaire.

Les écarts entre hommes et femmes sont également importants et systématiquement au désavantage des femmes. Ils recourent largement les différences observées entre les formations aux spécialités industrielles et les formations tertiaires, mais ils ne s'y réduisent pas entièrement : en particulier la situation semble évoluer de façon plus défavorable pour les femmes que pour les hommes même à "formation équivalente".

De la comparaison des promotions 1975 et 1979, il ressort des évolutions plus favorables pour les jeunes issus de BEP que pour ceux qui proviennent des CAP. En outre, la durée d'accès au premier emploi, pour les jeunes issus des spécialités industrielles, a diminué alors qu'elle s'est allongée sensiblement pour les jeunes issus des spécialités tertiaires (en particulier, pour les CAP tertiaires non diplômés). Ces résultats sont à première vue surprenants puisque la crise de l'emploi touchait bien davantage les emplois industriels.

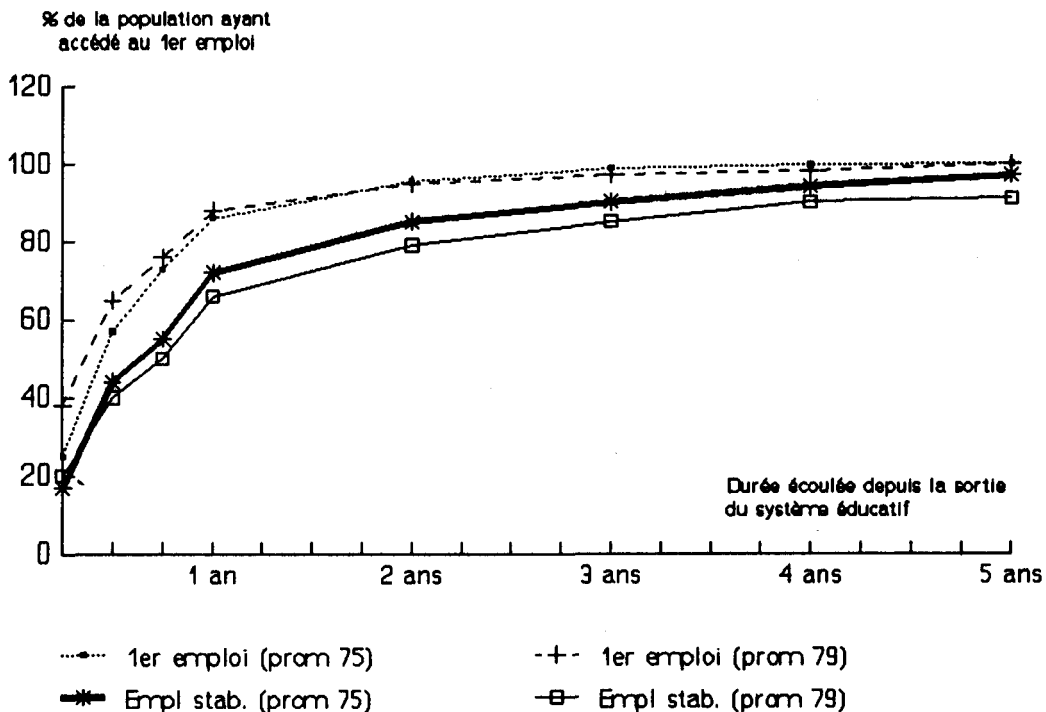
---

(13) Cette stabilité masque probablement une légère augmentation de ces durées d'accès du fait que dans la deuxième enquête de cheminement, on saisit un peu mieux les emplois précaires de courtes durées (Cf. Encadré en annexe du chapitre).



Graphique 2

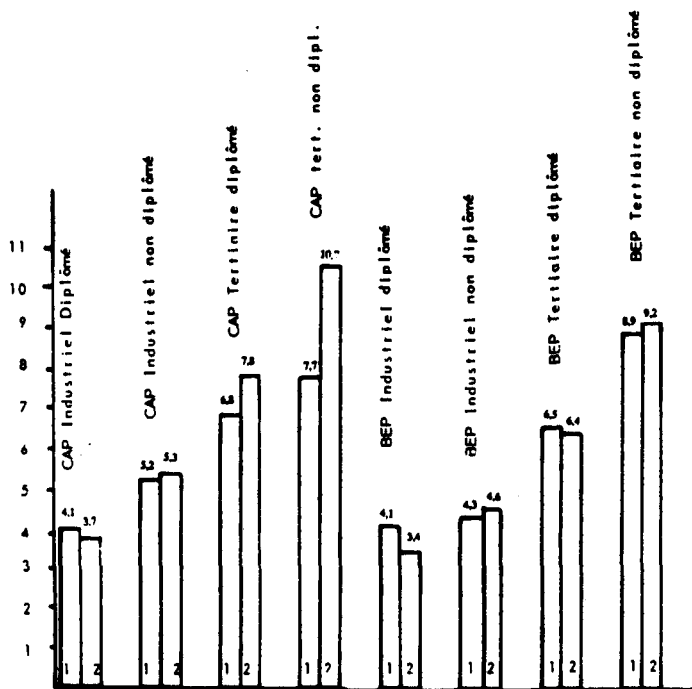
Durée d'accès au premier emploi et à l'emploi stabilisé (14) :  
distribution cumulée, comparaison des promotions sorties en 1975 et en 1979



Source : CEREQ - Observatoire EVA.

Graphique 3

Durées moyennes d'accès au premier emploi (en mois)



Source : CEREQ - Observatoire EVA.

1 - Cohorte 1975-1980

2 - Cohorte 1979-1984

(14) On a éliminé les jeunes n'ayant jamais occupé d'emploi sur la période de cinq ans qui représente une part minime de la population.

## ENCADRE 1

### NOTIONS DE PREMIER EMPLOI D'INSERTION

On retient dans ce chapitre deux définitions :

**Le premier cas :** l'emploi d'insertion est le premier emploi déclaré, quels que soient sa nature, son statut et sa durée. On notera, que dans ce cas, la notion de premier emploi est très large. On constate en particulier, que parmi la proportion sortie en 1979, le tiers des premiers emplois auront une durée inférieure ou égale à trois mois. A l'inverse, 20 % sont des emplois sur contrat à durée indéterminée et le tiers des emplois salariés dureront plus de deux ans.

**Le deuxième cas :** On ne retient comme emploi d'insertion que le premier emploi sur contrat salarié ordinaire, c'est-à-dire, les salariés sur contrat à durée indéterminée ou non, mais en excluant les "mesures jeunes", les contrats emploi-formation, les TUC et les SIVP, qui sont par nature transitoire, et pour lesquels, les jeunes ne sont pas salariés à part entière. On inclut par contre le travail indépendant dans l'emploi "ordinaire". En outre, pour être pris en compte un premier emploi devra satisfaire à une condition de durée minimale fixée à six mois au moins. Aux deux conditions mentionnées (exclusion des stagiaires de la formation professionnelle et des contrats de travail "jeunes", six mois de présence dans l'emploi), on parlera de situation "stabilisée".

## ENCADRE 2

### DUREE D'ACCES AU PREMIER EMPLOI

C'est un indicateur simple qui mesure la durée de la période, qui s'est écoulée entre la date de sortie du système éducatif et la date de prise du premier emploi.

Toutefois, pour rendre plus comparable la situation des hommes et des femmes, on a défalqué la durée du service national pour les garçons qui ont effectué cette obligation, entre la sortie du système éducatif et l'accès à un premier emploi, car cette période n'est pas réellement une période de recherche d'emploi.

L'évaluation de la durée d'accès est complètement contingente à la définition du premier emploi retenu (15).

A la notion, la plus extensive de premier emploi (1er cas de l'encadré 1) correspond une évaluation optimiste de la durée de l'insertion. Si on ne retient comme premier emploi, que des situations plus stabilisées, les délais d'accès peuvent être considérablement allongés, surtout lorsqu'on inclut dans ces durées de recherche la totalité de la durée des emplois précaires, éventuellement occupés auparavant (Cf cas 2 de l'encadré 1).

L'analyse plus précise, des rythmes d'accès au premier emploi montre de plus, que si, au départ le processus d'entrée chez un premier employeur semble s'amorcer plus rapidement pour la promotion 1979 que pour la promotion 1975. Par contre, la poursuite du processus se fait ensuite nettement plus vite pour la promotion 1975. Il en résulte une augmentation sensible de la dispersion des durées de recherche autour de la moyenne.

---

(15) Cf. Encadré 1.

### ENCADRE 3

## LA COMPARAISON DES COHORTES SORTIES

### EN 1975 ET EN 1979

Il était intéressant pour repérer les principales évolutions sur les rythmes d'accès au marché du travail de confronter les évaluations observées pour les deux promotions.

On ne s'attachera qu'aux ordres de grandeurs des évolutions observées car il existe trois limites sérieuses à des comparaisons plus fines :

a) les deux enquêtes de cheminement ont été réalisées dans des conditions différentes

La deuxième enquête a été entièrement passée par interview tandis que la première l'a été pour les deux tiers par voie postale et un tiers par interview. Pour tenter de redresser une partie des biais liés à cette deuxième procédure, on a pondéré l'enquête par la méthode de Hansca.

b) les questionnaires des deux enquêtes n'étaient pas du tout similaires

En effet, dans la deuxième enquête, des enquêteurs avaient à passer des questionnaires beaucoup plus détaillés que dans l'enquête précédente (mixte voie postale interview), les questionnaires de cette deuxième enquête permettaient probablement une meilleure reconstitution du passé des individus. Ainsi la durée d'accès au premier emploi est peut-être un peu surestimé et la précarité du premier emploi sous évaluée dans la première enquête par rapport à la seconde. On ne remettra pas pour autant en cause le sens des tendances lourdes observées.

c) la taille des échantillons

Les populations étudiées sont très hétérogènes et on peut chercher à relier les rythmes d'insertion stabilisation à de nombreuses variables. De plus dans la première enquête, les situations de chômage n'étaient saisis qu'en creux et on ne disposait pas du calendrier complet de la succession des situations d'activités. Dans le chapitre chômage, par exemple, on ne peut comparer que les situations à l'insertion et cinq ans après.

Le croisement d'un certain nombre d'entres elles, même choisi le plus judicieusement possible, ne permet pas toujours de réduire suffisamment la variabilité des durées internes aux strates.

## 1.2 - Durée d'accès à l'emploi et spécialités de formation (Tableau 8)

Le classement des formations selon les rythmes d'accès au premier emploi permet de mettre en évidence quatre groupes de spécialités.

**Le premier groupe** est composé des spécialités du bâtiment : "construction en bâtiment, peinture, bois, couverture, plomberie" du groupe 19 "autres spécialités de l'alimentation", essentiellement constitué des cuisiniers, et enfin, des formations de conducteurs (chauffeurs routiers ou conducteurs d'engins).

Dans ce groupe, les durées moyennes d'accès au premier emploi sont nettement plus faibles qu'ailleurs. Ces formations sont souvent sectorisées, c'est-à-dire qu'elles débouchent essentiellement dans un ou deux secteurs.

Ces secteurs sont composés surtout de petites entreprises et font souvent appel à des métiers traditionnels. Ils embauchent des jeunes sortant de l'enseignement technique court, mais les entreprises ne "stabilisent" que peu leur main-d'oeuvre juvénile.

**Le deuxième groupe** est constitué des formations de la mécanique, à l'électricité et à l'électronique, de l'ensemble forge, constructions métalliques ainsi que des formations de dessinateur. Les durées moyennes d'accès sont ici un peu plus longues que dans le groupe précédent. Ces formations ont des débouchés plus dispersés dans les secteurs d'activité et les entreprises qui recrutent ces jeunes sont, en moyenne de plus grande taille. Par contre, lorsque les jeunes sont recrutés, ils se stabilisent plus rapidement que dans le groupe précédent.

On classe dans le **troisième groupe**, les formations de l'habillement et de la couture. Les délais d'accès au premier emploi sont nettement plus longs, ce qui l'apparente en cela aux spécialités tertiaires. C'est une formation aux débouchés sectoriels assez concentrés, mais c'est un secteur qui a connu une crise des recrutements particulièrement importante sur la période.

Pour les spécialités tertiaires, qui constitue notre **quatrième groupe**, les durées moyennes d'accès au premier emploi ne sont pas très différentes l'une de l'autre. Cela ne veut pas dire que l'influence de la spécialité sur les rythmes d'insertion-stabilisation soit négligeable, mais d'autres facteurs peuvent occulter son rôle. Il faut en outre, noter que les dispersions sur les durées moyennes sont plus importantes que dans les spécialités secondaires.

Si on compare les deux vagues d'enquêtes de cheminement, on voit que globalement, la hiérarchie des spécialités classés selon les délais d'accès au premier emploi n'a pas beaucoup varié entre 1975 et 1980.

Tableau 8

Durées d'accès au premier emploi - promotion 79

PREMIER GROUPE	Durées moyennes d'accès en mois
Construction en Bâtiment	2,6
Couverture - Plomberie	2,6
Peinture	1,7
Bois	2,6
Autres spécialités de l'alimentation	2,4
Conducteurs	2,0
<b>DEUXIEME GROUPE</b>	
Mécanique	3,7
Electricité	3,7
Electronique	5,3
Forges - Constructions métalliques	3,9
Dessinateur du BTP	4,0
Dessinateur industriel	3,7
<b>TROISIEME GROUPE</b>	
Habillement-couture	8,5
<b>QUATRIEME GROUPE</b>	
Techniques administratives et juridiques	7,9
Secrétariat	7,5
Techniques financières et comptables	6,0
Commerce - Emplois de bureau	8,6
Santé - Service social	6,8
Soins personnels	7,5
Hôtellerie - Collectivités	8,9

Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans la Vie Active.

## 2- L'INSTABILITE ET LA PRECARITE DU PREMIER EMPLOI

L'instabilité et la précarité du premier emploi ont sensiblement augmenté entre la promotion sortie en 1975 et celle sortie en 1979. Trois indicateurs permettent de mesurer le phénomène (16) :

- la probabilité de quitter son premier employeur au cours des cinq premières années de vie active ;
- les causes de changement du premier emploi ;
- la durée du séjour chez le premier employeur.

(16) On ne dispose pas, dans la première enquête de cheminement du statut détaillé du premier emploi, ce qui interdit toute comparaison directe du statut entre les deux promotions.

## 2.1 - La probabilité de quitter son premier employeur

45 % des jeunes sortis en juin 1975 n'avaient eu qu'un employeur au cours des cinq années ayant suivi la partie du système éducatif, contre 30 % pour la promotion 1979. L'augmentation relative de la fréquence des départs est ainsi de plus de 30 % entre les deux promotions (Tableau 9).

Tableau 9

Nombre d'employeurs au cours des cinq années suivant la sortie du système éducatif

		Un seul employeur	Deux employeurs ou plus	TOTAL
<b>PROMOTION 1975-1980</b>	Hommes	42,4	57,6	100
	Femmes	46,3	53,7	100
<b>PROMOTION 1979-1984</b>	Hommes	26,3	73,7	100
	Femmes	32,1	67,9	100

Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans La Vie Active.

La probabilité de "quitter son premier employeur" ne varie pas considérablement selon les filières (CAP ou BEP), l'obtention ou non du diplôme et selon les grands secteurs de formation (spécialités industrielles ou tertiaires). Les jeunes non diplômés quittent leur premier emploi un peu plus fréquemment que les diplômés. De même, les jeunes issus des spécialités tertiaires sont un peu plus mobiles que leurs camarades sortant d'une formation de type industriel. Par contre, les BEP qui étaient plus stables que les CAP, pour la promotion sortie en 1975, sont au contraire devenus plutôt plus mobiles (Tableau 10).

Tableau 10

Nombre d'employeurs au cours des cinq années suivant la sortie du système éducatif selon la formation

PROMOTION 1975-1980	Un seul employeur	Deux employeurs ou plus	TOTAL
BEP indust. diplômé	44,7	55,3	100
BEP tertia. diplômé	48,2	51,8	100
BEP indust. non-diplômé	45,2	54,8	100
BEP tertia. non-diplômé	53,6	46,3	100
CAP indust. diplômé	42,3	57,7	100
CAP tertia. diplômé	39,6	60,4	100
CAP indust. non-diplômé	41,8	58,2	100
CAP tertia. non-diplômé	45,5	54,5	100
<b>TOTAL</b>	<b>44,3</b>	<b>55,7</b>	<b>100</b>

PROMOTION 1979-1984			
BEP indust. diplômé	26,6	73,4	100
BEP tertia. diplômé	30,8	69,2	100
BEP indust. non-diplômé	22,1	77,9	100
BEP tertia. non-diplômé	27,7	72,3	100
CAP indust. diplômé	30,8	69,2	100
CAP tertia. diplômé	30,3	69,7	100
CAP indust. non-diplômé	25,9	74,1	100
CAP tertia. non-diplômé	30,8	69,2	100
<b>TOTAL</b>	<b>29,1</b>	<b>70,9</b>	<b>100</b>

Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans la Vie Active.

## 2.2 - La baisse des départs "volontaires"

Alors que la moitié des jeunes de la promotion 1975 avait quitté volontairement leur premier employeur, et moins de un sur quatre était parti à la suite d'une fin de contrat à durée déterminée, on constate, pour la promotion 1979, que les proportions sont inversées.

C'est-à-dire l'importance de la substitution de contrats à durée indéterminée par des contrats à durée déterminée. Les départs à la suite d'un licenciement n'ont par contre, pas beaucoup diminué. Ils constituent pour les deux promotions entre 10 et 15 % des motifs de départ.

Les départs à la suite d'une fin de contrat sont restés beaucoup plus fréquents à l'issue des formations tertiaires que pour les sortants issus des formations industrielles, cependant, l'écart relatif s'est nettement atténué. Ainsi, les emplois restent plus précaires à l'issue des formations tertiaires, mais l'écart entre formations secondaires et tertiaires se réduit légèrement entre les deux promotions.

Tableau 11

Motif de départ du premier employeur selon la classe, le diplôme et la spécialité de formation industrielle en tertiaire - Promotion 1975

HOMMES ET FEMMES	Fin de contrat à durée déterminée	Licenciement	Autres dont départs volontaires	TOTAL
CAP indust. diplômé	12,7	15,1	72,2	100
CAP indust. non diplômé	12,6	14,1	73,3	100
CAP tertia. diplômé	34,3	13,9	51,8	100
CAP tertia. non diplômé	26,5	14,7	58,8	100
BEP indust. diplômé	14,6	10,2	75,2	100
BEP indust. non diplômé	12,6	13,0	74,4	100
BEP tertia. diplômé	29,6	12,3	58,1	100
BEP tertia. non diplômé	31,7	14,6	53,7	100
<b>ENSEMBLE</b>	<b>22,4</b>	<b>13,6</b>	<b>64,0</b>	<b>100</b>
<b>HOMMES</b>				
CAP indust. diplômé	11,9	13,6	74,5	100
CAP indust. non diplômé	11,2	14,0	74,8	100
CAP tertia. diplômé	23,7	15,5	60,8	100
CAP tertia. non diplômé	16,6	13,9	69,5	100
BEP indust. diplômé	14,8	9,3	75,9	100
BEP indust. non diplômé	10,1	13,1	76,8	100
BEP tertia. diplômé	23,3	12,5	64,2	100
BEP tertia. non diplômé	32,8	7,1	60,1	100
<b>TOTAL HOMMES</b>	<b>14,1</b>	<b>12,7</b>	<b>73,3</b>	<b>100</b>
<b>FEMMES</b>				
CAP indust. diplômé	17,5	23,4	59,1	100
CAP indust. non diplômé	22,1	15,2	62,7	100
CAP tertia. diplômé	35,8	13,7	50,5	100
CAP tertia. non diplômé	27,9	14,8	57,3	100
BEP indust. diplômé	9,8	32,3	57,9	100
BEP indust. non diplômé	48,6	11,6	39,8	100
BEP tertia. diplômé	31,0	12,3	56,7	100
BEP tertia. non diplômé	31,5	16,3	52,2	100
<b>TOTAL FEMMES</b>	<b>30,6</b>	<b>14,4</b>	<b>55,0</b>	<b>100</b>

Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans la Vie Active.



Tableau 12

Motif de départ du premier employeur selon la classe, le diplôme et la spécialité de formation industrielle ou tertiaire - Promotion 1975

HOMMES ET FEMMES	Fin de contrat à durée déterminée	Licenciement	Autres dont départs volontaires	TOTAL
CAP indust. diplômé	35,4	14,1	50,5	100
CAP indust. non diplômé	43,2	14,6	42,2	100
CAP tertia. diplômé	60,5	9,9	29,6	100
CAP tertia. non diplômé	52,4	16,9	30,7	100
BEP indust. diplômé	43,1	8,9	48,0	100
BEP indust. non diplômé	44,6	7,9	47,5	100
BEP tertia. diplômé	60,2	8,5	31,3	100
BEP tertia. non diplômé	55,8	10,7	33,5	100
<b>ENSEMBLE</b>	<b>49,3</b>	<b>11,2</b>	<b>39,5</b>	<b>100</b>
<b>HOMMES</b>				
CAP indust. diplômé	34,0	12,4	53,6	100
CAP indust. non diplômé	43,0	13,9	43,1	100
CAP tertia. diplômé	47,0	9,5	43,5	100
CAP tertia. non diplômé	48,6	8,3	43,1	100
BEP indust. diplômé	42,8	8,3	48,9	100
BEP indust. non diplômé	43,6	7,5	48,9	100
BEP tertia. diplômé	57,6	3,4	39,0	100
BEP tertia. non diplômé	50,9	4,9	44,2	100
<b>TOTAL HOMMES</b>	<b>41,4</b>	<b>10,4</b>	<b>48,2</b>	<b>100</b>
<b>FEMMES</b>				
CAP indust. diplômé	43,3	22,8	33,9	100
CAP indust. non diplômé	45,1	20,2	34,7	100
CAP tertia. diplômé	61,7	10,0	28,3	100
BEP indust. diplômé	52,5	17,6	29,9	100
BEP indust. non diplômé	47,3	15,3	37,4	100
BEP tertia. diplômé	60,7	9,5	29,8	100
BEP tertia. non diplômé	57,1	12,1	30,8	100
<b>TOTAL FEMMES</b>	<b>57,8</b>	<b>12,0</b>	<b>30,2</b>	<b>100</b>

Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans la Vie Active.

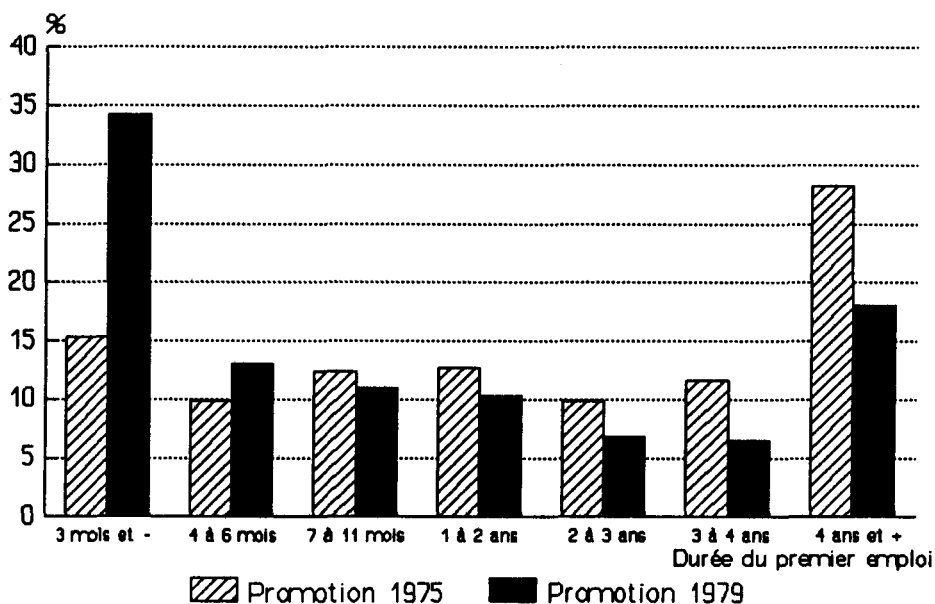
### 2.3 - La durée du premier emploi occupé

Les durées moyennes de séjour chez le premier employeur (17) ont diminué de façon importante entre la promotion sortie en 1975 et celle sortie en 1979 - tant pour les CAP que pour les BEP, des diplômés ou les non-diplômés, la baisse relative est de l'ordre de 30 % (18). On peut toutefois noter que cette précarisation des premiers emplois affecte davantage les formations industrielles que les formations tertiaires, sans pour autant inverser leur position relative.

L'examen de distribution des durées de séjour chez le premier employeur montre que c'est la proportion des premiers emplois de courtes durées, qui a le plus augmenté, et corrélativement, la part des emplois très longs a sensiblement chuté. On peut souligner une fois encore, une bipolarisation de la population. Le premier pôle est constitué des jeunes dont le premier emploi durera moins de trois mois. A l'opposé, le deuxième pôle est composé des jeunes dont le premier emploi a été très stable et a duré quatre ans ou plus (Cf. Graphique 4).

Graphique 4

Comparaison des distributions de la durée du premier emploi pour les promotions 75 et 79



Source : CEREQ - Observatoire EVA.

(17) La durée du service national a été ici incluse dans la durée du premier emploi si au départ et en retour du service, le jeune travaillait chez un même employeur car cela permettait une comparaison plus directe des deux enquêtes de cheminement utilisées ici.

(18) La baisse est probablement un peu surestimée du fait que dans la deuxième enquête de cheminement, on saisit un peu mieux les emplois précaires de courtes durées.

## 2.4 - Spécialités de formation et instabilité du premier emploi

Entre la promotion sortie en 1975 à celle sortie en 1979, on assiste, à une diffusion du risque d'avoir un premier emploi instable. Cette généralisation de la précarité à des catégories de formations peu touchées auparavant, ne gomme pas les différences importantes qui existaient, par spécialité. L'écart relatif selon les filières et spécialités s'est seulement légèrement resserré, mais les populations les plus soumises au risque de précarité demeurent globalement les mêmes qu'auparavant.

Les jeunes, issus des formations tertiaires étaient encore nettement plus concernés que ceux, issus des formations industrielles, excepté les cuisiniers où le pourcentage du premier emploi instable avoisinait les 50 %.

Ainsi, le pourcentage des jeunes dont le premier emploi a une durée inférieure ou égale à trois mois est pour la promotion 1979 :

- 44 % pour les jeunes issus de l'hôtellerie ;
- 40 % pour ceux provenant du commerce ;
- 37 % pour les jeunes formés au secrétariat.

Pour les formations industrielles, ces pourcentages sont :

- 50 % pour les cuisiniers ;
- 35 % pour ceux formés à l'électricité ;
- 31 % pour les jeunes issus de forge, constructions métalliques ;
- 29 % pour les mécaniciens ;
- 25 % pour les peintres de formation ;
- 17 % pour les jeunes issus de la construction en bâtiment.

## 2.5 - Les relations entre durée d'accès et durée du premier emploi

L'accès aux emplois courts (de durée inférieure à trois mois) est en règle générale très rapide.

Les premiers emplois ayant eu une durée inférieure ou égale à trois mois sont pour près de 70 % d'entre eux pris durant l'été qui a suivi immédiatement la sortie du système éducatif.

Mais à l'inverse, les premiers emplois très "longs" (d'une durée supérieure ou égale à quatre ans), qui existent également en nombre important, ont également des durées d'accès relativement faibles.

Vaut-il mieux accéder vite à un premier emploi, fut-il précaire ? Ou au contraire est-il préférable, plutôt que d'accéder à un emploi précaire, d'attendre pour trouver un emploi plus stable.

Si on en juge, par la situation observée cinq ans après la sortie, il apparaît préférable d'accéder vite à un premier emploi.

En effet, cinq ans après, il existe peu de différences, au regard de la stabilité dans l'emploi, entre ceux qui se sont insérés très rapidement sur un emploi précaire, et ceux qui ont accédé rapidement à un emploi stable. Par contre, les jeunes, ayant connu des durées d'accès au premier emploi plus importantes, sont cinq ans après plus souvent dans des situations non stabilisées, c'est-à-dire, chômeur ou sur des emplois encore précaires.

### 3 - LA "STABILISATION"

L'examen de l'évolution chronologique des situations d'activités de la cohorte 1979-1984 dégage une stabilisation progressive dans l'emploi bien que de nombreuses situations précaires subsistent au bout de cinq ans de cheminement. Neuf mois après la sortie, à peine le tiers de la promotion était salarié sur un contrat à durée indéterminée et moins de 50 % sur un contrat salarié "ordinaire" (c'est-à-dire hors mesures jeunes), tandis que le quart de la promotion se trouvait au chômage, 10 % sur un emploi précaire et 15 % était inactif ou au service national.

Au bout de cinq ans, en juin 1984, le chômage ne touche plus qu'un jeune sur huit de la cohorte. La part des jeunes salariés sur contrat à durée indéterminée a plus que doublé pour concerner les deux tiers de la promotion. Cependant cinq ans après la sortie du système éducatif, un jeune sur cinq est encore dans une situation fragile sur le marché du travail :

- 5 % sur un emploi précaire ;
- 9 % des jeunes sont salariés sur des contrats à durée déterminée ;
- 13 % sont chômeurs.

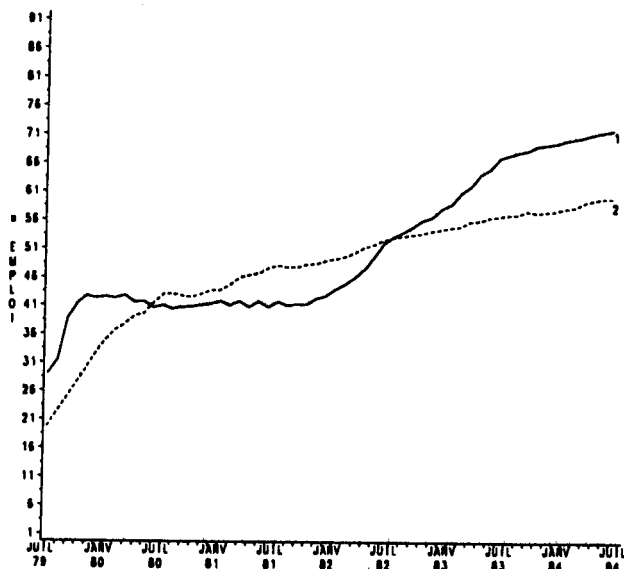
En outre ces jeunes n'ont, pour la quasi-totalité, jamais accédé sur la période à une situation stable.

Au cours des cinq années de cheminement, on peut, en schématisant, distinguer deux phases :

- la première, au cours de laquelle, on observe une diminution du chômage qui ne s'accompagne pas d'une stabilisation très sensible dans l'emploi ;
- durant la seconde, par contre, la diminution du chômage est beaucoup plus lente, mais les jeunes sont nombreux à se stabiliser (Cf. Graphique 5).

Graphique 5

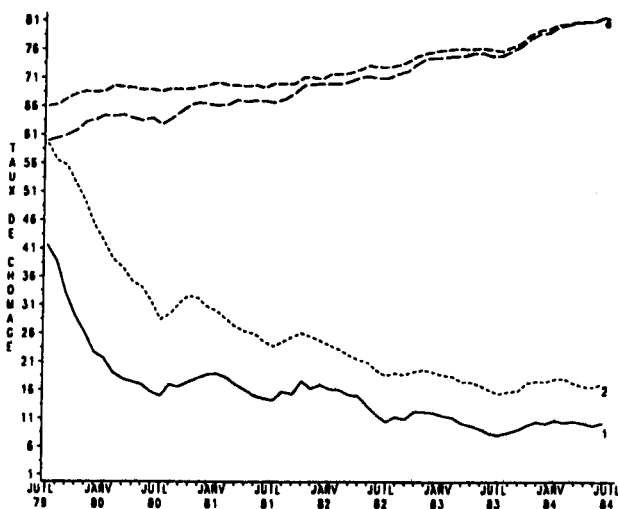
Evolution du pourcentage en emploi sur contrat à durée indéterminée  
 parmi les sortants de CAP-BEP - Promotion 1979



Source : CEREG - Observatoire EVA.

Graphique 6

Evolution au cours de la période des taux de stabilité et  
 taux de chômage - Promotion 1979



Source : CEREG - Observatoire EVA.

$$\text{Taux de stabilité} = \frac{\text{Effectif en CDI}}{\text{Effectif en emploi}}$$

- 1 - Taux de chômage HOMME
- 3 - Taux de chômage FEMME

- 2 - Taux de stabilité HOMME
- 4 - Taux de stabilité FEMME

Mais les seules caractéristiques scolaires ne permettent pas d'isoler à priori, des catégories de jeunes "exclus" de celles pour lesquels, il existerait un processus d'insertion-stabilisation dans l'emploi.

#### **4 - UNE EVALUATION DE LA DUREE D'ACCES A UNE SITUATION STABILISEE**

La durée d'accès à une "situation stabilisée" s'est nettement allongée entre les promotions 1975-1979. On a choisi dans ce paragraphe, de présenter une évaluation de la durée d'accès à une "situation stabilisée", c'est à dire lorsque l'insertion concerne un "premier emploi" sur contrat "salarié ordinaire" et dont la durée aura été supérieure à six mois (19).

On compare cet indicateur à un indicateur équivalent pour la promotion 1975.

Toutes formations confondues, de la comparaison des promotions 1975 et 1978, il ressort que la durée moyenne d'accès à une situation "stable" passe d'un peu moins d'un an à près de quinze mois soit un allongement de l'ordre de 25 %.

##### **4.1 - L'allongement de l'accès à une situation stabilisée concerne plus spécialement les formations tertiaires et les non-diplômés**

Cet allongement de l'insertion concerne principalement les CAP et BEP des spécialités tertiaires. Par contre pour les CAP et les BEP industriels diplômés la durée d'accès à une situation stabilisée n'a que faiblement augmenté (+ 10 %) (Cf. Graphique 7).

##### **4.2 - Les rythmes d'insertion-stabilisation dans l'emploi sont très différenciés d'une spécialité à l'autre (Cf. Graphique 8)**

La vitesse d'accès au premier emploi quel que soit le statut avait permis de distinguer parmi les formations industrielles trois groupes de spécialités (Cf. Paragraphe 1.3). La distribution des rythmes d'accès à une situation plus stabilisée, cette classification perdure globalement, mais on observe plutôt une accentuation des écarts entre le groupe BTP et celui composé des formations à l'électricité et à la mécanique.

Par contre, la cuisine qui conduisait rapidement à un premier emploi connaît des périodes de stabilisation plus longues que les deux groupes précédents. L'habillement connaît à la fois des délais d'accès au premier emploi et une période de stabilisation plus longue que les autres formations industrielles.

---

(19) Cf. Encadré 1.

Pour les formations tertiaires, pour lesquelles, la durée d'accès au premier emploi et la durée de stabilisation sont beaucoup plus longues, on voit se dessiner nettement trois grands regroupements de spécialités :

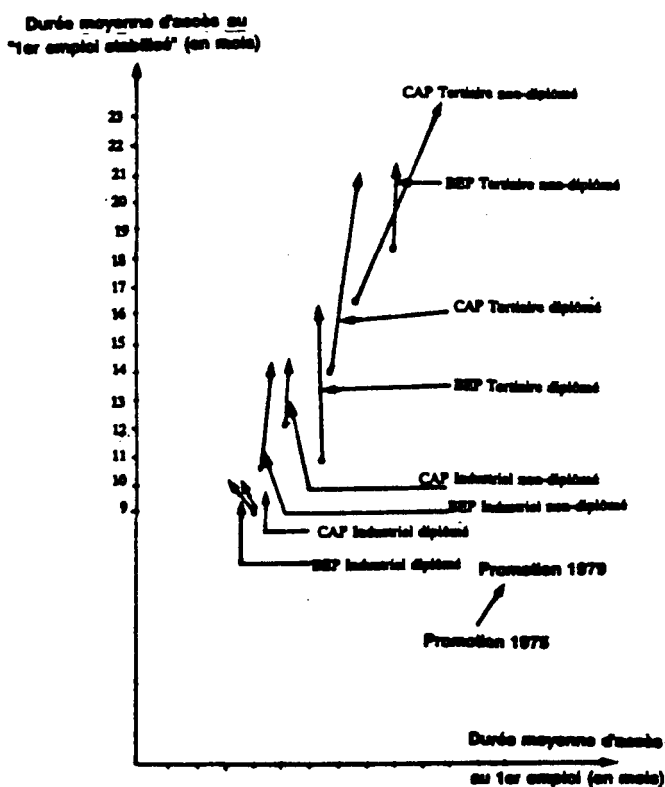
- le premier groupe est constitué des formations à la comptabilité et aux soins personnels pour lesquels l'accès à un emploi stabilisé est relativement plus court que pour les autres spécialités tertiaires ;

- le deuxième groupe comporte les techniques administratives et juridiques appliquées, la santé et le secrétariat : l'accès à une situation stabilisée est un peu plus lent que pour les jeunes du groupe précédent ;

- le troisième groupe constitue le commerce et l'hôtellerie pour lesquels encore très nombreuses sont les situations des jeunes non stabilisés : les difficultés d'accès à l'emploi se conjuguent avec les problèmes de stabilisation.

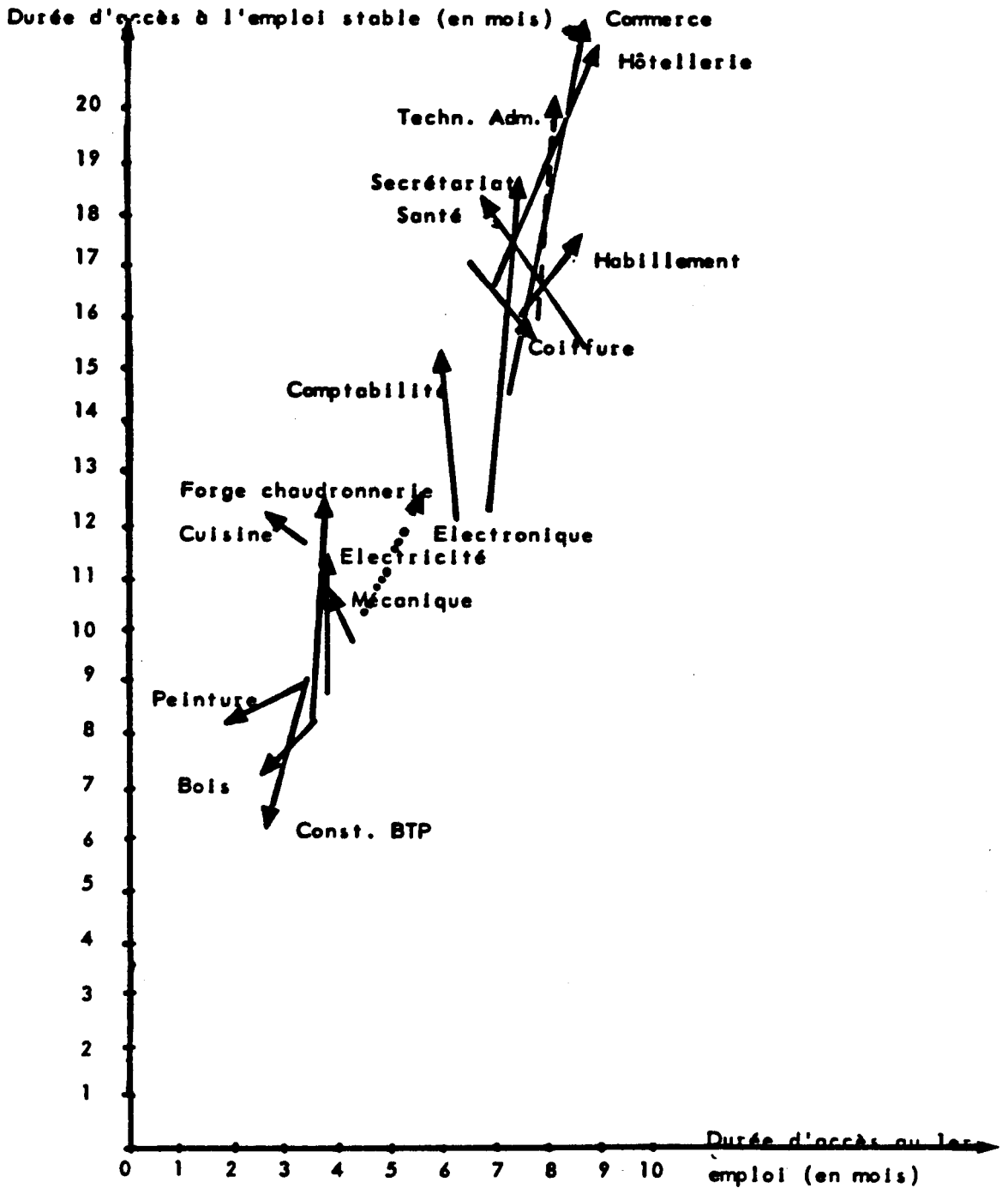
Les graphiques 7 et 8 montrent clairement que la dégradation des conditions d'insertion porte essentiellement sur l'accès à la situation stable. C'est la précarité des emplois de début qui explique la montée du chômage et non les difficultés d'accéder à l'emploi lui-même, hormis pour une frange de la population dont les délais d'accès à l'emploi, qu'ils soient durables ou non, sont très longs. Cela concerne tout de même 20 % des femmes et 10 % des hommes.

Graphique 7  
Evolution des durées d'accès au premier emploi et des durées d'accès au premier emploi stabilisé - Comparaison des promotions 75-79



Graphique 8

Durée d'accès moyenne au premier emploi et durée d'accès moyenne à l'emploi stable :  
comparaison des cohortes 75 et 79 pour les principaux groupes de spécialités de formation





### CHAPITRE III

#### LE CHOMAGE A L'ISSUE DES FORMATIONS EN LYCEE PROFESSIONNEL

Durant les cinq années qui suivent la fin de leur scolarité initiale, les trois quarts des jeunes de la promotion sortie en 1979 ont connu le chômage. Le tiers d'entre eux a connu une durée globale de chômage de plus d'un an et le quart est passé par une période dite de "chômage de longue durée", c'est à dire a connu au moins une période de chômage de plus d'un an sans interruption. Ainsi, on comprend pourquoi il est particulièrement important de s'interroger sur la signification et les conséquences du chômage observées pour ces jeunes.

## 1 - EVOLUTION DANS LE TEMPS DU RISQUE DE CHOMAGE

### 1.1 - La diminution du chômage

Les taux de chômage (20) évolue différemment pour les hommes et les femmes. Après une décroissance rapide durant un an des effectifs des jeunes gens au chômage, la baisse est ensuite beaucoup plus lente dans une seconde phase et se stabilise au bout de trois ans environ, autour de 10 % des effectifs de la promotion (Cf. Graphique 9).

Pour les femmes, la décroissance est également rapide durant la première année, mais elle se poursuit à un rythme encore soutenu jusqu'à la quatrième année. Il semble qu'il y ait ensuite une stabilisation du chômage autour de 15 % de la promotion féminine.

Tant pour les hommes que pour les femmes, des variations saisonnières sont nettement perceptibles sur les graphiques retraçant l'évolution du niveau de chômage sur la période : creux en juillet, pic en novembre. Ces variations s'amortissent cependant sensiblement au cours du temps et leurs amplitudes en fin de période deviennent faibles.

Si l'on compare l'évolution du taux de chômage des jeunes diplômés de la promotion à celui des jeunes de 16 à 24 ans ayant un diplôme de niveau V, on constate que le niveau de chômage de la cohorte rejoint celui observé sur le stock au bout d'environ deux ans et demi à trois ans (Cf. Graphique 9).

### 1.2 - Classes, diplôme et groupes de spécialités

Les taux de chômage des non-diplômés se stabilisent systématiquement à un niveau nettement plus élevé que celui des diplômés. L'écart est important et reste pratiquement constant durant les trois dernières années que ce soit pour les hommes ou pour les femmes. Les non-diplômés sont plus nombreux sur des emplois précaires que leurs camarades diplômés : en conséquence ils demeurent nettement plus vulnérables au chômage (Cf. Graphique 10 a et 10 b).

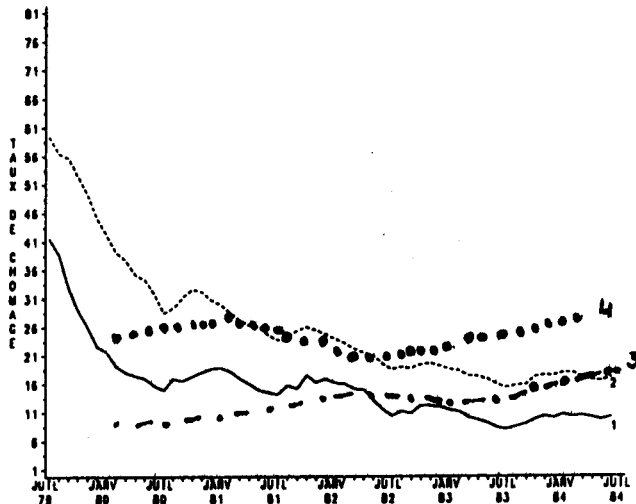
---

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Chômeur}}{\text{Chômeur} + \text{Emploi}}$$

Emploi = Emploi ordinaire (CDD, CDI, intérim...) + Mesures Jeunes (stages en entreprises...).

Graphique 9

Taux de chômage des sortants 79 diplômés de CAP-BEP -  
Comparaison avec le taux de chômage des diplômés niveau V de 16 à 24 ans

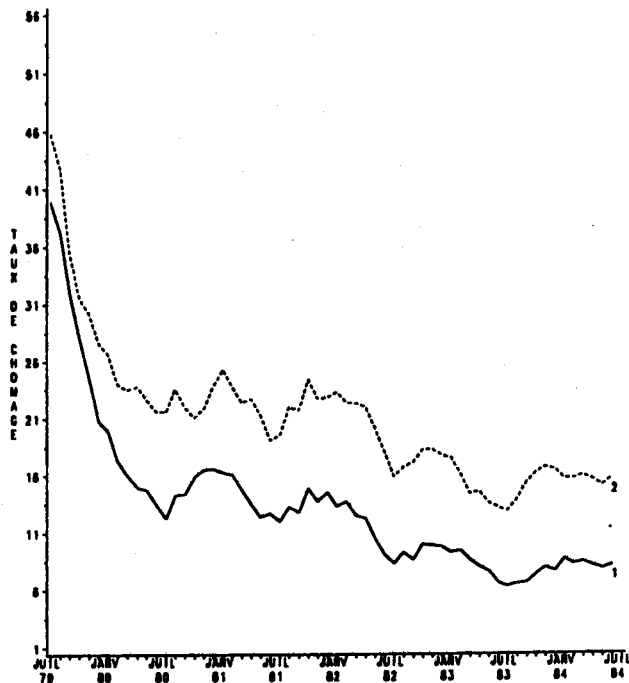


- 1 - Hommes diplômés CAP-BEP - Promotion 1979-1984
- 2 - Femmes diplômées CAP-BEP - Promotion 1979-1984
- 3 - Hommes 16 à 24 ans diplômés niveau V
- 4 - Femmes 16 à 24 ans diplômées niveau V

Source : Courbes 1 et 2 - Enquête cheminement CEREQ-EVA.  
Courbes 3, 4, 5 et 6 - Enquête sur l'emploi INSEE.

Graphique 10 a

Évolution des taux de chômage Hommes - Comparaison diplômés, non-diplômés

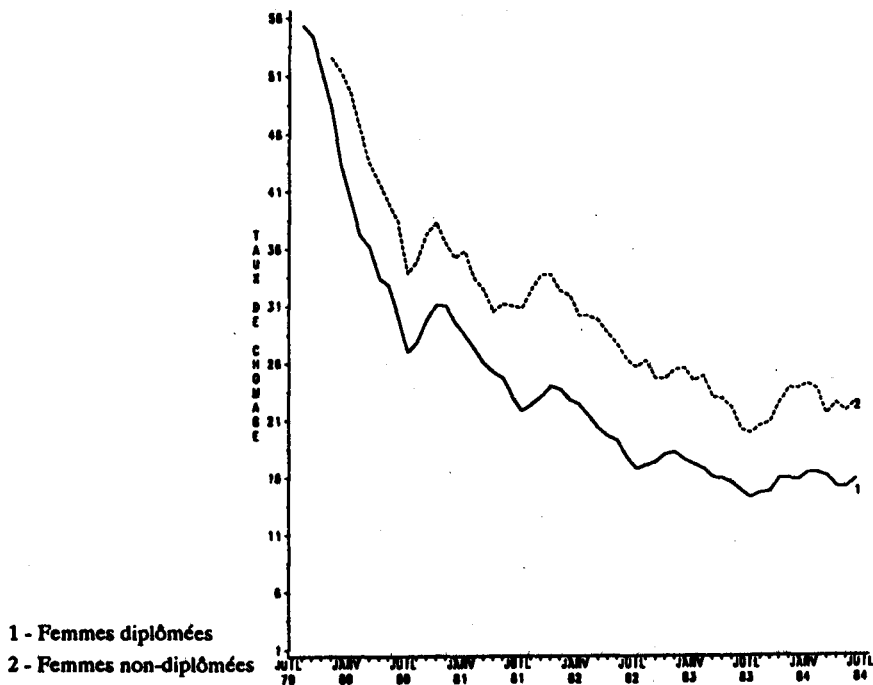


- 1 - Hommes diplômés
- 2 - Hommes non-diplômés

Source : Observatoire EVA.

Graphique 10 b

Evolution des taux de chômage Femmes - Comparaison diplômées, non-diplômées

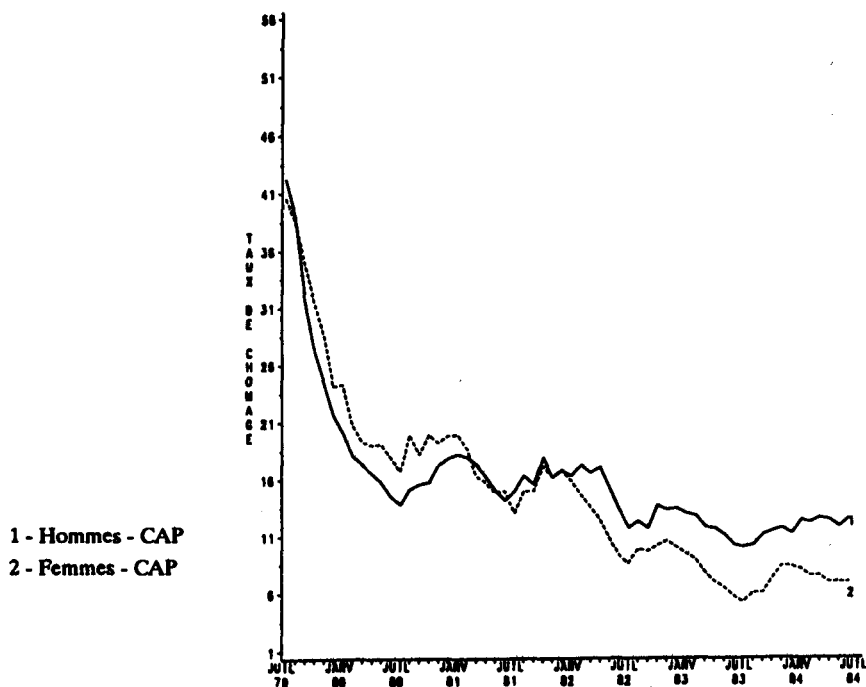


Source : Observatoire EVA.

On notera enfin que les femmes issues de BEP restent constamment dans une situation plus favorable que celles issues des CAP. Tandis que les hommes sortant de BEP ont un départ un peu plus lent pour aboutir ensuite à des taux de chômage nettement inférieurs au bout de deux et demi à trois ans (Cf Graphiques 11 a et 11 b).

Graphique 11 a

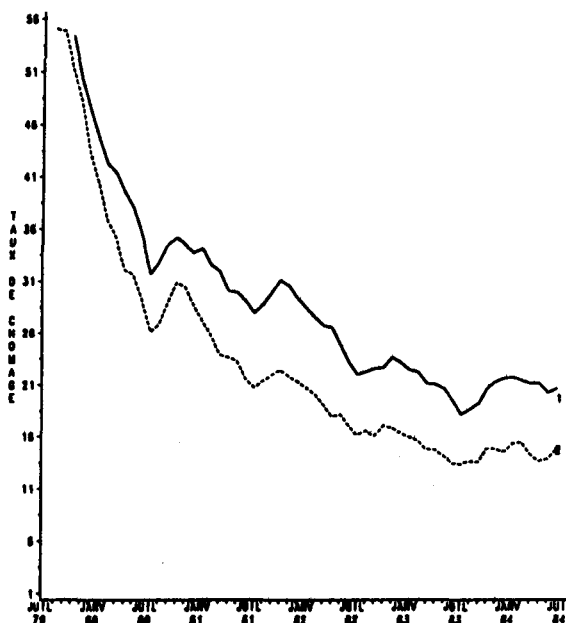
Evolution des taux de chômage Hommes - Comparaison CAP-BEP



Source : Observatoire EVA.

Graphique 11 b

Evolution des taux de chômage Femmes - Comparaison CAP-BEP



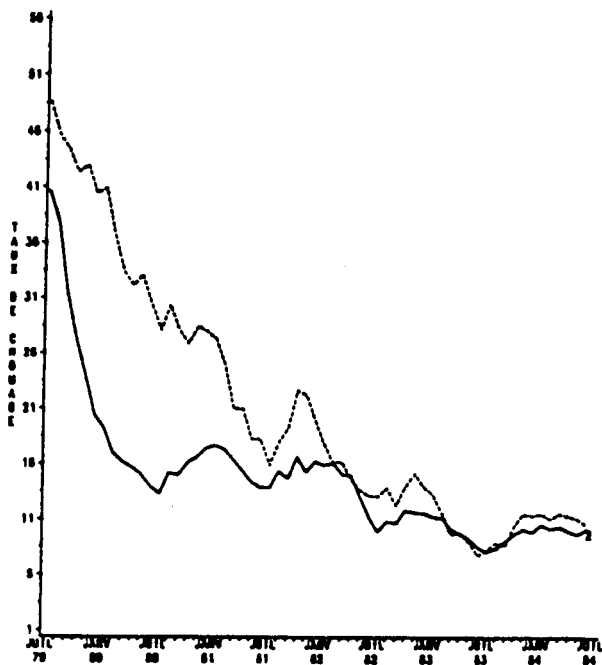
- 1 - Femmes - CAP
- 2 - Femmes - BEP

Source : Observatoire EVA.

Le chapitre précédent a fait apparaître un paradoxe à propos des formations tertiaires : alors que la crise de l'emploi affectait d'abord les emplois industriels, des durées d'accès à l'emploi étaient bien plus longues pour les formations tertiaires que pour les formations industrielles. L'évolution des courbes de chômage éclaire différemment cette première constatation. En effet, les jeunes issus des formations industrielles connaissent au départ des taux de chômage nettement inférieurs à ceux des formations tertiaires mais les taux de chômage se rejoignent deux ans et demi à trois ans après la sortie pour les hommes. Tandis que pour les femmes, au bout d'un an environ, les taux de chômage à l'issue des formations tertiaires deviennent sensiblement inférieurs à ceux observés à l'issue des formations industrielles. Le processus d'accès à l'emploi s'amorce donc plus lentement à l'issue des formations tertiaires mais ensuite le niveau de chômage devient comparable pour les hommes et inférieur pour les femmes (Cf. Graphique 12 a et 12 b).

Graphique 12 a

Evolution des taux de chômage Hommes - Comparaison SPE industrielles et tertiaires

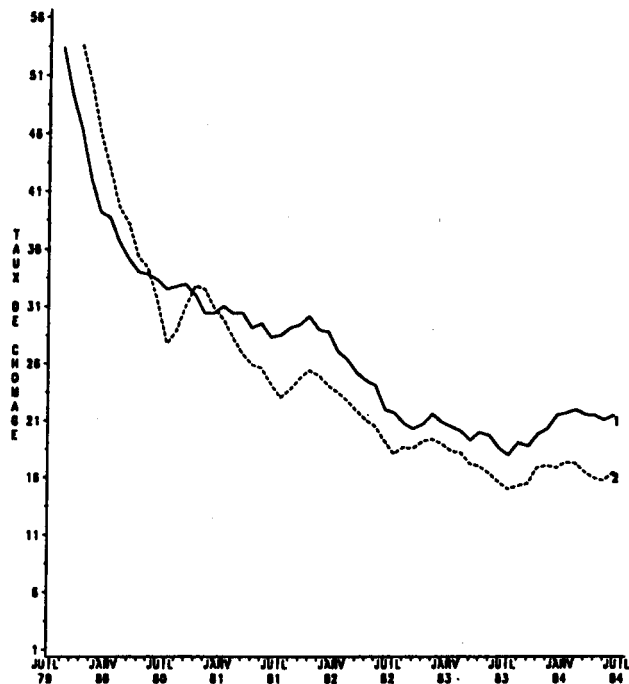


- 1 - CAP-BEP Spécialités industrielles
- 2 - CAP-BEP Spécialités tertiaires

Source : Observatoire EVA.

Graphique 12 b

Evolution des taux de chômage Femmes - Comparaison SPE industrielles et tertiaires

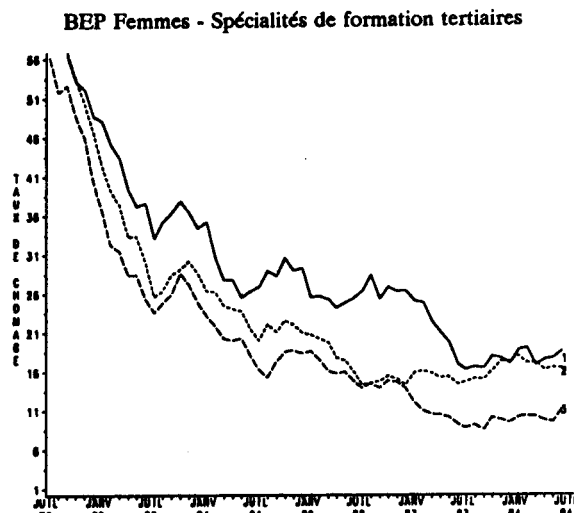
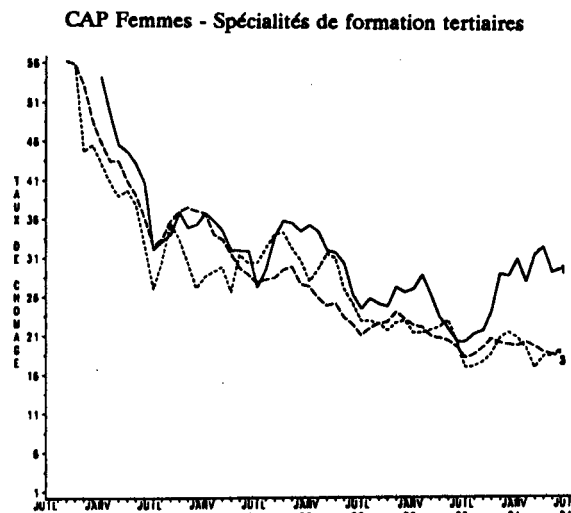
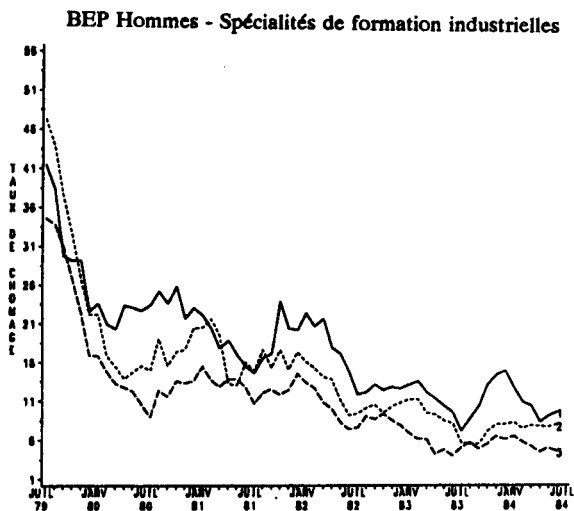
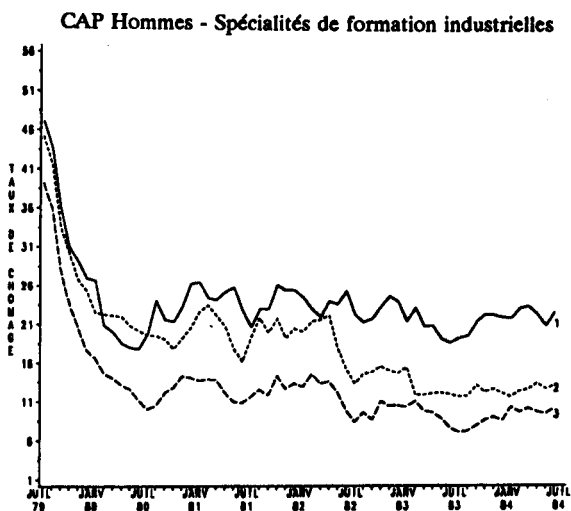


- 1 - CAP-BEP Spécialités industrielles
- 2 - CAP-BEP Spécialités tertiaires

Source : Observatoire EVA.

Graphiques 13

Taux de chômage selon l'obtention ou non du diplôme - comparaison par sexe et filière de formation



- 1 - Taux de chômage des diplômés
- 2 - Taux de chômage dip. partiel
- 3 - Taux de chômage des non-diplômés

La comparaison des graphiques 13 suggère en outre un rôle sensiblement différent du diplôme pour les hommes et les femmes. Pour la population masculine, l'effet du diplôme est plus important que celui de la classe (CAP/BEP). La combinaison des deux variables (21), montre clairement que la rupture se situe en réalité entre les CAP non-diplômés et le reste de la population, quelle que soit la filière (Cf. Graphiques 12). Le taux de chômage des hommes ayant obtenu le CAP s'écarte sensiblement de celui des non diplômés : la courbe du chômage des diplômés s'établit à un niveau semblable de celles des hommes ayant préparé un BEP, qu'ils l'aient obtenu ou pas. Dans la filière BEP, l'écart entre les diplômés et les non-diplômés très important au départ se résorbe avec le temps.

Pour les femmes, (graphiques 13), les effets du diplôme et de la classe se cumulent. La combinaison des deux variables (22), révèle que les femmes ayant préparé un CAP sont davantage touchées par le chômage que celles ayant préparées un BEP ; à l'intérieur de chacune des filières, l'obtention du diplôme détermine un taux de chômage plus faible.

### 1.3 - Une typologie selon les spécialités de formation

L'étude des graphiques d'évolution du chômage permet de distinguer six grands types de profils selon les spécialités de formation.

Le premier est caractérisé par un processus de résorption du chômage assez régulier et des fluctuations saisonnières relativement faibles : il s'agit en particulier des spécialités de l'électricité et de la mécanique.

Un deuxième groupe de spécialités est, lui, constitué de formations très centrées sur le secteur du BTP : ce sont les spécialités de construction en bâtiment, peinture, plomberie, le bois auxquelles on peut adjoindre les dessinateurs. La conjoncture très défavorable sur cette période du secteur bâtiment donne aux courbes d'évolution du chômage des profils particuliers. Les taux de chômage baissent d'abord au cours de la première année très rapidement et tombent à un niveau assez bas, neuf mois à un an après la sortie. Puis, les taux de chômage ont ensuite tendance à remonter avec en plus des fluctuations saisonnières importantes.

---

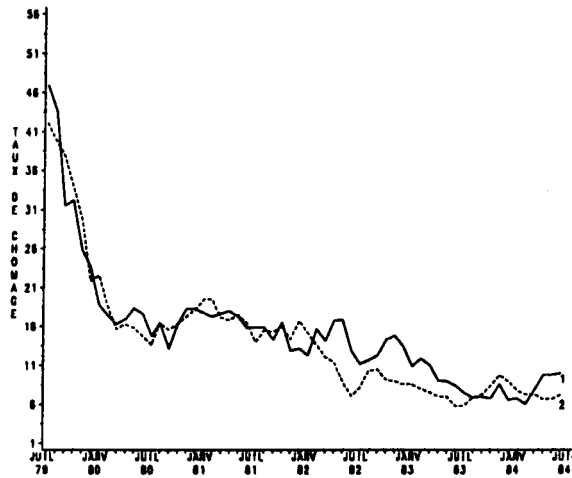
(21) Examinée pour les hommes ayant reçu une formation aux spécialités industrielles - les plus nombreux.

(22) Examinée uniquement pour la majorité de femmes ayant reçu une formation tertiaire.



Graphiques 14 a et 14 b

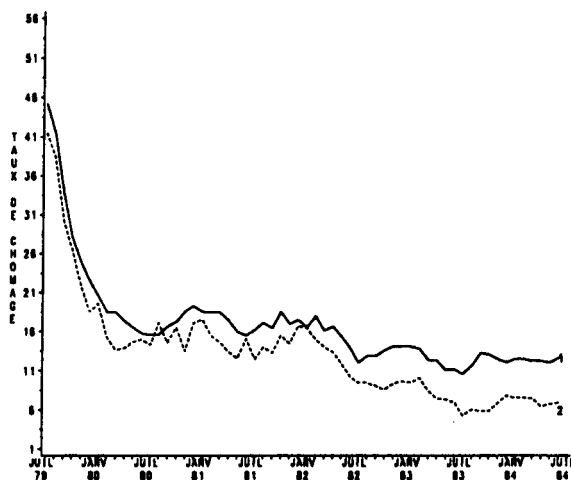
Evolution des taux de chômage - Spécialité Mécanique



- 1 - Taux de chômage CAP
- 2 - Taux de chômage BEP

Source : Observatoire EVA.

Evolution des taux de chômage - Spécialité Electricité



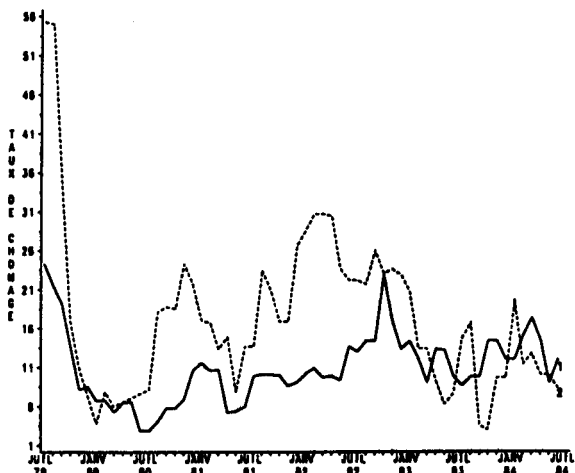
- 1 - Taux de chômage CAP
- 2 - Taux de chômage BEP

Source : Observatoire EVA.

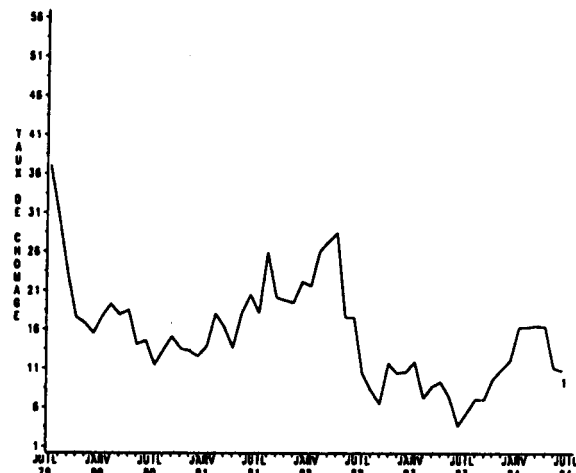
Graphiques 15

Evolution des taux de chômage - spécialités du BTP

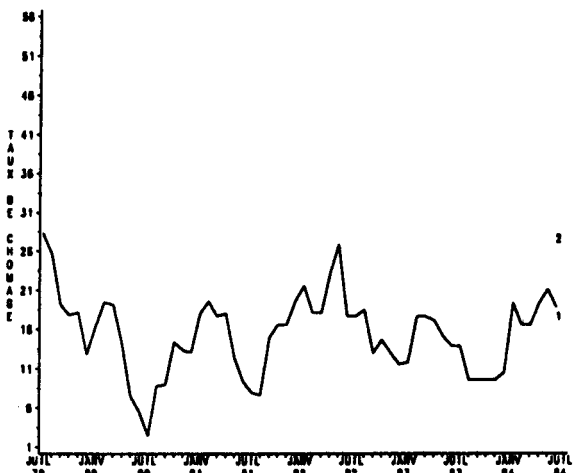
Spécialité B.T.P



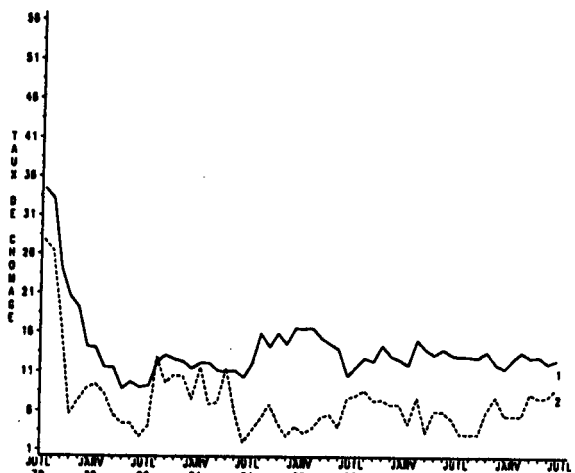
Spécialité Plomberie



Spécialité Peinture



Spécialité Bois

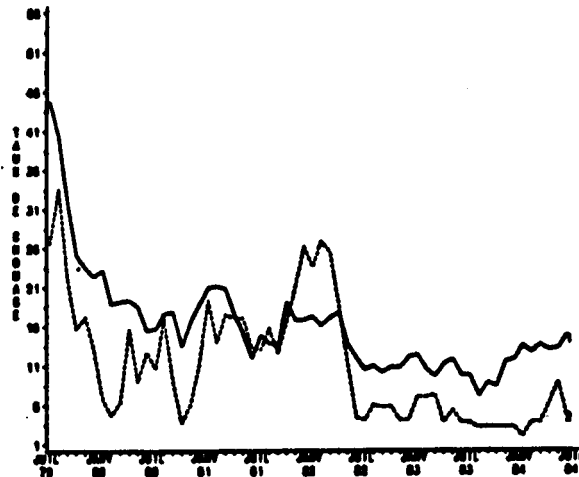


1 = Taux de chômage CAP.  
2 = Taux de chômage BEP.

Les formations "forge-chaudronnerie" sont un peu intermédiaires entre le premier et le deuxième groupe. L'allure générale de l'évolution du chômage est d'abord proche de la mécanique jusqu'à la quatrième année mais au cours de la dernière année on observe une remontée du chômage.

Graphiques 16 a, 16 b et 16 c

Evolution des taux de chômage - Spécialité Forge-chaudronnerie

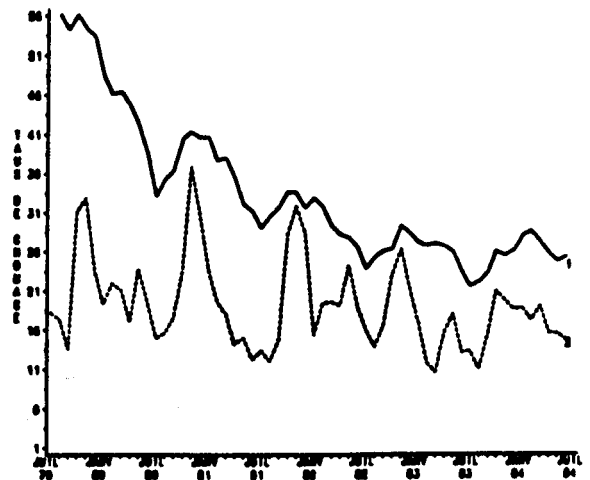
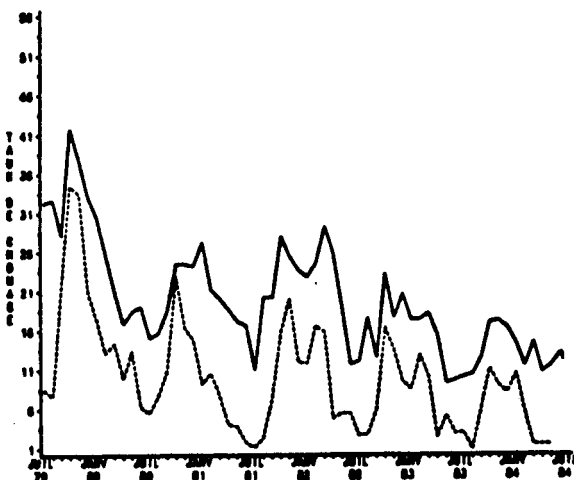


Le troisième groupe est caractéristique des spécialités de l'alimentation-cuisine et de l'hôtellerie, bien que le chômage soit nettement plus important dans cette dernière spécialité. On y observe néanmoins dans les deux cas des évolutions du chômage soumises à de très fortes variations saisonnières. La tendance générale est à une baisse du chômage mais relativement lente.

Evolution des taux de chômage

- Spécialité Cuisine

- Spécialité Hôtellerie

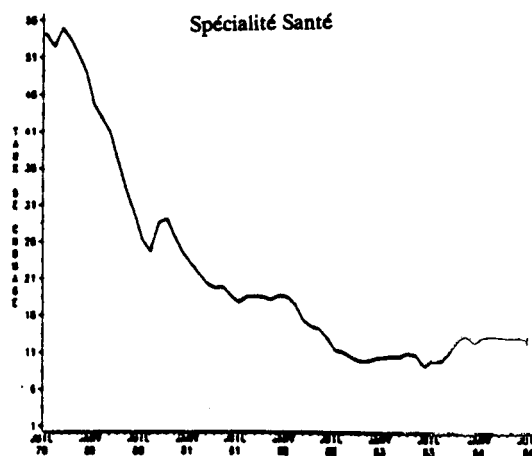
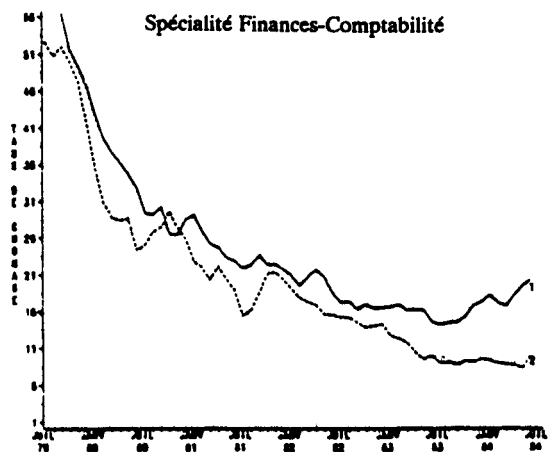
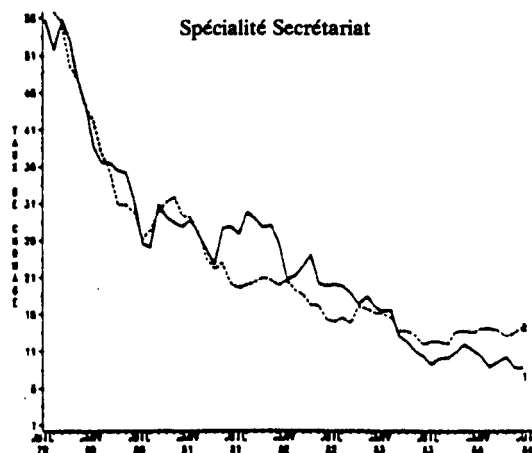
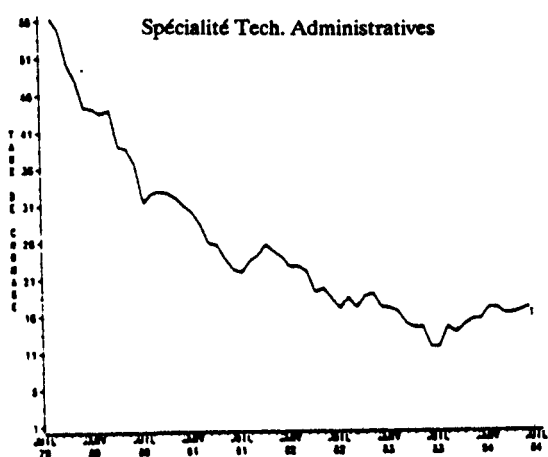


- 1 = Taux de chômage CAP.
- 2 = Taux de chômage BEP.

Dans un quatrième groupe, on classera le secrétariat, les finances-comptabilité et la santé, spécialités caractérisées par un chômage élevé en début de période, puis une décroissance régulière et relativement rapide. Pour le secrétariat, la décroissance est un peu moins rapide que pour finances-comptabilité, mais le niveau de chômage décroît plus longtemps et se stabilise à un niveau intermédiaire entre le CAP et le BEP de comptabilité. Pour la santé, la courbe décroît au départ assez vite comme pour finances-comptabilité et elle se stabilise ensuite à un niveau voisin de celui du secrétariat.

Le commerce, bien que proche du groupe précédent, s'en distingue par des variations saisonnières marquées sans atteindre cependant le niveau observé dans l'alimentation et l'hôtellerie. Les taux de chômage diminuent sensiblement pendant les quatre premières années et se stabilisent ensuite, mais à un niveau élevé supérieur à celle des spécialités du groupe précédent.

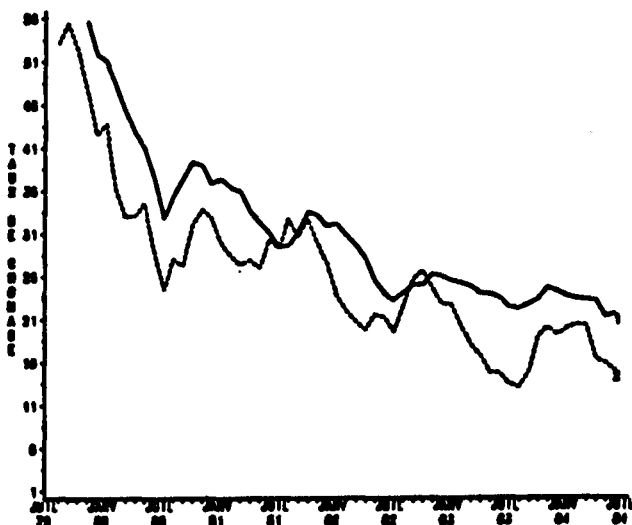
Graphiques 17 a, 17 b, 17 c, 17 d  
Evolution des taux de chômage



1 = Taux de chômage CAP.  
2 = Taux de chômage BEP.

Graphique 18

Evolution des taux de chômage - Spécialité Commerce

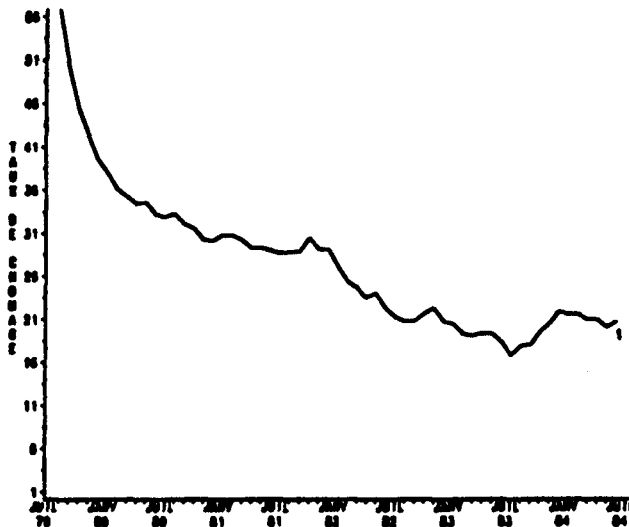


Source : Observatoire EVA.

On a isolé enfin dans un sixième groupe, les formations des spécialités de l'habillement - le profil d'évolution du chômage de cette spécialité l'apparenterait à certaines spécialités tertiaires : décroissance au départ plus lente du chômage que pour la plupart des autres spécialités industrielles. Les variations saisonnières sont faibles et le niveau de chômage en fin de période est assez élevé.

Graphique 19

Evolution des taux de chômage - Spécialité Habillement



Source : Observatoire EVA.

## **2 - LA VARIATION DU CHOMAGE ENTRE LES DEUX COHORTES 1975-1980 ET 1979-1984**

Au début des années 80, la situation des jeunes débutants sur le marché du travail s'est considérablement dégradée. Si la durée de l'insertion dans le premier emploi ne s'est pas sensiblement allongée entre la cohorte sortie en 1975 et celle sortie en 1979, nous avons vu par contre que la précarité des premiers emplois occupés avait augmenté, provoquant ainsi une montée du chômage durant les premiers mois qui suivent la sortie de l'école. Mais la dégradation de la situation se fait également sentir cinq années après, aggravant quelques fois les écarts entre différentes populations.

### **2.1 - La dégradation de l'emploi des jeunes**

En dix ans, de 1975 à 1986, le chômage des jeunes sortant de CAP-BEP, mesuré neuf mois après la sortie, a considérablement augmenté. Il est passé de 11,7 % à 25,1 % pour les hommes et de 23,1 % à 42,5 % pour les femmes selon les enquêtes de l'Observatoire.

Ces taux de chômage à l'insertion (cohorte) n'ont cependant pas augmenté plus vite que le taux de chômage de l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans (stock).

D'une façon générale, non seulement le chômage constaté à l'insertion est plus important pour la promotion 79-84 que pour la promotion 75-80, mais il se résorbe moins vite, du moins pour les hommes. Les jeunes femmes ont un niveau de chômage plus élevé, mais la vitesse de résorption a augmenté entre les deux promotions. Cette situation est très probablement liée à l'évolution de la situation respective des secteurs industriels et tertiaires, les premiers ayant été davantage touchés par la crise économique sur cette période. Cependant, cinq ans après la fin des études, la situation à l'issue de formations industrielles reste pour la promotion 79-84 encore plus favorable que pour les formations tertiaires.

Tableau 13

Evolution des taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans  
et des sortants en année terminale de CAP-BEP

		Taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans  (a)	Taux de chômage des sortants de CAP-BEP neuf mois après la sortie du système éducatif(b)	Taux de chômage 5 ans après la sortie  (c)	Taux de résorption (1) du chômage
Promo. 75	Hommes	7,5	11,7	4,4	62 %
	Femmes	15,0	23,1	11,2	51 %
Promo. 79	Hommes	12,7	21,0	10,7	49 %
	Femmes	23,5	45,0	17,3	61 %
Promo. 85	Hommes	19,5	25,1	*	*
	Femmes	27,5	42,5	*	*

Source : a) Enquêtes Emploi

b) Enquêtes d'insertion CEREQ - EVA

c) Enquêtes de cheminement CEREQ - EVA

(1) Taux de résorption du chômage = Variation relative des taux de chômage neuf mois et cinq ans après la sortie de l'école.

$$\text{Soit } V = \frac{c - b}{b}$$

## 2.2 - Classe et diplôme

Au moment de l'insertion, la dégradation de la situation de l'emploi a été à peu près uniforme (Cf Tableau 14). Par contre ce n'est pas le cas de la situation mesurée cinq ans après la sortie du système éducatif : là on constate une dégradation beaucoup plus forte pour les jeunes ayant préparé des spécialités industrielles, qu'il s'agisse d'un CAP ou d'un BEP. En comparant les deux promotions, on constate que le taux de résorption du chômage en cinq ans a diminué pour les formations industrielles : non seulement le taux de chômage a augmenté au moment de l'insertion, mais il s'est résorbé moins vite que pour la promotion 75-80. Par contre, le taux de résorption s'est maintenue à un niveau constant pour les jeunes ayant reçu une formation tertiaire : la dégradation constatée au moment de l'insertion par rapport à la promotion 75 s'est donc maintenue uniformément cinq ans après.

L'écart entre les formations industrielles et les formations tertiaires se lit nettement sur le graphique 20. Les taux de chômage à l'insertion ont été à peu près uniformément multipliés par deux points, pour les formations industrielles comme pour les formations tertiaires. Bien entendu, les taux de chômage des formations tertiaires, mesurés au moment de l'insertion, étant bien supérieurs à ceux des formations industrielles, l'écart entre les deux est d'autant plus spectaculaires. Mais l'amélioration de la situation cinq ans après est relativement moins forte pour les formations industrielles. Ainsi le chômage reste, cinq ans après la fin des études, moins important à l'issue des formations industrielles mais les écarts relatifs entre les formations industrielles et tertiaires tendent à diminuer.

Par contre les écarts relatifs entre diplômé et non-diplômé ou entre CAP et BEP s'accroissent au cours du temps, en effet les taux de résorption du chômage sont moins importantes pour les non-diplômés que pour les diplômés. De même, la résorption du chômage est plus rapide pour les BEP que pour les CAP.

Tableau 14

Taux de chômage et taux de résorption \*

FILIERE DIPLOME	Taux de chômage à 9 mois 1 Promo 75	Taux de chômage à 9 mois 2 Promo 79	Multi (3)	Taux de chômage à 5 ans Promo 75	Taux de chômage à 5 ans Promo 79	Multi (3)	Taux de résorption Promo 75	Taux de résorption Promo 79
CAP industriel diplômé	12,1	19,8	1,6	4,3	11,5	2,7	64,4	41,9
CAP industriel non diplômé	15,8	28,8	1,8	9,2	18,8	2,0	41,8	34,7
BEP industriel diplômé	10,1	18,1	1,8	2,8	7,5	2,7	72,2	58,5
BEP industriel non diplômé	12,3	25,7	2,1	13,3	11,8	2,7	65,0	54,0
CAP tertiaire diplômé	29,5	47,3	1,6	11,7	19,3	1,6	60,3	59,2
CAP tertiaire non diplômé	35,6	55,6	1,6	15,0	23,9	1,6	57,8	57,0
BEP tertiaire diplômé	22,4	40,0	1,8	6,9	12,7	1,8	69,1	68,2
BEP tertiaire non diplômé	32,7	45,1	1,4	13,3	17,7	1,3	59,3	60,7

Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans la Vie Active.

- (1) Taux de chômage 9 mois après la sortie de l'école
- (2) Taux de chômage 5 ans après la sortie de l'école
- (3) Coefficient multiplicateur entre les deux promotions.

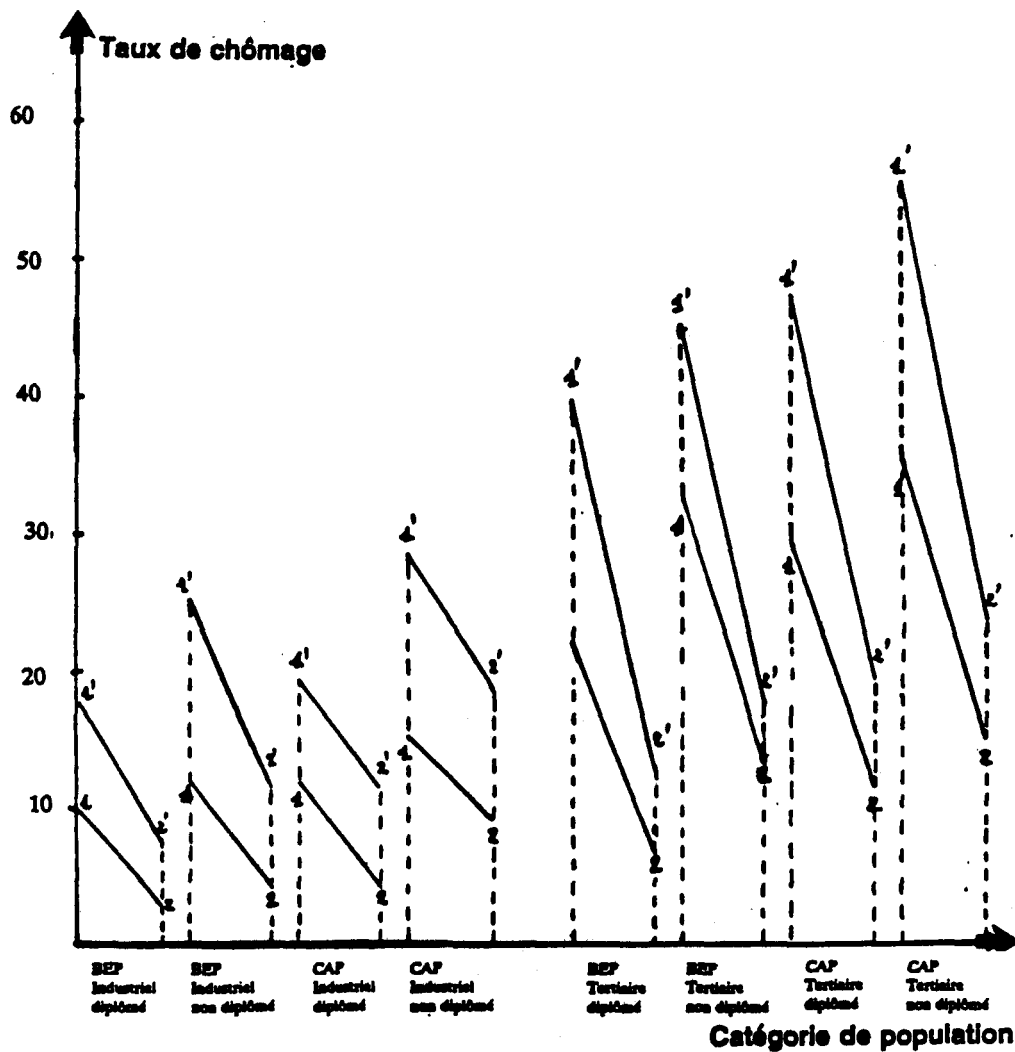
Taux de chômage à 9 mois - Taux de chômage à 5 ans

\* Taux de résorption =  $\frac{\text{Taux de chômage à 9 mois} - \text{Taux de chômage à 5 ans}}{\text{Taux de chômage à 9 mois}}$



Graphique 20

Evolution du taux de chômage neuf mois et cinq ans après la sortie de l'école selon la classe, le diplôme obtenu ou non, la spécialité de formation industrielle ou tertiaire



Source : CEREQ - Observatoire EVA.

**Légende**

- 1 - Taux de chômage 9 mois après la sortie - promotion 75.
- 2 - Taux de chômage 5 ans après la sortie - promotion 75.
- 1' - Taux de chômage 9 mois après la sortie - promotion 79.
- 2' - Taux de chômage 5 ans après la sortie - promotion 79.

Tableaux 15

Ecart relatif des taux de chômage à neuf mois et cinq ans après la sortie de l'école selon la classe, le diplôme et la spécialité de formation industrielle et tertiaire

a) Ecart relatif diplômé - non diplômé

FORMATION	PROMOTION 1975		PROMOTION 1979	
	Insertion	Cheminement	Insertion	Cheminement
CAP industriel	+ 30 % (1)	+ 113 %	+ 45 %	+ 63 %
CAP tertiaire	+ 21 %	+ 28 %	+ 18 %	+ 24 %
BEP industriel	+ 22 %	+ 54 %	+ 42 %	+ 57 %
BEP tertiaire	+ 46 %	+ 93 %	+ 13 %	+ 39 %

b) Ecart relatif CAP - BEP

FORMATION	PROMOTION 1975		PROMOTION 1979	
	Insertion	Cheminement	Insertion	Cheminement
Industriel diplômé	+ 20 %	+ 53 %	+ 9 %	+ 53 %
Tertiaire diplômé	+ 32 %	+ 69 %	+ 18 %	+ 52 %
Indus. non diplômé	+ 28 %	+ 113 %	+ 12 %	+ 59 %
Tert. non diplômé	+ 9 %	+ 13 %	+ 23 %	+ 35 %

c) Ecart relatif Industriel - Tertiaire

FORMATION	PROMOTION 1975		PROMOTION 1979	
	Insertion	Cheminement	Insertion	Cheminement
CAP diplômé	+ 140 %	+ 172 %	+ 138 %	+ 67 %
CAP non diplômé	+ 125 %	+ 63 %	+ 93 %	+ 27 %
BEP diplômé	+ 121 %	+ 146 %	+ 120 %	+ 69 %
BEP non diplômé	+ 165 %	+ 209 %	+ 75 %	+ 50 %

Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans la Vie Active.

(1) L'écart diplômé/non diplômé pour les CAP industriels, promotion 75 =

$\frac{\text{Taux de chômage des CAP industriels diplômé} - \text{Taux de chômage des CAP industriels non-diplômé}}{\text{Taux de chômage des CAP industriels diplômé}}$

Taux de chômage des CAP industriels diplômé

## 2.3 - Le rôle de la spécialité de formation

Dans les formations liées au secteur du BTP, les taux de chômage à l'insertion ont peu augmenté mais par contre, les évolutions au cours de la période ont été très défavorables : les taux de chômage cinq ans après la sortie sont bien plus importants pour la promotion 1979, puisque le chômage est parfois aussi élevé (ou même plus) cinq ans après la sortie de l'école (Cf Graphique 21).

C'est la pente des flèches, quasi verticale, qui traduit une telle situation. Une pente à 45 % traduit une dégradation uniforme à l'insertion et cinq ans après, tandis qu'une pente se rapprochant de l'horizontale traduit une dégradation au moment de l'insertion, rétablie cinq ans après.

Aux formations du BTP, on peut assimiler le CAP de l'habillement où la dégradation constatée à l'insertion s'est amplifiée cinq ans après la sortie contrairement au BEP de la même spécialité où l'évolution a été plus favorable.

La mécanique constitue une formation un peu à part. Les niveaux de chômage restent plutôt bas, par rapport aux autres spécialités industrielles mais la variation relative du chômage entre le cheminement et l'insertion est faible : la dégradation des situations observées à l'insertion se répercute intégralement sur la situation cinq ans après.

Les jeunes ayant effectué une formation en électricité ou en alimentation-cuisine ont connu une dégradation relativement forte au moment de l'insertion (sauf pour le BEP cuisine). Mais cette dégradation a été complètement résorbée cinq ans après.

Pour les formations tertiaires, on constate de nouveau l'amélioration cinq ans après la sortie de l'école. Parmi ces formations, il faut noter le CAP de secrétariat, seule formation tertiaire dont le taux de chômage à cinq ans de la promotion 1979 est inférieur à celui de la promotion 1975.

Les BEP de l'hôtellerie et du commerce sont comparables à la mécanique : la dégradation observée à l'insertion, plutôt modeste par rapport aux autres spécialités tertiaires, ne se résorbe pas cinq ans après, ni ne s'aggrave. Ils sont à des niveaux tout à fait différents bien entendu, le commerce ayant des taux de chômage plus importants que l'hôtellerie.

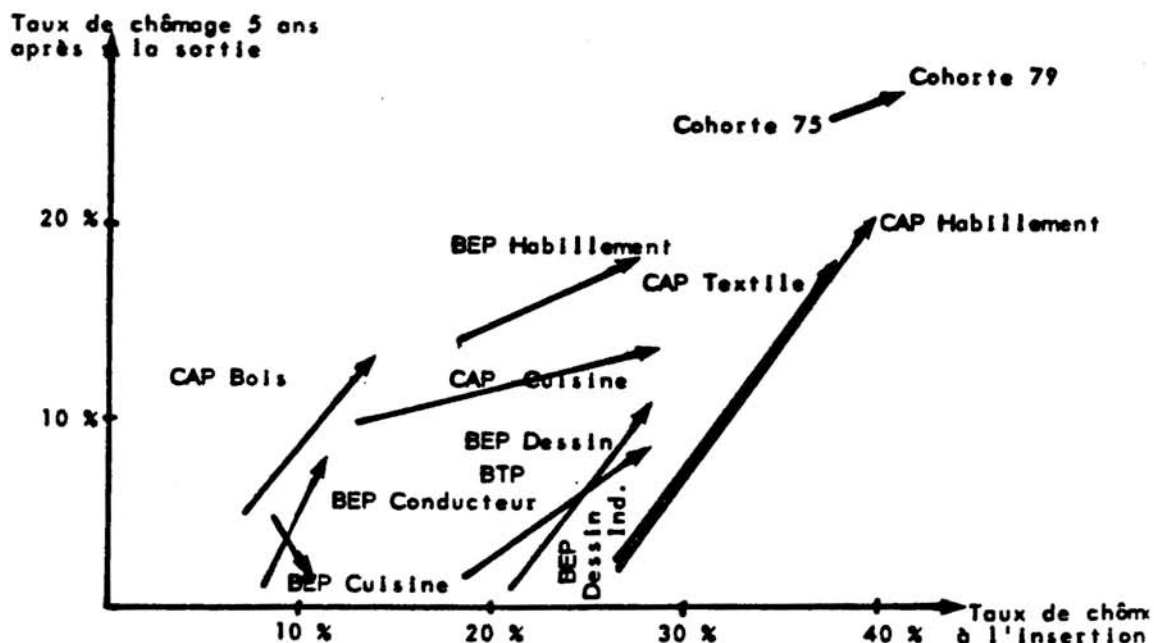
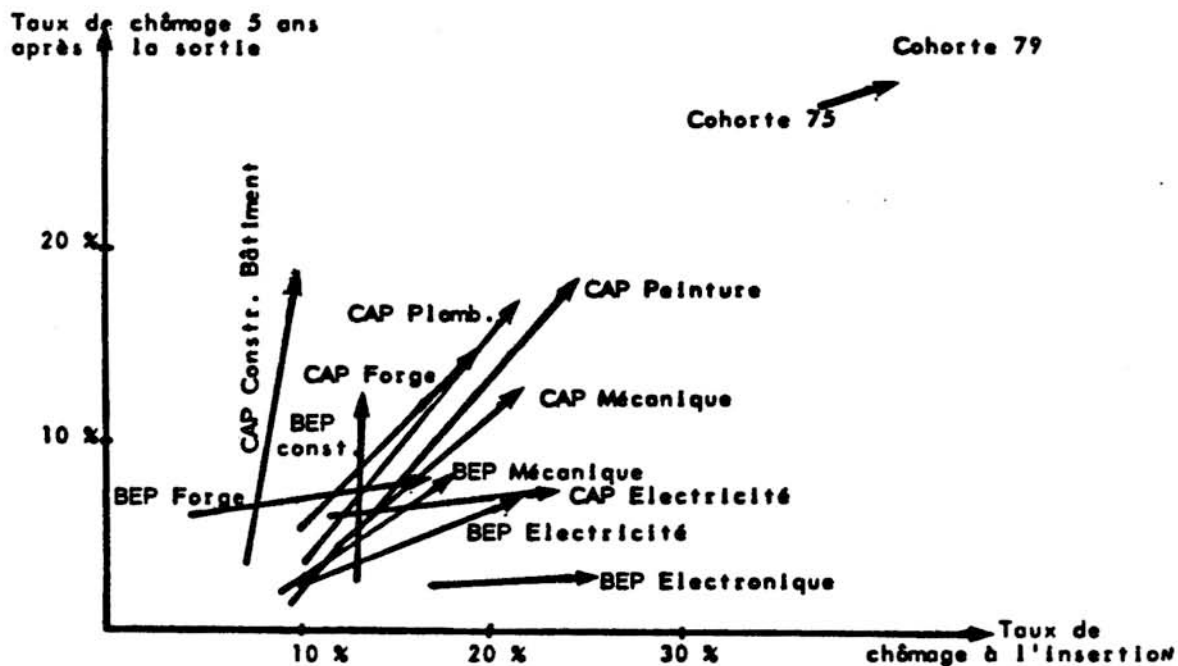
## 2.4 - Probabilité de tomber au chômage selon les emplois occupés

### 2.4.1 - Les motifs de départ du dernier emploi

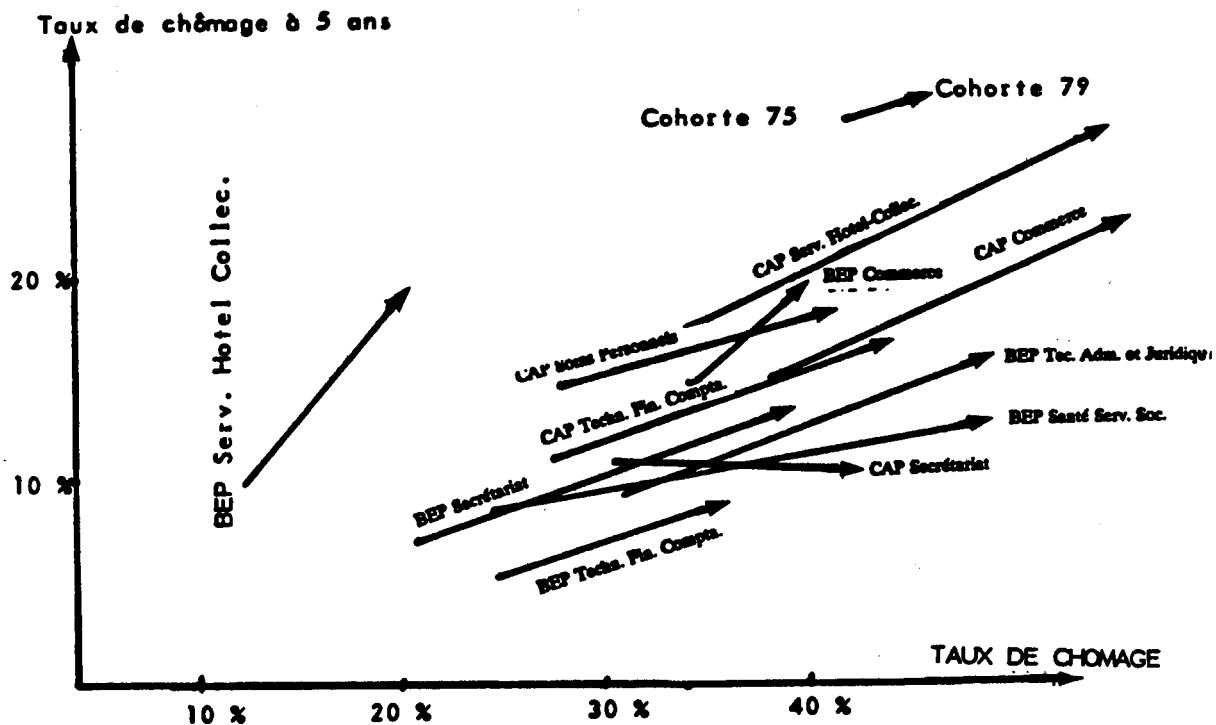
Les raisons de départ du dernier emploi des chômeurs à l'enquête sont en majorité, des fins de contrats à durée déterminées ou des licenciements. Par rapport à l'enquête précédente, les fins de contrats ont beaucoup progressé, ainsi que les licenciements pour les hommes. Les départs volontaires sont nettement moins fréquents.

Graphique 21

Evolution des taux de chômage neuf mois et cinq ans après la sortie de l'école selon la spécialité de formation



Graphique 21 suite



Source : CEREQ - Observatoire EVA.

Tableau 16

Raisons de départ du dernier emploi occupé sur la période (1975-1980) pour les chômeurs en mars 1980

	Fin de contrat	Licenciement	Départ volontaire	Autres	TOTAL
Hommes	36,7	32,1	24,9	6,3	100
Femmes	37,1	26,0	25,0	11,8	100

Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans la Vie Active.

Tableau 17

Raisons de départ du dernier emploi occupé sur la période (1979-1984)  
pour les chômeurs en mars 1984

	Fin de contrat	Licenciement	Départ volontaire	Autres	TOTAL
Hommes	46,5	35,4	14,0	4,1	100
Femmes	56,9	21,5	14,4	7,2	100

Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans la Vie Active.

#### 2.4.2 - Selon l'emploi, la probabilité de retomber au chômage varie

Les jeunes gens de la promotion 1979, dont le dernier emploi occupé avant juin 1984 étaient ouvrier du BTP, manutentionnaire, employé de l'hôtellerie ou employé de service ont été particulièrement soumis au risque de retomber au chômage. Par contre, les ouvriers électriciens, les ouvriers du transport et les techniciens l'ont été moins que les autres.

Les femmes, les emplois qui contribuent plus que la moyenne à l'alimentation du chômage sont : les emplois non-qualifiés de l'hôtellerie, les employés de services, les employés de commerce, les coiffeuses et les manutentionnaires. Par contre, les secrétaires, les employés administratifs, comptables et médico-sociaux sont moins fréquemment à l'origine du chômage observé à la date de l'enquête.

Par rapport à la promotion de 1975, les emplois les plus générateurs de chômage le demeure globalement cependant, on relève quelques évolutions marquantes :

- pour les hommes, forte progression relative dans l'alimentation du chômage des ouvriers du BTP, de l'agriculture et régression relative des retombées au chômage à partir des emplois de manutentionnaire, d'ouvrier des transports et des employés de la comptabilité.
- pour les femmes, dégradation importante pour les emplois non-qualifiés de l'hôtellerie, les employés de la comptabilité, les coiffeuses, les secrétaires et les employés de la couture.

Tableau 18

Dernier emploi \* occupé par les jeunes au chômage cinq ans après la sortie de l'école

HOMMES	Promotion 1975			Promotion 1979		
	Chômage dern. empl. tenu avant %	Ens. des hommes empl. tenu en mars 80 %	Ecart des structures	Chômage dern. empl. tenu avant Mars 84	Ens. des hommes emploi tenu en Mars 84	Ecart des structures
Ouvr. BTP maçon, Peintre, plombier	3,3	7,5	- 56 %	12,8	7,8	+ 64 %
Ouvr. mécanicien	6,1	17,4	- 64 %	11,9	13,1	- 9 %
Ouvr. manutention	18,2	6,8	+ 167 %	9,8	7,8	+ 25 %
Ouvr. transform. de métaux	5,4	6,9	- 22 %	8,1	7,4	+ 9 %
Ouvr. électricien	7,4	10,1	- 27 %	7,3	9,1	- 20 %
Ouvr. transport	5,1	4,7	+ 8 %	4,4	5,4	- 18 %
Ouvr. du bois menuiserie	4,9	4,7	+ 4 %	4,4	4,0	+ 10 %
Empl. service	4,0	1,4	+ 185 %	3,7	1,7	+ 117 %
Empl. commerce	2,1	1,7	+ 24 %	3,1	2,7	+ 17 %
Empl. bureau	2,2	2,8	- 21 %	2,5	2,8	- 15 %
Cuisinier	4,3	2,3	+ 86 %	2,7	2,6	+ 3 %
Empl. hôtellerie	2,5	0,9	+ 177 %	2,5	1,3	+ 92 %
Surveillant d'internat	3,0	0,6	+ 400 %	1,5	0,7	+ 114 %
Empl. comptabilité	7,3	3,3	+ 121 %	1,6	1,6	0 %

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

Tableau 19

Dernier emploi \* occupé par les jeunes au chômage cinq ans après la sortie du système éducatif

FEMMES	Promotion 1975			Promotion 1979		
	Chômeur dern. emploi tenu avant (en %)	Ens. des femmes dern. empl. tenu avant mars 80 %	Ecart des structures	Chômage dern. empl. tenu avant Mars 84 en %	Ens. des femmes dern. emploi tenu avant Mars 84	Ecart des structures
Employée de bureau	16,5	16,1	+ 2 %	11,3	10,3	
Employée secrétariat	16,1	21,9	- 26 %	12,8	16,0	+ 9 %
Employée commerce	12,8	7,1	+ 80 %	13,1	11,4	- 20 %
Employée service	11,9	6,0	+ 98 %	14,0	10,2	+ 15 %
Employée comptab.	5,9	7,5	- 21 %	5,3	5,6	+ 5 %
Employée médico-sociale	5,1	7,7	+ 33 %	2,7	5,7	- 52 %
Ouvrière manutention	4,7	2,3	+ 104 %	6,5	4,2	+ 54 %
Couturière	4,3	5,1	- 16 %	5,1	5,6	- 8,7 %
ENQ hôtellerie	3,4	1,7	+ 100 %	5,6	2,5	+ 122 %
Comptable	1,9	2,8	- 32 %	1,0	1,9	- 47 %
Informatique	1,8	2,5	- 29 %	1,2	2,9	- 60 %
Employée de vente	1,5	0,7	+ 114 %	1,5	0,9	+ 71 %
Soins personnels	1,2	1,4	- 14 %	2,1	1,3	+ 61 %
Ouvrière électricité	1,6	0,8	+ 100 %	0,8	0,6	+ 33 %
Ouvrières diverses	1,7	1,2	+ 42 %	2,4	1,9	+ 26 %

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

\* On a utilisé une nomenclature permettant de comparer les deux vagues d'enquêtes. Pour les regroupements du code des métiers utilisés (PJER). Cf. "Cinq ans après le LEP" - Document de Travail d'Octobre 1981, M.H. Gensbittel, P. Maréchal, X. Viney, M. de Virville.

### **3- LES DIFFERENTES FORMES DE CHOMAGE ET LES CATEGORIES DE JEUNES CONCERNES**

Plus de 70 % des jeunes de la promotion étudiée sont passés par le chômage au cours des cinq premières années qui ont suivies leur sortie du système éducatif. Mais le chômage prend différentes formes qui renvoient à des difficultés diverses : tantôt signe d'une insertion difficile, il peut aussi renvoyer à des difficultés de stabilisation. C'est pourquoi l'étude et la mise en place de politiques de lutte contre le chômage passe par la construction de typologies de chômage et de demeures (Cf. Encadré 4). Dans ce paragraphe, pour amorcer ce type, l'analyse se propose de souligner quelques dimensions permettant d'isoler quelques formes polaires de chômage : la durée de chômage, la place du chômage par rapport à la première insertion et la fréquence des retombées au chômage.

#### **3.1- La durée totale du chômage : la chômage long concerne tout particulièrement les femmes**

Afin de faire une mesure globale des difficultés à accéder et à se stabiliser dans l'emploi, il est intéressant d'observer la durée totale de chômage sur la période d'observation. En répartissant sur une période les fluctuations saisonnières et conjonctuelles, cet indicateur permet une mesure plus robuste de la sélectivité au chômage des diverses catégories de populations étudiées. Son inconvénient est par contre de gommer, quelque peu, les profils d'évolution sur la période.

43 % des femmes ont connu plus d'un an de chômage au cours des cinq années de vie professionnelle couvertes par l'enquête contre 22 % des hommes. Ces pourcentages sont calculés sur l'ensemble de la population, y compris les individus qui n'ont pas du tout été touchés par le chômage, et où là aussi, les hommes sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que les femmes.

A cette inégalité quantitative, s'en ajoute une autre, d'ordre qualitatif : il est plus fréquent et plus long que celui des hommes mais il semble que les spécialités de formation aient une influence beaucoup moins forte que sur la population masculine. Par contre le fait d'être non-diplômé en fin de scolarité pénalise plus les femmes que les hommes.

#### **3.2- Chômage d'insertion et chômage après un premier emploi (Tableaux 20 bis) : coupure entre spécialité industrielle artisanale et spécialité tertiaire**

La localisation du chômage dans le temps confirme cette caractérisation du chômage selon le sexe.

Pour l'ensemble des individus touchés par le chômage au cours des cinq premières années de leur vie professionnelle, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à connaître des difficultés d'insertion, c'est-à-dire une période de chômage parfois fort longue, avant même d'avoir occupé un premier emploi.



Cependant, malgré ces difficultés d'insertion majoritairement féminines, c'est le chômage intervenant après le premier emploi qui est prépondérant. Ceci confirme bien les données mises en évidence dans le chapitre sur la durée d'accès à l'emploi : ce n'est pas la première insertion dans l'emploi qui est devenue plus difficile mais l'instabilité de l'emploi qui a augmenté entraînant ainsi des retours au chômage plus fréquents, notamment dans la population masculine.

Pour celle-ci, la spécialité de formation induit des écarts très forts dans la répartition du chômage avant ou après la première insertion. Le chômage d'insertion est particulièrement faible dans des spécialités artisanales telles que la couverture-plomberie, le travail du bois et la cuisine. Il est particulièrement élevé dans les spécialités tertiaires des "techniques administratives et juridiques" et des "techniques financières et comptables". Ici aussi on retrouve un phénomène déjà signalé auparavant : d'importantes difficultés d'insertion pour les jeunes ayant reçu une formation tertiaire, sachant que la situation s'améliore dans le temps pour les titulaires de ces formations pour rejoindre à peu près la situation des titulaires d'une formation secondaire.

### **3.3 - Nombre de période de chômage : le chômage court à forte récurrence est plus fréquent chez les hommes**

Si les femmes sont presque deux fois plus nombreuses que les hommes à connaître le chômage long (plus d'un an). Par contre, le chômage court à forte récurrence (moins de six mois et plus de deux périodes de chômage sur la période) est dans 70 % des cas le fait des jeunes gens. Ce résultat est bien sûr lié au type de formation possédée respectivement pour les garçons et les filles, mais il souligne que globalement le chômage masculin et le chômage féminin sont de nature différente, le paragraphe suivant va nous permettre de préciser ce constat.

## **4 - CINQ ANS APRES LA SORTIE, EMPLOYABILITE ET VULNERABILITE DES JEUNES FACE AU CHOMAGE**

Le chômage féminin est très nettement caractérisé par les difficultés d'insertion ou de reclassement, tandis que le chômage masculin, cinq ans après la sortie de l'école révèle plutôt la vulnérabilité de certaines catégories.

Pour les femmes, qu'elles soient diplômées ou non, les difficultés de reclassement sont plus importantes pour les jeunes filles issues des CAP que des BEP. Seul les non diplômées des formations tertiaires connaissent à la fois des difficultés de reclassement et une vulnérabilité importante. Pour les hommes, on notera la plus forte vulnérabilité des CAP (par rapport au BEP) surtout pour les non-diplômés de ces catégories.

Par spécialité, on notera pour les hommes qu'en mars 1984, les jeunes de construction BTP ainsi que les jeunes de la cuisine et de la forge-chaudronnerie étaient très vulnérables mais connaissait peu de difficultés

de reclassement à l'inverse les jeunes gens de l'hôtellerie ou du commerce avaient des difficultés de reclassement mais étaient par contre peu vulnérables.

Pour les femmes, il ressort des difficultés de reclassement fortes pour les coiffeuses, par contre, les comptables sont un peu plus vulnérables.

**Tableaux 20**

**Durée totale de chômage selon le sexe**

Sexe	Pas de chômage	Moins d'1 an de chômage	Plus d'1 an de chômage	TOTAL
Hommes	34 %	44 %	22 %	100
Femmes	21 %	36 %	43 %	100
TOTAL	28 %	40 %	32 %	100

**Selon la filière**

**HOMMES**

Filières	pas de chômage	moins d'1 an de chômage	plus d'1 an de chômage	TOTAL
CAP ind. dip.	39 %	43 %	18 %	100
CAP tert. dip.	29 %	42 %	29 %	100
CAP ind. ND	28 %	39 %	33 %	100
CAP tert. ND	28 %	37 %	35 %	100
BEP ind. dip.	37 %	48 %	15 %	100
BEP tert. dip.	28 %	48 %	24 %	100
BEP ind. ND	29 %	44 %	27 %	100
BEP tert. ND	14 %	41 %	45 %	100
TOTAL	34 %	41 %	45 %	100

**FEMMES**

CAP ind. dip.	26 %	37 %	37 %	100
CAP tert. dip.	19 %	32 %	49 %	100
CAP ind. ND	18 %	28 %	54 %	100
CAP tert. ND	17 %	34 %	49 %	100
BEP ind. dip.	20 %	43 %	37 %	100
BEP tert. dip.	22 %	40 %	38 %	100
BEP ind. ND	-	-	-	100
BEP tert. ND	19 %	34 %	47 %	100
TOTAL	21 %	36 %	43 %	100

Tableaux 20 bis

Chômage avant ou après insertion par sexe

SEXE	Chômage avant insertion seulement	Chômage avant et après insertion	Chômage après insertion seulement	TOTAL
Hommes	26 %	30 %	44 %	100
Femmes	31 %	36 %	33 %	100
<b>TOTAL</b>	<b>28 %</b>	<b>34 %</b>	<b>38 %</b>	<b>100</b>

Par filière - HOMMES

FILIERES	Chômage avant insertion	Chômage avant et après insertion	Chômage après insertion	TOTAL
CAP Ind. Dip.	25 %	29 %	46 %	100
CAP Tert. Dip.	32 %	34 %	34 %	100
CAP Ind. N.D.	22 %	36 %	42 %	100
CAP Tert. N.D.	*	*	*	---
BEP Ind. Dip.	25 %	28 %	47 %	100
BEP Tert. Dip.	36 %	27 %	37 %	100
BEP Ind. N.D.	27 %	26 %	47 %	100
BEP Tert. N.D.	32 %	31 %	37 %	100
<b>TOTAL</b>	<b>26 %</b>	<b>30 %</b>	<b>44 %</b>	<b>100</b>

Par filière - FEMMES

FILIERES	Chômage avant insertion	Chômage avant et après insertion	Chômage après insertion	TOTAL
CAP Ind. Dip.	31 %	37 %	32 %	100
CAP Tert. Dip.	30 %	38 %	32 %	100
CAP Ind. N.D.	35 %	34 %	31 %	100
CAP Tert. N.D.	28 %	40 %	32 %	100
BEP Ind. Dip.	24 %	38 %	38 %	100
BEP Tert. Dip.	31 %	35 %	34 %	100
BEP Ind. N.D.	*	*	*	---
BEP Tert. N.D.	30 %	38 %	32 %	100
<b>TOTAL</b>	<b>31 %</b>	<b>36 %</b>	<b>35 %</b>	<b>100</b>

Source : Observatoire EVA.

\* Effectifs trop faibles : pourcentage peu significatif.

Tableaux 21

Durée moyenne de chômage (en mois) avant le premier emploi et  
durée moyenne de chômage sur la période 1979-1984

a) Par filière et diplôme et sexe

	SEXE								
	HOMMES			FEMMES			TOTAL		
	DUREE CHOMA- GE AVANT 1ER EMPLOI	DUREE TOTALE DE CHOMA- GE	DUREE MOYEN- NE	DUREE CHOMA- GE AVANT 1ER EMPLOI	DUREE TOTALE DE CHOMA- GE	DUREE MOYEN- NE	DUREE CHOMA- GE AVANT 1ER EMPLOI	DUREE TOTALE DE CHOMA- GE	DUREE MOYEN- NE
FISPEDI									
CAP3 INDUSTR DIP	2.2	6.4	5.1	13	16	14	2	7	6
CAP3 TERT DIP	1.0	1.0	1.0	17	17	17	0	1	0
CAP3 INDUSTR NON DIP	4.4	4.4	4.4	20	20	20	0	1	0
CAP3 TERT NON DIP	1.9	1.9	1.9	13	13	13	0	1	0
BEP INDUSTR DIP	4.0	4.0	4.0	14	14	14	0	1	0
BEP TERT DIP	2.7	2.7	2.7	14	14	14	0	1	0
BEP INDUSTR NON DIP	4.4	4.4	4.4	16	16	16	0	1	0
BEP TERT NON DIP	2.4	2.4	2.4	14	14	14	0	1	0
TOTAL	2.6	4.5	5.8	14	16	14	0	1	0

Source : Observatoire EVA.

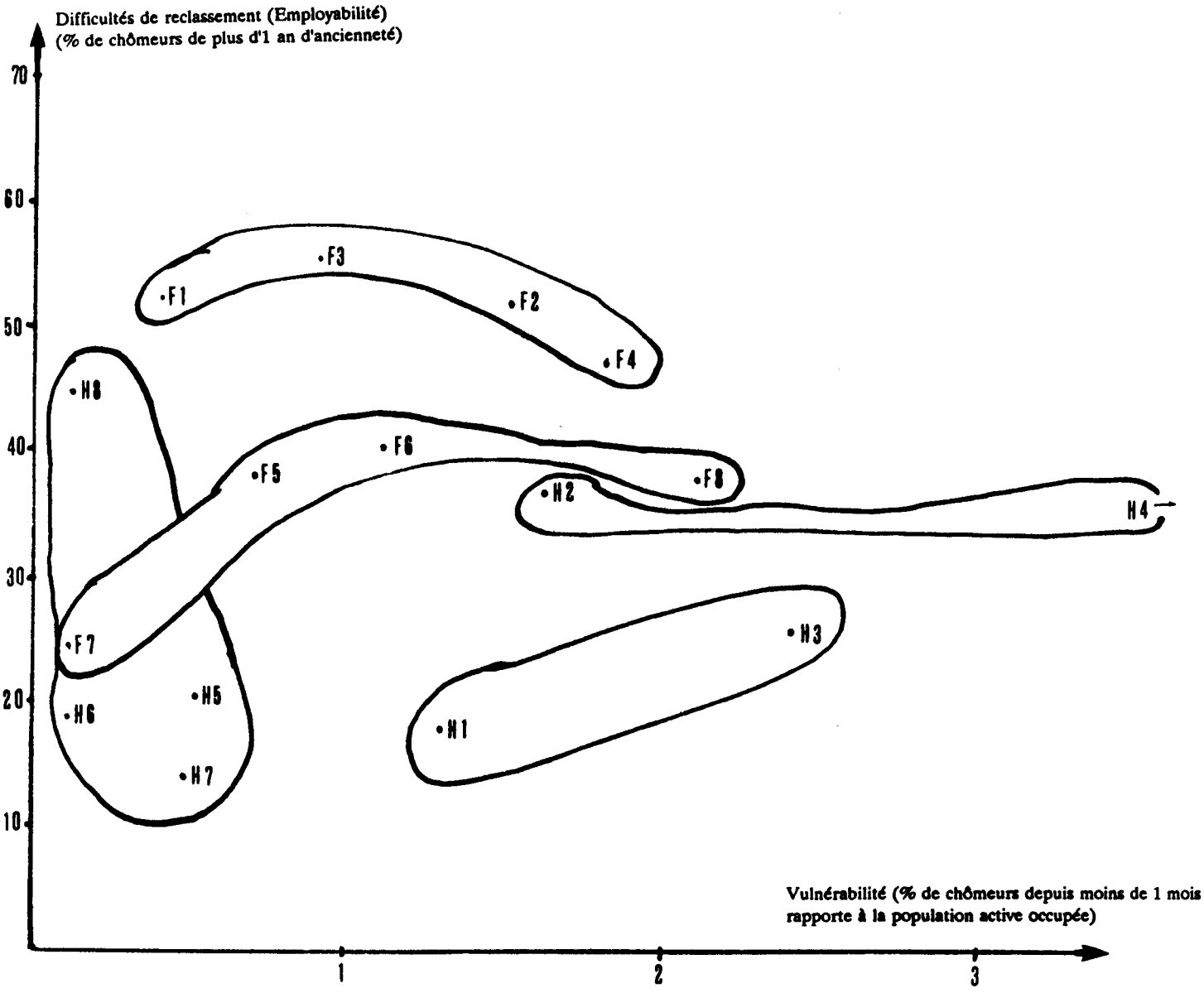
b) Par spécialité et sexe

	SEXE								
	HOMMES			FEMMES			TOTAL		
	DUREE CHOMA- GE AVANT 1ER EMPLOI	DUREE TOTALE DE CHOMA- GE	DUREE MOYEN- NE	DUREE CHOMA- GE AVANT 1ER EMPLOI	DUREE TOTALE DE CHOMA- GE	DUREE MOYEN- NE	DUREE CHOMA- GE AVANT 1ER EMPLOI	DUREE TOTALE DE CHOMA- GE	DUREE MOYEN- NE
C11A12									
AGRICULTURE	0.9	8.3	.	.	.	0.9	8.3	8.3	
MINES & CARR.	0.0	2.1	.	.	.	0.0	2.1	2.1	
G.T.P.	0.9	4.4	0.0	13.1	0.0	0.8	4.4	4.4	
CONST.BATIM.	1.6	6.2	0.0	0.0	0.0	1.5	6.2	6.2	
COUV.PLOMBERIE	2.0	7.4	.	.	.	2.0	7.4	7.4	
PEINTURE	0.9	8.6	7.5	19.5	.	8.6	8.6	8.6	
METALLUR.SIDER.	1.3	6.0	.	.	.	1.3	6.0	6.0	
FORGES CONS.METAL	3.1	8.1	5.9	28.	.	3.1	8.1	8.1	
MECANIQUE	2.7	7.7	4.2	15.	.	2.7	7.7	7.7	
ELECTRICITE	2.5	7.7	1.7	7.	.	2.5	7.7	7.7	
ELECTRONIQUE	3.1	6.6	2.7	8.	.	3.1	6.6	6.6	
VERRE.CERAM.	0.0	7.3	4.7	20.	.	0.0	7.3	7.3	
PHOTO.IND.GRAPH.	2.0	10.	5.4	20.	.	2.0	10.	10.	
PAPIER.CARTON	2.0	5.3	2.0	3.0	.	2.0	5.3	5.3	
CHIM.PHYS.BIO.	1.1	18.	8.6	19.1	.	1.1	18.	18.	
BOULANGERIE	0.0	4.4	.	.	.	0.0	4.4	4.4	
ABATTAGE.VIANDES	0.0	0.0	.	.	.	0.0	0.0	0.0	
AUTRES SPE. ALIM.	0.0	0.0	8.	17.	.	0.0	8.	8.	
TEXTILES	2.0	4.4	3.3	14.	.	2.0	4.4	4.4	
HABILLEMENT	2.0	4.4	3.3	15.	.	2.0	4.4	4.4	
CUIRS & PEAUX	4.4	2.0	0.0	0.0	.	4.4	2.0	2.0	
BOIS	1.1	3.3	0.0	0.0	.	1.1	3.3	3.3	
CONDUCTEURS	1.1	3.3	0.0	0.0	.	1.1	3.3	3.3	
AUTRES SPEC IND	1.1	3.3	20.	43.	.	1.1	3.3	3.3	
DESSINAT. BTP	3.0	0.0	3.1	13.	.	3.0	0.0	0.0	
DESSINAT. IND	1.7	7.7	3.1	17.	.	1.7	7.7	7.7	
TECH.ADMI.&JURID.	4.4	9.9	7.7	15.	.	4.4	9.9	9.9	
SECRETARIAT	4.4	11.	5.5	13.	.	4.4	11.	11.	
TECH.FIN.&COMPTA.	4.4	9.9	6.6	12.	.	4.4	9.9	9.9	
COMMERCE.EMP BUR.	4.4	10.	6.6	17.	.	4.4	10.	10.	
ARTS.	2.0	10.	1.1	13.	.	2.0	10.	10.	
SANTE.SERV. SOC.	2.0	7.7	6.6	11.	.	2.0	7.7	7.7	
SOINS PERSONNELS	0.0	7.7	1.1	15.	.	0.0	7.7	7.7	
HOTELL. COLLECT.	2.0	7.7	5.8	14.	.	2.0	7.7	7.7	
TOTAL	2.6	4.5	5.8	14	16	14	0	1	0

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

Graphique 22

Vulnérabilité et difficultés de reclassement des chômeurs à la date de l'enquête

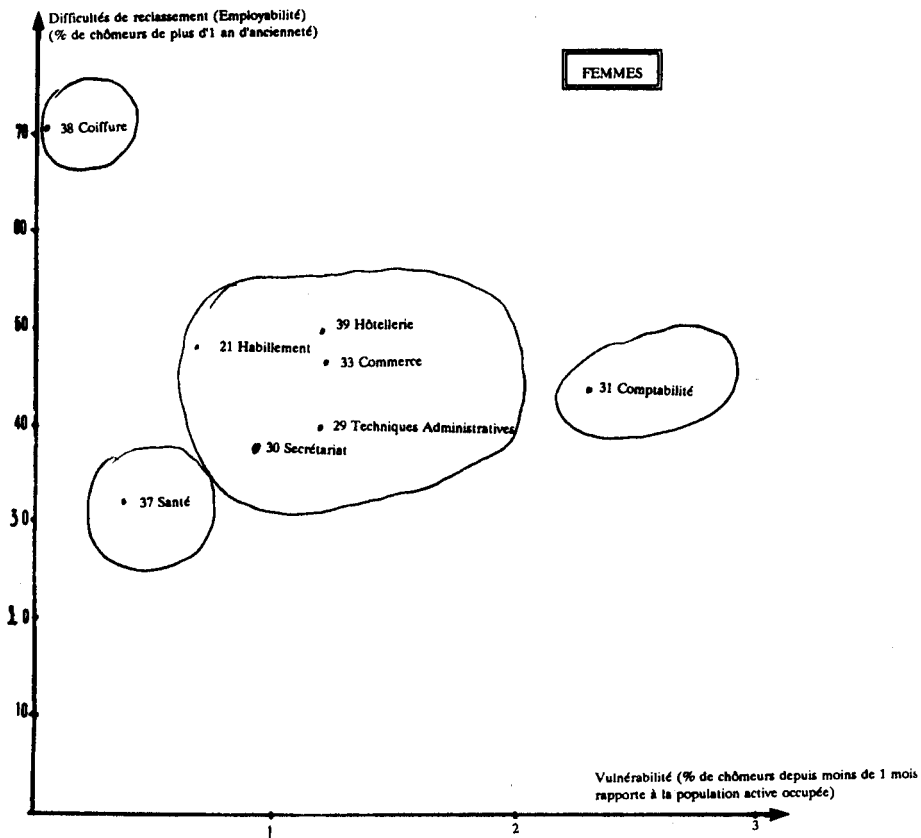
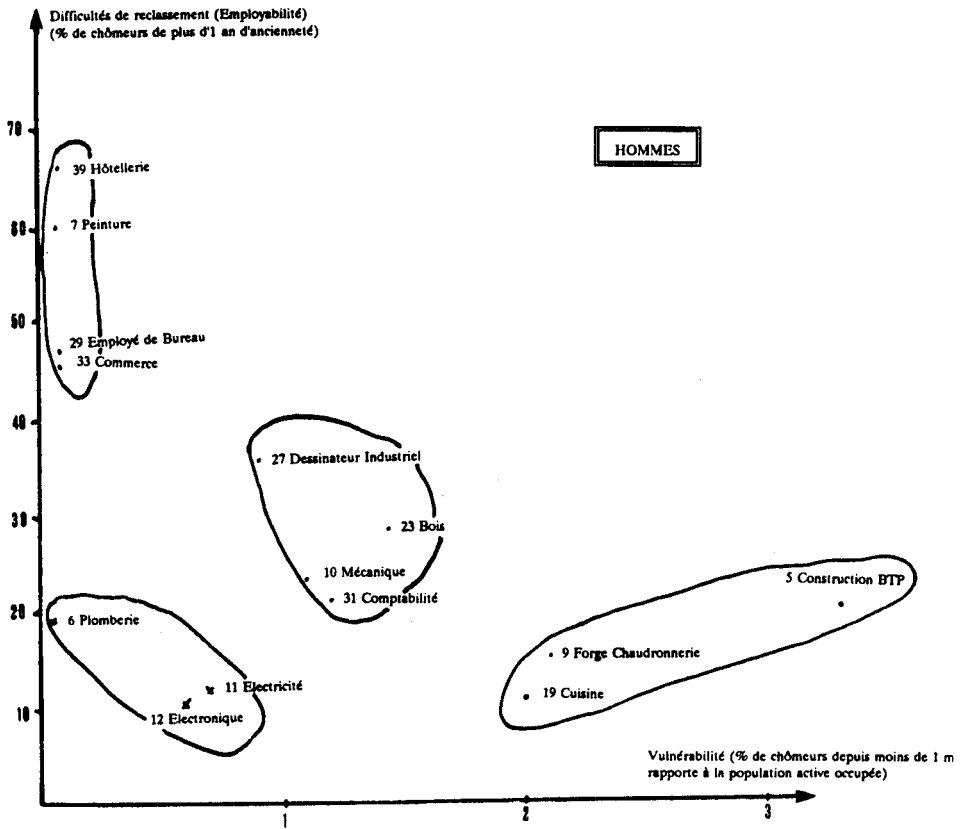


- 1- CAP Industriel Diplômé
- 2- CAP Tertiaire Diplômé
- 3- CAP Industriel Non Diplômé
- 4- CAP Tertiaire Non Diplômé
  
- 5- BEP Industriel Diplômé
- 6- BEP Tertiaire Diplômé
- 7- BEP Industriel Non Diplômé
- 8- BEP Tertiaire Non Diplômé

H - HOMME  
F - FEMME

Graphique 23

Vulnérabilité et difficultés de reclassement des chômeurs à la date de l'enquête selon leurs spécialités de formation



## ENCADRE 4

### LES FORMES DE CHOMAGE

Les enquêtes de cheminement que l'on a réalisées sur les CAP-BEP pour la période 1979-1984 rendent possible la construction de typologies des "formes de chômage" à partir de quelques indicateurs simples. Pour construire cette classification, on prendra en compte trois dimensions :

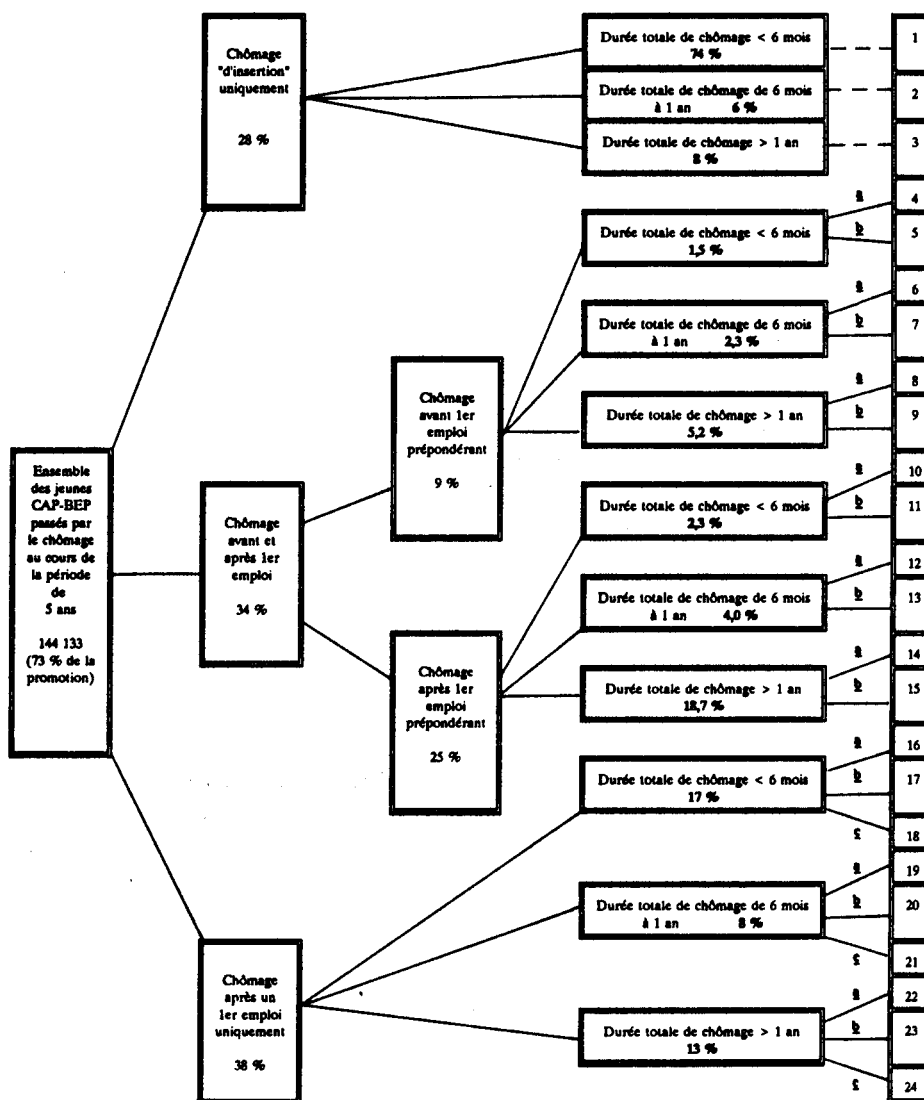
- la place du chômage par rapport à la première insertion ;
- la durée totale du chômage ;
- le nombre de période du chômage.

En combinant ces trois variables, on a proposé dans le graphique suivant une décomposition du chômage en vingt-quatre formes élémentaires. On ne procédera cependant pas à une analyse systématique de tous ces cas particuliers : on tentera seulement d'isoler quelques catégories assez pures du point de vue de l'analyse et relative à certaines questions particulières :

- le chômage avant un premier emploi et le chômage après une première expérience professionnelle ;
- le chômage de longue durée et les chômages courts à forte récurrence.

### ENCADRE 4 (suite)

Graphique 24



Source : CEREQ - Observatoire EVA.

Tableaux 22

#### Durée de chômage et place du chômage par rapport à l'insertion

					DUREE TOTALE DE CHOMAGE			
					1 A 6 MOIS	7 A 11 MOIS	1 AN ET+	TOTAL
TYCHO1								
CHOM AV INS	POIDS	SUM			20839.0	7940.0	12026.0	40805.0
SEUL		% LIGNE			51.1	19.5	29.5	100.0
CHOM AP INS	POIDS	SUM			3312.0	4899.0	27358.0	35569.0
PREP		% LIGNE			9.3	13.8	76.9	100.0
CHOM AV INS	POIDS	SUM			2104.0	2641.0	8059.0	12804.0
PREP		% LIGNE			16.4	20.6	62.9	100.0
CHOM AP INS	POIDS	SUM			24877.0	9685.0	20393.0	54955.0
SEUL		% LIGNE			45.3	17.6	37.1	100.0
TOTAL	POIDS	SUM			51132.0	25165.0	67836.0	144133.0
		% LIGNE			35.5	17.5	47.1	100.0

Source : CEREQ - Observatoire EVA.



(Suite)

Durée de chômage et récurrence du chômage

				DUREE TOTALE DE CHOMAGE			
				1 A 6 MOIS	7 A 11 MOIS	1 AN ET+	TOTAL
NOMBRE PERIODES CHOMAGE							
1* 1 PERIO	POIDS	EFF	% LIGNE	38358.0	10249.0	14131.0	62738.0
CHOM				61.1	16.3	22.5	100.0
2* 2 PERIO	POIDS	EFF	% LIGNE	10261.0	9592.0	20703.0	40556.0
CHOM				25.3	23.7	51.0	100.0
3* 3 ET+	POIDS	EFF	% LIGNE	2513.0	5324.0	33002.0	40839.0
PERIO CHOM				6.2	13.0	80.8	100.0
TOTAL	POIDS	EFF	% LIGNE	51132.0	25165.0	67836.0	144133.0
				35.5	17.5	47.1	100.0

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

Les formes de chômage long (d'une durée supérieure ou égale à un an)

Types de chômage long	Effectifs	% de chômage longue durée( 1 )	Homme	Femme
Chômage avant insertion seulement	11 985 17,7 %	93	3 603	8 382
Chômage avant insertion prépondérant-récurrence faible (2 périodes de chômage au plus)	6 964 10,3 %	75	2 199	4 765
Chômage avant insertion prépondérant-récurrence forte (+ 2 périodes de chômage au plus)	1 069 1,6 %	68	582	487
Chômage après insertion prépondérant-récurrence faible	16 744 24,7 %	69	5 438	11 306
Chômage après insertion prépondérant-récurrence forte	10 604 15,7 %	52	4 678	5 926
Chômage après insertion seul récurrence faible	15 072 22,3 %	72	5 435	9 637
Chômage après insertion seul récurrence forte sans chômage de longue durée véritable (1)	3 315 4,9 %	0	1 859	1 456
Chômage après insertion seul récurrence forte avec chômage de longue durée véritable (1)	1 905 2,8 %	100	553	1 352
TOTAL	67 858 100 %		24 347	43 311

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

(1) On dira qu'il y a un chômage de longue durée véritable si un individu a connu une période ininterrompue de chômage d'au moins un an.

## CHAPITRE IV

### L'EMPLOI, LES MOBILITES PROFESSIONNELLES, LA STABILISATION

#### 1 - MOBILITE PROFESSIONNELLE ET CHANGEMENT D'EMPLOYEURS

Durant leur cinq premières années de vie active, les jeunes sont de plus en plus souvent mobiles professionnellement. La part des jeunes n'ayant changé ni de profession ni d'employeur passe en effet de 40 % à 30 % entre les promotions 1975-1979 observées respectivement en 1980 et 1984.

Mais, parmi les formes de mobilité, les changements de professions sans changement d'employeurs, qui correspondent le plus souvent à des promotions ou des titularisations n'augmentent pas. De même, le poids relatif des mouvements de rotation (changement d'employeur sans changement de profession) reste stable.

La forme de mobilité qui s'accroît de manière importante, c'est le changement d'employeur s'accompagnant d'un changement de profession dont le poids passe de 33 % à 44 % entre les jeunes des promotions 1975 et 1979. Ce point devra être gardé en mémoire lorsque l'on cherchera à mettre en relation formation et emploi.

Tableau 23

Evolution de la mobilité professionnelle et des changements d'employeurs

	Pas de changement (ni d'employeur, ni de profession)	Pas de changement d'employeur, mais changement de profession	Changement d'employeur sans changement de profession	Changement d'employeur et de profession	Total
Homme promo 75	38,7	4,1	22,7	34,4	100
Homme promo 79	28,7	4,2	22,3	44,8	100
Femme promo 75	41,3	5,0	21,3	32,4	100
Femme promo 79	32,0	4,3	22,0	41,7	100

## 2- STABILITE, INSTABILITE ET STABILISATION

Plus de la moitié des individus (57 %) se trouvent sur un statut précaire au premier emploi, ils ne sont plus que 21 % au dernier emploi. C'est donc là le phénomène le plus important des premières années de vie professionnelle : des débuts précaires extrêmement nombreux suivis d'une stabilisation pour le plus grand nombre. Le mouvement de stabilisation est massif, de 40 à 50 % des individus quand il s'est accompagné de changements d'employeurs, près de 30 % quand il s'est effectué chez l'employeur du premier emploi (Cf. Tableau 24).

Ce mouvement de stabilisation est un peu plus fort pour les femmes à qui il ne permet cependant pas de combler leur écart avec les hommes : 48 % de ces derniers sont stables dès le premier emploi contre 37 % des femmes. L'écart reste de huit points au dernier emploi.

En réalité, le mouvement de stabilisation n'est pas linéaire : une partie - certes minoritaire - de jeunes occupant un statut stable au premier emploi, le perdent.

Pour mieux cerner ce phénomène de stabilisation, nous avons réparti la population en quatre catégories selon le statut - stable (contrat à durée indéterminée) ou instable (23) - au premier et au dernier emploi. On voit très vite sur le tableau 25 que sur les 80 % de stables au dernier emploi, la moitié l'était déjà au premier emploi, l'autre moitié s'est stabilisée au cours des cinq années couvertes par l'enquête. Une petite minorité, stables au départ, s'est "destabilisée" au dernier emploi et une forte minorité (17 %) est restée sur statut précaire au premier et au dernier emploi.

Ces mouvements inverses sont forts différents selon le sexe : nous avons vu que les femmes, plus instables au départ, le restent à l'arrivée car le mouvement de stabilisation, plus intense que celui des hommes ne parvient pas à compenser leur handicap.

Mais ces mouvements varient aussi en fonction de la formation reçue (Cf Tableau 26) : pour les hommes comme pour les femmes, c'est la filière CAP qui comprend le plus de jeunes stables au premier et au dernier emploi. Mais le mouvement de stabilisation est nettement à l'avantage des BEP qui se retrouvent plus nombreux sur un statut stable au dernier emploi. Ce sont les CAP des spécialités secondaires diplômés qui, surtout chez les hommes, bénéficient de statuts stables. Il est tout à fait remarquable de constater que ce sont les spécialités artisanales du bâtiment qui sont à l'origine de cette stabilité dans le statut. Cependant, nous le verrons, cette stabilité du statut s'accompagne dans bon nombre de cas d'une mobilité professionnelle.

---

(23) Contrat à durée déterminée, intérim, mesures jeunes.

Tableau 24

Stabilisation dans l'emploi

Nombre d'emplois		% stables au premier emploi	% stables au dernier emploi	% de stabilisés	TOTAL
1 emploi	Hommes	64 %	91 %	27 %	25 508
	Femmes	55 %	03 %	28 %	29 180
2 emplois	Hommes	53 %	86 %	38 %	27 538
	Femmes	37 %	79 %	47 %	24 398
3 emplois	Hommes	39 %	84 %	49 %	19 447
	Femmes	28 %	72 %	49 %	16 093
4 emplois et +	Hommes	34 %	71 %	44 %	23 945
	Femmes	21 %	63 %	49 %	21 070
TOTAL	Hommes	48 %	83 %	39 %	96 438
	Femmes	37 %	75 %	42 %	90 741
TOTAL		43 %	79 %	40 %	187 179

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

Tableau 25

Stabilisation selon le sexe

%

Statuts Sexe	Stables au 1er emploi (1)	Stabilisés entre le premier emploi et l'emploi à 5 ans (2)	Instables au 1er et dernier emploi (3)	Destabilisés
Hommes	44 %	39 %	13 %	4 %
Femmes	33 %	42 %	21 %	4 %
TOTAL	39 %	40 %	17 %	4 %

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

- (1) Stable : contrat à durée indéterminée.
- (2) Le premier emploi est à statut précaire, l'emploi à cinq ans est un contrat à durée indéterminée.
- (3) Emploi précaire à l'insertion et cinq ans après.
- (4) Le premier emploi était un CDI, mais ne l'est plus cinq ans après.

Tableau 26 - Stabilisation selon la filière de formation

	STABLES		DESTABILISES		INSTABLES		STABILISES		TOTAL		% stables au dernier emploi
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
<b>HOMMES</b>											
CAP Ind. Dipl.	15 750	51,4	1 217	4,0	3 010	9,8	10 673	34,8	30 650	100	86 %
CAP Ind. Non Dipl.	7 501	44,1	704	4,1	2 778	16,3	6 031	39,4	17 014	100	80 %
CAP Tert. Dipl.	649	39,4	48	2,9	324	19,7	626	38,0	1 647	100	77 %
CAP Tert. Non Dipl.	289	44,2	23	3,5	122	18,7	219	33,5	653	100	78 %
Total CAP	24 189	48,4	1 922	4,0	6 234	12,5	17 549	35,1	49 964	100	84 %
BEP Ind. Dipl.	9 899	42,5	781	3,3	2 428	10,4	10 209	43,8	23 317	100	86 %
BEP Ind. Non Dipl.	1 938	42,0	239	5,2	816	17,7	1 616	35,1	4 609	100	77 %
BEP Tert. Dipl.	2 614	38,4	126	1,9	1 005	14,8	3 056	44,9	6 801	100	83 %
BEP Tert. Non Dipl.	748	41,6	45	2,5	299	16,6	706	39,3	1 798	100	81 %
Total BEP	15 199	41,6	1 191	3,3	4 548	12,5	15 587	42,7	36 525	100	84 %
<b>FEMMES</b>											
CAP 3 Ind. Dipl.	2 680	40,1	173	2,6	1 135	17,0	2 697	40,3	6 685	100	80 %
CAP 3 Ind. Non Dipl.	1 001	39,3	99	3,7	608	23,9	840	33,0	2 544	100	72 %
CAP 3 Tert. Dipl.	3 606	33,4	584	3,5	4 077	24,2	6 541	38,9	16 808	100	72 %
CAP 3 Tert. Non Dipl.	2 870	38,3	333	4,5	1 897	25,3	2 390	31,9	7 490	100	70 %
Total CAP	12 157	36,3	1 185	3,5	7 717	23,0	12 468	37,2	33 527	100	73 %
BEP Ind. Dipl.	682	36,4	21	1,1	297	15,9	872	46,6	1 872	100	83 %
BEP Ind. Non Dipl.	141	31,2	29	5,5	190	33,2	136	30,0	452	100	61 %
BEP Tert. Dipl.	12 059	32,0	1 708	4,5	6 671	17,7	17 255	49,8	37 693	100	78 %
BEP Tert. Non Dipl.	2 284	32,4	438	6,2	1 290	18,3	3 041	43,1	7 053	100	75 %
Total BEP	15 166	32,2	2 192	4,7	8 408	17,9	21 304	45,3	47 070	100	77 %

Source : CEREG - Observatoire EVA.

### 3 - EMPLOIS OCCUPES ET STABILISATION

Deux emplois "typiques" (24) réunissent chacun plus de 10 000 personnes en début de vie active, les employés de secrétariat pour les femmes, les ouvriers mécaniciens des métaux non qualifiés pour les hommes (Cf. Tableau 27). D'une manière générale, la répartition des premiers emplois occupés est sans surprise, 12 % de personnel de service, 14 % d'employés de bureau autres qu'employés de secrétariat (7 %), 8 % de vendeurs et employés de supermarché, 10 % de mécaniciens des métaux (dont 7 % non qualifiés), 7 % d'ouvriers du transport magasinage dont 3 % de manutentionnaires.

Comment évoluent ces emplois sur la période ? C'est la question qui sera abordée ici, en y intégrant les mobilités individuelles. Ce paragraphe traitera de l'évolution quantitative des emplois entre le premier et le dernier emploi en la décomposant en deux "taux de stabilité" et un "taux d'attraction" (25).

(24) Attention, il s'agit là de regroupements de la nomenclature PCS, effectués en fonction de la proximité des emplois et des effectifs concernés (Cf. Annexe du chapitre 4, les regroupements utilisés).

(25) Le premier taux de stabilité, dit de "stabilité vraie" donne la proportion d'individus restés dans leur premier emploi et dans leur première entreprise. Le second donne la proportion d'individus ayant changé d'entreprise sans changer d'emploi. Enfin le taux "d'attraction" donne la proportion d'individus arrivés dans cet emploi lors du dernier emploi, ayant débuté sur un autre emploi.

Tableau 27

Evolution de la structure des emplois pour la cohorte au cours de la période 1979-1984

	(1)-E1- EFFEC- TIFS EN 1ER EMPLOI	(2)-E2- EFFEC- TIFS DERNIER EMPLOI	(3)-E3- EFFEC- TIFS DES STABLES	(4)-E4- EFFEC- TIFS DES STABLES EMPLOI	(5)-E5- TAUX DE CROIS- SANCE	(6)-E6- TAUX DE STAB- ILITE	(7)-E7- TAUX- DE STAB- ILITE DANS L EMPLOI	(8)-E8- TAUX D ATTRAC- TION
EMPLOI PCS								
02 CADRES PROFES. LIBER.	266	724	99	120	1.72	0.37	0.45	2.35
03 TECH. AGIS DE MAITRISE	2704	7454	1118	1697	1.76	0.41	0.60	2.34
04 TECH. DE LA SANTE INFIRM.	424	471	229	350	0.11	0.54	0.82	0.57
05 ANIMATEURS EDUCATEURS	1734	947	194	384	-0.45	0.11	0.22	0.43
06 PERS. DE SERV. HOSPITAL.	5633	7283	2175	4136	-0.29	0.39	0.78	0.91
06 PERS. DE SERV. HOTEL	8131	5223	1159	3510	-0.26	0.14	0.43	0.90
07 MANUCURES ESTHET COIFF.	1794	1301	438	1180	-0.27	0.24	0.66	0.48
08 AUTRE PERSONNEL DE SERV.	7030	6673	2250	3347	-0.05	0.32	0.63	0.63
09 EMPLOYES EN COMPTAB.	6628	8165	2381	4240	-0.03	0.36	0.64	0.67
10 EMPLOYES BANQUE & ASSUR.	3395	3179	1206	1510	-0.06	0.35	0.44	0.59
11 EMPLOYES DE SECRETARIAT	12824	14006	4374	8334	-0.09	0.34	0.65	0.73
12 EMPLOYES ADMINIS DES ENTREP.	7645	6540	2074	2823	-0.14	0.27	0.37	0.59
13 EMPLOYES DE L'ETAT ET COLLEC.	7372	8984	3567	4855	-0.22	0.48	0.66	0.74
14 EMPLOYES DU TRANSP. TOURISME	656	974	244	387	-0.48	0.37	0.51	0.64
15 DESSINATEURS EXECUTANTS	1079	975	400	688	-0.10	0.37	0.63	0.53
16 VENDEURS EN ALIMENTATION	3609	3204	1078	1465	-0.11	0.30	0.55	0.64
17 AUTRES VENDEURS	5309	4737	1646	2366	-0.08	0.31	0.55	0.64
18 EMPLOYES DE SUPERMARCHE	5853	5521	1811	2395	-0.05	0.32	0.44	0.64
19 O.N.O MECANICIENS AUTO	1106	1586	353	690	-0.05	0.32	0.68	0.59
20 O.N.O MECANICIENS AUTO	3421	1666	760	1290	-0.52	0.24	0.35	0.24
21 O.N.O MECANIQUE AUTRES	3132	5376	1347	2137	-0.32	0.43	0.68	0.28
22 O.N.O MECANIQUE AUTRES	1645	1115	415	477	-0.40	0.22	0.35	0.38
23 O.N.O MECANICIENS DES METAUX	579	900	252	348	-0.26	0.29	0.60	0.50
24 O.N.O PLOMBIERS CHAUFFAG.	953	1142	230	520	-0.20	0.24	0.55	0.36
25 O.N.O MECA DES METAUX	11101	6513	2321	3865	-0.41	0.21	0.38	0.96
26 O.N.O PLOMBIERS CHAUFFAG.	1322	434	209	269	-0.67	0.16	0.20	0.17
27 O.N.O DE L'ELECTRICITE	1327	1733	533	713	-0.31	0.40	0.54	0.90
28 O.N.O DE L'ELECTRICITE	2816	2139	823	1072	-0.24	0.29	0.38	0.46
29 O.N.O ELECTRICIENS DU BATIMENT	1845	2287	510	874	-0.21	0.28	0.47	0.91
30 O.N.O ELECTRICIENS DU BATIMENT	2085	946	362	615	-0.55	0.17	0.29	0.28
31 O.N.O DU BTP	1845	2496	818	1349	-0.89	0.44	0.73	1.45
32 O.N.O DU BTP	6385	3768	1376	2055	-0.41	0.22	0.32	0.37
33 O.N.O IND. TRANSFORM.	823	1628	382	460	-0.93	0.46	0.56	1.51
34 O.N.O IND. TRANSFORM.	5596	5006	1618	2125	-0.10	0.29	0.38	0.61
35 O.N.O DU BOIS	673	1354	205	332	-1.01	0.30	0.49	1.71
36 O.N.O DU BOIS	2505	1199	432	653	-0.52	0.17	0.26	0.31
37 O.N.O MENUISIERS DU BTP	694	1021	244	360	-0.47	0.35	0.52	1.12
38 O.N.O MENUISIERS DU BTP	1479	449	167	280	-0.70	0.11	0.19	0.19
39 O.N.O TEXTILE HABILLEMENT	1109	1496	427	779	-0.35	0.38	0.70	0.96
40 O.N.O TEXTILE HABILLEMENT	6561	5516	2969	4081	-0.16	0.45	0.62	0.99
41 O.N.O CUISINIERS	1781	1956	193	1327	-0.10	0.11	0.74	0.99
42 O.N.O & O.N.O ALIMENTA AUTRE	410	281	77	188	-0.31	0.19	0.46	0.50
43 O.N.O TRANSPORT MAGASINAGE	4631	8616	1738	2568	-0.90	0.38	0.55	1.55
44 O.N.O MANUTENTIONNAIRES	5358	2855	826	1250	-0.47	0.15	0.23	0.38
45 O.N.O TRANSP. MAGASINA. AUTRES	3905	3759	905	1238	-0.04	0.23	0.32	0.72
46 O.N.O & O.N.O AGRICOLES	3552	2359	752	1165	-0.33	0.21	0.33	0.45
47 AUTRES O.N.O & O.N.O	4275	4041	1355	1859	-0.05	0.32	0.43	0.63
48 POLICIERS MILITAIRES	361	1531	247	278	3.24	0.66	0.77	3.56
ENSEMBLE	170787	170787	51278	82124		0.30	0.48	0.74

Source : CERREQ - Observatoire EVA.

- (1) E1 = Effectifs en premier emploi sur la période.
- (2) En = Effectifs en dernier emploi sur la période.
- (3) Es = Effectifs des jeunes n'ayant changé ni d'emploi ni d'employeur.
- (4) Et = Effectifs des jeunes n'ayant pas changé d'emploi sur la période.

$$(5) \text{ Taux de croissance} = \frac{\text{En} - \text{E1}}{\text{E1}}$$

$$(6) \text{ Taux de stabilité} = \frac{\text{Es}}{\text{E1}}$$

$$(7) \text{ Taux de stabilité dans l'emploi} = \frac{\text{Et}}{\text{E1}}$$

$$(8) \text{ Taux d'attraction} = \frac{\text{En} - \text{Es}}{\text{E1}}$$

### 3.1 - Les emplois en forte croissance

Quatre emplois sont en forte croissance, caractérisés par une forte stabilité des individus à la fois dans leur entreprise et dans leur emploi, et un fort taux "d'attraction". Il s'agit en premier lieu des techniciens et agents de maîtrise, dont l'effectif est modeste au premier emploi mais qui augmente de 180 % au dernier emploi. Les trois autres emplois sont des emplois d'ouvriers qualifiés. Le plus important numériquement est celui d'ouvriers qualifiés du transport-magasinage où le taux "d'attraction" est particulièrement élevé. Viennent ensuite les emplois d'ouvriers qualifiés de la mécanique (mécaniciens d'entretien) et les ouvriers du BTP (Cf. Tableau 28).

L'examen des mobilités individuelles (Cf. Tableau 28 bis) montre clairement qu'il s'agit d'emplois d'arrivée : si relativement peu de jeunes les occupent dès le premier emploi (en particulier l'emploi de "technicien-agents de maîtrise"), en revanche, leur croissance très forte sur la période atteste d'une forte mobilité vers eux au cours de la période. Pour les jeunes qui ont débuté dans ces emplois la majorité d'entre eux est bénéficiaire d'un statut stable à la fois au premier et au dernier emploi. Beaucoup parmi eux sont des "vrais stables", c'est-à-dire sont restés chez leur premier employeur en particulier les T.A.M. C'est chez les OQ du transport-magasinage que la stabilité est moins forte et la mobilité professionnelle la plus importante. On note une forte proportion de stables au premier et au dernier emploi chez les OQ du BTP.

### 3.2 - Les emplois en croissance

Un deuxième groupe d'emplois présentent les mêmes caractéristiques que les précédents mais en moins accentuées : ce sont des emplois en croissance avec des taux "de stabilité" et "d'attraction" relativement élevés (Cf Tableau 29).

On y trouve la grande majorité des employés (comptabilité, secrétariat et employés de l'Etat et des Collectivités locales). Ce sont là des emplois numériquement très importants, féminins en grande majorité, sauf les employés de comptabilité également répartis entre les deux sexes.

On trouve également dans cette catégorie le personnel de service hospitalier qui comprend non seulement les agents de service proprement dits mais aussi les aide-soignants. Le taux "de stabilité dans l'emploi" (malgré un changement d'employeur) et le "taux d'attraction" sont élevés.

Enfin se trouvent également dans cette catégorie, cinq emplois d'ouvriers qualifiés : mécaniciens des métaux (chaudronniers, tuyauteurs, soudeurs, ajusteurs, fraiseurs, tourneurs, monteurs industriels, carrossiers et métalliers), mécaniciens automobiles, ouvriers qualifiés de l'électricité, électriciens qualifiés du bâtiment et ouvriers qualifiés du textile-habillement. Le premier de ces emplois est également un emploi important en effectif.

Tableau 28

Emplois en forte croissance

EMPLOIS	Effectif premier emploi *	Effectif dernier emploi *	Taux de croissance *	Taux de stabilité dans l'emploi et l'entreprise *	Taux de stabilité dans l'emploi *	Taux d'attraction *
Techniciens Agents de maîtrise	2 727	7 639	+ 180 %	41 %	62 %	218 %
OQ de la mécanique (autres) (mécaniciens d'entretien)	3 192	5 451	+ 71 %	42 %	67 %	104 %
OQ du BTP	1 849	3 529	+ 91 %	44 %	73 %	118 %
OQ du transport-magasinage	4 753	8 979	+ 89 %	37 %	54 %	135 %

\* Cf. définition : Tableau 27

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

Tableau 28 bis

Emplois en forte croissance - Mobilités individuelles

	(7) STABLES	(8) STABILISÉS	(9) INSTABLES	(10) DESTABILISÉS	TOTAL
Techniciens Agents de maîtrise	61 % dont : 60 % vrais stables 18 % chang. d'ent 22 % mobil. prof.	26 %	7 %	6 %	100
OQ Transport-magasinage	47 % 48 % vrais stables 16 % chang. d'ent 36 % mobil. prof.	40 % 29 % vrais stables 18 % chang. d'ent 53 % mobil. prof.	8 %	5 %	100
OQ de la mécanique	57 % 55 % vrais stables 16 % chang. d'ent 29 % mobil. prof.	34 % 30 % vrais stables 35 % chang. d'ent 35 % mobil. prof.	7 %	2 %	100
OQ du BTP	71 % 49 % vrais stables 25 % chang. d'ent 26 % mobil. prof.	16 %	11 %	2 %	100

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

- (7) Stables : CDI en premier et dernier emploi.
- (8) Stabilisés : CDD ou emploi précaire en premier emploi et CDI en dernier emploi.
- (9) Instables : CDD ou emploi précaire en premier et dernier emploi.
- (10) Destabilisés : CDI en premier et CDD ou emploi précaire en dernier emploi.



En ce qui concerne les mobilités individuelles des jeunes qui ont débuté dans ces emplois (Cf Tableau 29 bis), on note une majorité de statuts stables à la fois au premier et au dernier emploi chez les mécaniciens qu'il s'agisse de mécanique générale ou de mécanique automobile ainsi que chez les électriciens qualifiés du BTP. Viennent ensuite les employés de comptabilité et de secrétariat ainsi que les OQ de l'électricité. Logiquement, puisque les "stables" sont moins nombreux, ce sont les "stabilisés" qui augmentent et qui sont en proportion proche de la moyenne pour ces trois derniers emplois, stabilisation acquise rarement chez le premier employeur, au prix d'un changement d'emploi le plus souvent.

Les employés de l'Etat et des Collectivités locales ainsi que le personnel de service hospitalier sont à part. Il y a parmi eux une proportion très faible de statuts stables au premier et au dernier emploi : mais pour ceux qui ont eu cette chance, il s'agit d'une stabilité sur tous les plans puisque la grande majorité d'entre eux sont restés chez leur premier employeur. Corollaire de cette première constatation, la "stabilisation" est importante mais aussi les statuts qui restent instables. C'est parmi ces deux emplois qu'on trouve la proportion la plus importante de ces "instables" : cette instabilité du statut est compensée par la stabilité dans l'entreprise pour les employés de l'Etat et des Collectivités locales. Par contre, pour le personnel de service hospitalier, il semble bien que ce soit le prix à payer pour demeurer dans la même profession.

Tableau 29

Emplois en croissance

EMPLOIS	Effectif premier emploi	Effectif dernier emploi	Taux de croissance	Taux de stabilité dans l'emploi de l'entreprise	Taux de stabilité dans l'emploi	Taux d'attraction
Employés de comptabilité	6 628	8 215	+ 24 %	36 %	64 %	60 %
Employés de secrétariat	12 845	14 272	+ 11 %	34 %	65 %	46 %
Employés de l'Etat et des Collectivités locales	7 399	9 040	+ 22 %	48 %	66 %	57 %
Personnel de service hospitalier	5 748	7 580	+ 32 %	38 %	72 %	60 %
OQ de l'électricité	1 394	1 760	+ 26 %	38 %	51 %	75 %
OQ mécanicien des métaux	5 953	9 070	+ 52 %	38 %	58 %	94 %
OQ mécanicien auto	1 106	1 609	+ 45 %	32 %	32 %	83 %
OQ électricien du BTP	1 870	2 262	+ 21 %	27 %	27 %	74 %
OQ textile-habillement	1 109	1 515	+ 37 %	38 %	38 %	66 %

Tableau 29 bis

Emplois en croissance - Mobilités individuelles

	STABLES	STABILISÉS	INSTABLES	DESTABILISÉS	TOTAL
Employés de comptabilité	46 % 58 % vrais stables 21 % chang. d'ent 21 % mobil. prof.	40 % 15 % vrais stables 30 % chang. d'ent 55 % mobil. prof.	12 %	2 %	100
Employés de secrétariat	37 % 59 % vrais stables 24 % chang. d'ent 17 % mobil. prof.	42 % 17 % vrais stables 39 % chang. d'ent 44 % mobil. prof.	16 % 30 % vrais stables 23 % chang. d'ent 47 % mobil. prof.	5 %	100
Employés de l'Etat et des Collectivités locales	17 % 92 % vrais stables 2 % chang. d'ent 6 % mobil. prof.	56 % 34 % vrais stables 17 % chang. d'ent 49 % mobil. prof.	27 % 50 % vrais stables 26 % chang. d'ent 24 % mobil. prof.	—	100
Personnel de service hospitalier	20 % 75 % vrais stables 9 % chang. d'ent 16 % mobil. prof.	55 % 30 % vrais stables 36 % chang. d'ent 34 % mobil. prof.	23 % 27 % vrais stables 48 % chang. d'ent 25 % mobil. prof.	2 %	100
OQ de l'électricité	48 %	37 %	12 %	3 %	100
OQ mécanicien des métaux	62 % 46 % vrais stables 20 % chang. d'ent 34 % mobil. prof.	26 % 28 % vrais stables 23 % chang. d'ent 49 % mobil. prof.	8 %	4 %	100
OQ mécanicien auto	61 %	24 %	12 %	3 %	100
OQ électricien du BTP	54 % 39 % vrais stables 16 % chang. d'ent 45 % mobil. prof.	36 %	6 %	1 %	100
Ouvriers du textile habillement	43 % 58 % vrais stables 17 % chang. d'ent 25 % mobil. prof.	42 % 32 % vrais stables 19 % chang. d'ent 49 % mobil. prof.	13 %	2 %	100

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

### 3.3 - Les emplois en décroissance

A l'opposé des deux premières catégories se trouvent les emplois en forte décroissance, emplois d'ouvriers non qualifiés en grande majorité (Cf. Tableau 30), de manutentionnaires. On y trouve également les emplois d'animateur-éducateur, dont une partie bien évidemment étaient des emplois de vacances qui ne se renouvellent pas. Font partie également de cette catégorie les personnels de service de l'hôtellerie qui perdent environ le tiers de leurs effectifs, nombreux au départ.

Du point de vue des mobilités individuelles, la situation est assez contrastée dans ce groupe d'emplois (Cf Tableau 30 bis). Chez les ouvriers, à l'exception des manutentionnaires, des ouvriers agricoles, des électriciens du bâtiment non qualifiés et des ONQ de la mécanique, une moitié d'entre eux sont sur statut stable au premier et au dernier emploi. Un bon tiers s'est stabilisé entre le premier et le dernier emploi mais au prix d'une très forte mobilité professionnelle et en général. Il faut remarquer que la mobilité professionnelle est relativement importante également chez ceux qui jouissent d'un statut stable dès le début : ceci n'a rien d'étonnant puisqu'il s'agit d'un groupe d'emplois en

forte décroissance due à la fois à une fuite importante hors de la profession mais aussi à des taux d'attraction particulièrement bas. Le taux de statuts stables à la fois au premier et au dernier emploi est particulièrement faible parmi les emplois d'animateur-éducateur, de personnel de service de l'hôtellerie ainsi que chez les manutentionnaires, les ouvriers agricoles, les électriciens du bâtiment non qualifiés et les ONQ de la mécanique.

### 3.4 - Les emplois en faible décroissance

Toujours en décroissance, mais nettement moins élevée, on trouve des emplois dont les taux "de stabilité" et "d'attraction" sont moyens : les vendeurs et employés de supermarché en constituent une grande partie, mais on y trouve aussi les "autres personnels de service", les employés de banques et d'assurances et les employés administratifs des entreprises, deux emplois d'ouvriers non qualifiés - électricité et industrie de transformation (Cf Tableau 31).

L'homogénéité de ce groupe d'emplois est forte également, quand on examine les mobilités individuelles. Pour une majorité de ces emplois, on trouve environ un tiers de leurs occupants stables au premier et au dernier emploi : il s'agit des "autres personnels de service", des employés administratifs des entreprises, des employés de supermarché, des vendeurs (pour lesquels ce taux de "stables" monte jusqu'à 40 et 42 %), des ONQ de l'électricité et des industries de transformation. Pour l'ensemble de ces emplois, les "stabilisations" vont de 35 à 43 %, mais acquises au prix d'une mobilité professionnelle extrêmement élevée. C'est chez les dessinateurs exécutants que l'on trouve un peu plus de "stables" au premier et au dernier emploi. Un seul emploi atypique par rapport à cet ensemble, il s'agit des employés de banques et d'assurances dont la mobilité est très liée à leur statut au départ. Soit ils ont été recrutés sur un statut stable et ils sont alors très nombreux à rester dans leur emploi et dans leur entreprise (et on peut penser qu'ils y feront carrières), soit ils ont été recrutés sur un statut instable et les perspectives de carrière dans cette profession paraissent bouchées : très peu se stabilisent dans leur emploi de départ, beaucoup changent de profession pour cela.

Tableau 30  
Emplois en décroissance - Faibles stabilités et attraction

EMPLOIS	Effectif premier emploi	Effectif dernier emploi	Taux de croissance	Taux de stabilité vraie	Taux de stabilité dans l'emploi	Taux d'attraction
Animateurs-Educateurs	1 734	964	- 44 %	11 %	22 %	33 %
Personnel de service de l'hôtellerie	8 207	5 482	- 33 %	14 %	43 %	24 %
ONQ Plomberie-Chauffage	1 322	459	- 65 %	16 %	20 %	14 %
Menuisiers du BTP	1 479	449	- 70 %	11 %	19 %	11 %
Manutentionnaires	5 434	2 926	- 46 %	15 %	23 %	31 %
Ouvriers agricoles	3 564	2 384	- 33 %	21 %	33 %	34 %
ONQ Mécanique (autres)	1 901	1 115	- 41 %	22 %	25 %	34 %
ONQ Mécanique automobile	3 421	1 668	- 51 %	22 %	38 %	11 %
ONQ Bois	2 587	1 219	- 53 %	17 %	25 %	22 %
ONQ BTP	6 428	3 787	- 41 %	21 %	32 %	27 %
ONQ Electricien du BTP	2 121	969	- 54 %	17 %	29 %	17 %
ONQ Mécanicien des métaux	11 313	6 584	- 42 %	20 %	34 %	24 %

Tableau 30 bis

Emplois en décroissance - Faibles stabilités et attraction - Mobilités individuelles

	STABLES	STABILISÉS	INSTABLES	DESTABILISÉS	TOTAL
Animateurs Educatuers	6 %	62 % 2 % vrais stables 4 % chang. d'ent 94 % mobil. prof.	28 %	4 %	100
Personnel de service de l'hôtellerie	32 % 29 % vrais stables 22 % chang. d'ent 49 % mobil. prof.	41 % 7 % vrais stables 27 % chang. d'ent 66 % mobil. prof.	23 % 8 % vrais stables 40 % chang. d'ent 62 % mobil. prof.	4 %	100
ONQ plomberie chauffage	40 %	39 %	14 %	7 %	100
Menuisiers du BTP (OQ + ONQ)	57 % 27 % vrais stables 10 % chang. d'ent 63 % mobil. prof.	28 %	11 %	4 %	100
Manutention.	29 % 25 % vrais stables 3 % chang. d'ent 72 % mobil. prof.	48 % 6 % vrais stables 9 % chang. d'ent 85 % mobil. prof.	19 % 28 % vrais stables 11 % chang. d'ent 61 % mobil. prof.	4 %	100
Ouvriers agricoles	29 % 42 % vrais stables 6 % chang. d'ent 52 % mobil. prof.	48 % 6 % vrais stables 7 % chang. d'ent 87 % mobil. prof.	20 %	3 %	100
OQ mécanique (autres)	34 %	48 %	14 %	4 %	100
ONQ mécanique automobile	52 % 27 % vrais stables 15 % chang. d'ent 58 % mobil. prof.	33 % 11 % vrais stables 16 % chang. d'ent 73 % mobil. prof.	14 %	1 %	100
Ouvriers du bois (OQ + ONQ)	51 % 30 % vrais stables 14 % chang. d'ent 56 % mobil. prof.	30 % 7 % vrais stables 9 % chang. d'ent 84 % mobil. prof.	13 %	6 %	100
ONQ du BTP	54 % 32 % vrais stables 10 % chang. d'ent 58 % mobil. prof.	27 % 5 % vrais stables 6 % chang. d'ent 89 % mobil. prof.	11 %	8 %	100
ONQ Electricien du BTP	33 %	49 % 8 % vrais stables 10 % chang. d'ent 82 % mobil. prof.	16 %	2 %	100
ONQ mécanicien des métaux	44 % 27 % vrais stables 11 % chang. d'ent 62 % mobil. prof.	41 % 13 % vrais stables 16 % chang. d'ent 71 % mobil. prof.	12 %	3 %	100

Tableau 31

Emplois en faible décroissance - Stabilités et attraction moyennes

EMPLOIS	Effectif premier emploi	Effectif dernier emploi	Taux de croissance	Taux de stabilité vraie	Taux de stabilité dans l'emploi	Taux d'attraction
Autre personnel de service	7 141	6 871	- 4 %	31 %	47 %	49 %
Employés administratifs des entreprises	7 690	6 646	- 14 %	27 %	37 %	50 %
Employés de banques et d'assurances	3 395	3 232	- 5 %	35 %	44 %	51 %
Vendeurs en alimentation	3 624	3 226	- 11 %	30 %	40 %	49 %
Autres vendeurs	5 324	4 785	- 10 %	31 %	44 %	46 %
Employés de supermarché	5 921	5 635	- 5 %	31 %	40 %	55 %
ONQ de l'électricité	2 841	2 153	- 24 %	29 %	38 %	38 %
ONQ des industries de transformations	5 656	5 073	- 10 %	29 %	38 %	52 %
Dessinateurs exécutants	1 088	981	- 10 %	37 %	63 %	27 %

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

Tableau 31 bis

Emplois en décroissance - Stabilités et attraction moyennes - Mobilités individuelles

	STABLES	STABILISES	INSTABLES	DESTABILISES	TOTAL
Autre personnel de service	37 % 41 % vrais stables 13 % chang. d'entr. 46 % mobilité prof.	29 % 23 % vrais stables 17 % chang. d'entr. 60 % mobilité prof.	27 % 37 % vrais stables 14 % chang. d'entr. 49 % mobilité prof.	7 %	100
Employés administratifs des entreprises	35 % 48 % vrais stables 3 % chang. d'entr. 49 % mobilité prof.	42 % 13 % vrais stables 12 % chang. d'entr. 75 % mobilité prof.	19 % 23 % vrais stables 9 % chang. d'entr. 68 % mobilité prof.	4 %	100
Employés des banques et assurances	27 % 88 % vrais stables 1 % chang. d'entr. 11 % mobilité prof.	60 % 13 % vrais stables 11 % chang. d'entr. 76 % mobilité prof.	13 %	—	100
Vendeurs en alimentation	40 % 50 % vrais stables 8 % chang. d'entr. 42 % mobilité prof.	36 % 12 % vrais stables 14 % chang. d'entr. 74 % mobilité prof.	16 %	8 %	100
Autres vendeurs	42 % 50 % vrais stables 11 % chang. d'entr. 39 % mobilité prof.	37 % 21 % vrais stables 16 % chang. d'entr. 63 % mobilité prof.	15 %	6 %	100
Employés de supermarché	33 % 50 % vrais stables 7 % chang. d'entr. 43 % mobilité prof.	42 % 19 % vrais stables 9 % chang. d'entr. 72 % mobilité prof.	23 % 28 % vrais stables 12 % chang. d'entr. 60 % mobilité prof.	2 %	100
ONQ de l'électricité	39 % 41 % vrais stables 12 % chang. d'entr. 47 % mobilité prof.	43 % 18 % vrais stables 9 % chang. d'entr. 73 % mobilité prof.	14 %	4 %	100
Dessinateurs exécutants	46 %	42 %	8 %	1 %	100
ONQ des industries de transformation	35 % 48 % vrais stables 3 % chang. d'entr. 49 % mobilité prof.	43 % 12 % vrais stables 9 % chang. d'entr. 79 % mobilité prof.	21 % 33 % vrais stables 19 % chang. d'entr. 48 % mobilité prof.		100

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

On note une proportion importante de "destabilisés" chez les "autres personnels de service" ainsi que chez les vendeurs. D'une manière générale, la déstabilisation est un phénomène dépassant rarement 5 % de l'ensemble des jeunes débutants, quel que soit l'emploi de début.

### 3.5 - Les emplois contrastés

Enfin la dernière catégorie est composée d'emplois contrastés révélant un marché du travail spécifique (Cf Tableau 32) :

- les emplois de coiffeurs, coiffeuses et esthéticiennes : on note à la fois une faible stabilité dans l'emploi et l'entreprise, mais une forte stabilité dans l'emploi, signe d'un fort attachement au métier, au prix donc de nombreux changements d'employeur.

Mais c'est aussi un métier fermé à ceux qui n'y ont pas débuté dès le premier emploi (faible taux "d'attraction") ;

- le métier de cuisinier présente à peu près les mêmes caractéristiques bien qu'il soit tout de même plus ouvert ;

- caractérisés aussi par une attraction relativement faible, les emplois d'ouvriers non qualifiés du textile-habillement ont par contre une assez forte stabilité de leurs occupants, à la fois dans l'entreprise et dans l'emploi ;

- à l'inverse, les ouvriers non qualifiés du transport-magasinage (sauf manutentionnaires) sont caractérisés par une faible stabilité dans l'emploi et dans l'entreprise et par un taux "d'attraction" relativement élevé.

Le tableau des mobilités individuelles (Cf Tableau 32 bis) n'apporte pas grand chose de plus par rapport à ce premier constat. Ce sont les cuisiniers qui connaissent apparemment la plus mauvaise situation en termes de statut : beaucoup "d'instables" au premier et au dernier emploi, et surtout beaucoup "de destabilisés". Ceci confirme ce que l'on a déjà pu observer par ailleurs : les cuisiniers n'abandonnent pas facilement le métier mais changent fréquemment d'employeur et subissent de nombreuses interruptions de l'emploi. On note également un phénomène important de "déstabilisation" parmi les coiffeurs et esthéticiennes.

Tableau 32

Emplois contrastés

	Effectif premier emploi	Effectif dernier emploi	Taux de croissance	Taux de stabilité vraie	Taux de stabilité dans l'emploi	Taux d'attraction
Man-Esth-Coiffeur	1 794	1 301	- 27 %	24 %	66 %	7 %
OQ cuisiniers	1 781	1 956	+ 10 %	11 %	74 %	35 %
ONQ textile-habillement	6 574	5 516	- 16 %	45 %	62 %	22 %
ONQ transport-magasinage	3 988	3 867	- 3 %	23 %	31 %	66 %

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

Tableau 32 bis

Emplois contrastés - Mobilités individuelles

	STABLES	STABILISES	INSTABLES	DESTABILISES	TOTAL
Manucures Esthéticiennes Coiffeuses	54 % 34 % vrais stables 27 % chang. d'entr. 39 % mobilité prof.	22 %	13 %	11 %	100
Cuisiniers	34 %	33 %	22 %	11 %	100
Textile Habillement (OQ + ONQ)	43 % 58 % vrais stables 17 % chang. d'entr. 25 % mobilité prof.	42 % 32 % vrais stables 19 % chang. d'entr. 49 % mobilité prof.	13 %	2 %	100
ONQ Transport Magasinage	34 % 42 % vrais stables 6 % chang. d'entr. 52 % mobilité prof.	49 % 13 % vrais stables 4 % chang. d'entr. 83 % mobilité prof.	15 %	2 %	100

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

## Annexe - Chapitre III

### Chômage avant ou après insertion par spécialité

#### HOMMES

Spécialités	Chômage avant insertion	Chômage avant ou après insertion	Chômage après insertion	TOTAL
Const. bâtim.	25 %	26 %	49 %	100
Couv. plomb.	18 %	33 %	49 %	100
Peinture	-	-	-	-
Forge Co. mé.	21 %	37 %	42 %	100
Mécanique	27 %	32 %	41 %	100
Electricité	27 %	30 %	43 %	100
Electronique	39 %	29 %	32 %	100
Aliment. cuis.	6 %	15 %	79 %	100
Bois	15 %	33 %	52 %	100
Conducteurs	-	-	-	-
Dessin. ind.	23 %	25 %	52 %	100
Techn. Adm.	39 %	31 %	30 %	100
Techn. fin. compt.	40 %	26 %	34 %	100
Commerce	26 %	41 %	33 %	100
TOTAL	26 %	30 %	44 %	100

#### FEMMES

Habillement	34 %	36 %	30 %	100
Techn. adm. pers.	32 %	37 %	31 %	100
Secrétariat	34 %	34 %	32 %	100
Techn. fin. compt.	29 %	37 %	34 %	100
Commerce	27 %	43 %	30 %	100
Santé - sec.	34 %	27 %	39 %	100
Soins pers.	29 %	43 %	28 %	100
Hôtel. collec.	27 %	36 %	37 %	100
TOTAL	31 %	36 %	37 %	100



## Durée totale de chômage selon la spécialité

### HOMMES

Spécialités	pas de chômage	moins d'1 an de chômage	plus d'1 an de chômage	TOTAL
Const. bâtim.	45 %	38 %	17 %	100
Couv. plomb.	33 %	45 %	22 %	100
Peinture	30 %	48 %	22 %	100
Forge co. mé.	36 %	39 %	25 %	100
Mécanique	35 %	42 %	23 %	100
Electricité	33 %	47 %	20 %	100
Electronique	31 %	51 %	18 %	100
Aliment. cuis.	27 %	58 %	15 %	100
Bois	40 %	40 %	20 %	100
Conducteurs	40 %	52 %	8 %	100
Dessin. ind.	34 %	50 %	16 %	100
Techn. adm.	25 %	49 %	26 %	100
Techn. fin. compt.	25 %	45 %	30 %	100
Commerce	29 %	38 %	33 %	100
Hôtel. collec.	31 %	47 %	22 %	100
<b>TOTAL</b>	<b>34 %</b>	<b>44 %</b>	<b>22 %</b>	<b>100</b>

### FEMMES

Habillement	24 %	35 %	41 %	100
Techn. adm.	17 %	37 %	45 %	100
Secrétariat	22 %	40 %	38 %	100
Techn. fin. compt.	25 %	38 %	37 %	100
Commerce	17 %	30 %	53 %	100
Santé - sec.	21 %	46 %	34 %	100
Soins pers.	19 %	33 %	48 %	100
Hôtel. collec.	18 %	28 %	54 %	100
<b>TOTAL</b>	<b>21 %</b>	<b>36 %</b>	<b>43 %</b>	<b>100</b>

**Taux de chômage à "l'insertion"  
(neuf mois après la sortie)**

**HOMMES**

	Promo 79 Chômage en mars 80	Rappel promo 75 Chômage en mars 76
BEP Bois	7,2	3,1
BEP Conducteurs	8,9	***
CAP Const. en bâtiment	9,8	6,4
BEP Alimentation cuisine	10,7	8,3
BEP Const. en bâtiment	11,3	11,6
CAP Bois	12,6	7,0
CAP Conducteurs	12,6	8,2
BEP Hôtellerie	15,6	11,1
BEP Forge, const. métal.	16,1	3,0
BEP Mécanique	17,3	9,2
CAP Hôtellerie	18,8	5,4
CAP Forge, const. métal.	19,6	10,1
BEP Electricité	20,8	9,6
CAP Couverture, plomberie	21,0	11,4
CAP Mécanique	21,1	12,2
BEP Dessinateurs indust.	22,9	16,5
CAP Electricité	23,1	11,3
BEP Electronique	23,4	14,8
CAP Peinture	23,8	9,8
CAP Alimentation cuisine	25,9	8,9
BEP Dessinateur BTP	27,1	18,3
BEP Commerce	35,9	16,0
CAP Techniques financières et comptables	36,8	20,2
BEP Techniques financières et comptables	37,2	21,5
BEP Techniques administratives et juridiques	37,9	22,0
CAP Commerce	46,1	21,9

Taux de chômage cinq ans après la fin de la scolarité initiale

HOMMES

	Sortants 79 Chômage en mars 84	Rappel sortants 75 Chômage en mars 80
BEP Alimentation cuisine	1,6	5,4
BEP Electronique	3,2	2,6
CAP Conducteurs	3,6	1,1
BEP Conducteurs	4,4	***
BEP Dessinateurs BTP	6,1	5,9
BEP Electricité	7,1	2,5
BEP Techniques financières et comptables	7,3	5,3
BEP Mécanique	7,5	2,3
CAP Electricité	7,7	6,5
BEP Forge, const. métal.	8,0	4,8
BEP Bois	8,4	5,7
BEP Dessinateurs indust.	9,1	2,1
BEP Techniques administ. et juridiques	10,5	5,5
BEP Commerce et distribution	11,7	7,2
CAP Mécanique	12,1	4,7
BEP Construct. en bâtiment	12,6	1,5
CAP Travail du bois	13,0	5,3
CAP Alimentation cuisine	13,5	10,6
CAP Forge, const. métal.	14,5	4,7
CAP Techniques financières et comptables	15,0	5,3
CAP Peinture en bâtiment	15,8	10,6
BEP Hôtellerie	16,4	4,7
CAP Couverture plomberie	16,7	5,2
CAP Construction en bâtiment	18,3	1,8
CAP Commerce	23,3	9,5
CAP Hôtellerie	23,2	3,9

**Taux de chômage neuf mois après la sortie de scolarité initiale**

**FEMMES**

	Promotion 79 Chômage en mars 80	Rappel promotion 75 Chômage en mars 86
BEP Hôtellerie	25,1	14,3
BEP Habillement	27,3	18,0
BEP Techniques financières et comptables	35,8	25,4
CAP Textile	38,6	28,4
BEP Secrétariat	39,3	20,5
CAP Habillement	39,5	26,6
CAP Cuisine	39,5	24,2
BEP Commerce	41,4	43,2
CAP Secrétariat	41,8	30,4
CAP Soins personnels	43,6	28,9
BEP Soins personnels	44,7	29,0
CAP Techniques financières et comptables	45,8	29,6
BEP Santé	49,9	24,6
BEP Techniques financières et comptables	51,2	33,2
CAP Hôtellerie	54,7	32,9
CAP Commerce	56,3	39,1

**Taux de chômage cinq ans après la fin de la scolarité initiale**

**FEMMES**

	Promotion 79 Chômage en mars 84	Rappel promotion 75 Chômage en mars 80
CAP Secrétariat	10,6	11,7
BEP Santé	13,2	7,1
BEP Secrétariat	13,6	8,8
BEP Techniques financières et comptables	14,1	5,7
BEP Techniques administratives et juridiques	17,7	11,3
CAP Techniques financières et comptables	17,8	12,1
BEP Soins personnels	18,5	15,9
CAP Cuisine	18,5	8,9
CAP Textile	18,5	4,1
BEP Habillement	19,3	14,6
CAP Soins personnels	20,0	15,9
CAP Habillement	21,3	13,6
BEP Hôtellerie	22,8	15,6
CAP Commerce	23,1	19,1
BEP Commerce	23,2	11,6
CAP Hôtellerie	27,5	18,0

## Annexe - Chapitre IV

### Regroupement de la nomenclature des Professions et Catégories socio-professionnelles utilisée dans le chapitre IV

VALUE FPCSY	
1000-1099, 2100-2299	= '01 AGRIC., ARTIS., COMMERC.'
2300-3723, 3725-4299, 4400-4499	= '02 CADRES PROFES., LIBER.
4500-4728, 4730-4899, 3724	= '03 TECH., AGTS DE MAITRISE'
4322, 4324-4327, 4311-4316, 4321, 4329	= '04 TECH. DE LA SANTE, INFIRM.'
4331-4334, 4323	= '05 ANIMATEURS, EDUCATEURS'
5222-5228, 5221	= '06 PERS. DE SERV. HOSPITAL.'
5612-5616, 5634	= '06 PERS. DE SERV. HOTEL'
5621, 5622	= '07 MANUCURES ESTHET COIFF.'
5216, 5217, 5623-5633, 6891, 6895, 5232	= '08 AUTRE PERSONNEL DE SERV.'
5422, 5423, 5413, 5324	= '09 EMPLOYES EN COMPTAB.'
5431, 5434, 5421, 5134	= '10 EMPLOYES BANQUE & ASSUR.'
5406-5409, 5412, 5414-5415, 5417, 5117	= '11 EMPLOYES DE SECRETARIAT'
5424, 5499, 5416	= '12 EMPLOYES ADMINIS DES ENTREP.'
5211-5215, 8215, 5219	= '13 EMPLOYES DE L'ETAT ET COLLEC.'
4441-5445	= '14 EMPLOYES DU TRANSP., TOURISME'
5451-5454, 5425-5429	= '15 DESSINATEURS EXECUTANTS'
5512	= '16 VENDEURS EN ALIMENTATION'
5511, 5513-5517, 5521	= '17 AUTRES VENDEURS'
5522-5524, 5919, 5519	= '18 EMPLOYES DE SUPERMARCHÉ'
6323	= '19 O.O MECANICIENS AUTO'
6823	= '20 O.N.O MECANICIENS AUTO'
6201, 6202, 6312, 6313, 6324	= '21 O.O MECANIQUE AUTRES'
6701, 6825	= '22 O.N.O MECANIQUE AUTRES'
6220-6238, 6321, 6322	= '23 O.O MECANICIENS DES METAUX'
6344	= '24 O.O PLOMBIERS CHAUFFAG.'
6721-6729, 6822, 6824, 6739, 6702, 4729	= '25 O.N.O MECA DES METAUX'
6844, 6841	= '26 O.N.O PLOMBIERS CHAUFFAG.'
6211-6218	= '27 O.O DE L'ELECTICITE'
6711	= '28 O.N.O DE L'ELECTRICITE'
6311	= '29 O.O ELECTRICIENS DU BATIMENT'
6843	= '30 O.N.O ELECTRICIENS DU BATIMENT'
6241-6246, 6341-6343, 6345-6347	= '31 O.O DU BTP'
6741, 6742, 6837, 6839, 6845-6847	= '32 O.N.O DU BTP'
6251-6265	= '33 O.O IND. TRANSFORM.'
6751-6764	= '34 O.N.O IND. TRANSFORM.'
6291, 6292, 6331	= '35 O.O DU BOIS'
6791, 6838	= '36 O.N.O DU BOIS'
6332	= '37 O.O MENUISIERS DU BTP'
6848, 6818	= '38 O.N.O MENUISIERS DU BTP'
6371-6373, 6271-6274	= '39 O.O TEXTILE HABILLEMENT'
6771-6773, 6792	= '40 O.N.O TEXTILE HABILLEMENT'
6354, 6534	= '41 O.O CUISINIERS'
6351, 6352, 6852-6854, 6353	= '42 O.O & O.N.O ALIMENTA AUTRE'
6411-6415, 6511-6532, 6115, 6111	= '43 O.O TRANSPORT, MAGASINAGE'
6795, 6785	= '44 O.N.O MANUTENTIONNAIRES'
6793, 6794, 6797	= '45 O.N.O TRANSP., MAGASINA. AUTRES'
6911-6918, 6920-6921, 6301, 6919	= '46 O.O & O.N.O AGRICOLES'
6799, 6899, 6282, 6283, 6299, 6392	= '47 AUTRES O.O & O.N.O'
5311-5317	= '48 POLICIERS MILITAIRES'
	= 'NON DECLARE'
	OTHER = 'EMPLOIS DIVERS':

C'est en pleine crise économique, et avant le développement massif des plans d'aide à l'insertion, que s'inscrit le début de vie active des jeunes issus de cette promotion sortis en 1979 du système éducatif et observés en 1984. En tentant de dépasser une analyse conjoncturelle de la situation, ce document s'organise autour de quatre questions.

- **L'évolution des flux et des caractéristiques démo-scolaires des populations sortant de lycée professionnel depuis 1975** : on souligne ainsi les inflexions importantes dans la structure des sorties (une moyenne d'âge plus élevée, une proportion plus forte de BEP et de non-diplômés) et les constantes (partage homme/femme, formation industrielle/tertiaire).

- **L'évaluation des rythmes d'insertion et de stabilisation dans l'emploi grâce à une comparaison des cohortes sorties en 1975 et 1979** : plus que la durée d'accès au premier emploi, c'est la précarité des premières situations qui contribue à l'allongement de l'insertion entre 1975 et 1979.

- **Le chômage à l'issue des formations en LEP, ses formes, son évolution (diachronique et synchronique)** : près de 75 % des jeunes de la cohorte sont passés par le chômage au cours des cinq années qui ont suivi la sortie du système éducatif, dont 30 % ont connu au total plus d'un an de chômage et 25 % un chômage de longue durée, d'où l'intérêt de l'étude du chômage pour ces jeunes.

- **L'emploi, les mobilités professionnelles et la stabilisation** : les premières années de vie active sont fortement marquées par des logiques de stabilisation dans l'emploi ; mais l'importance de l'accès à des situations sur contrat à durée indéterminée dépend très largement de la nature du premier emploi occupé et de sa place dans le système productif ; ainsi l'analyse des liens entre statut et durée de l'emploi nécessite un double éclairage renvoyant aux logiques individuelles et aux logiques de gestion de la main-d'oeuvre par les entreprises.

CENTRE D'ETUDES  
ET DE RECHERCHES  
SUR LES QUALIFICATIONS

9 rue Sextius Michel  
75015 PARIS

☎ (1)45.75.62.63